



Convention-cadre du Contrat urbain de cohésion sociale de Montfermeil 2007 – 2009



Entre l'Etat,

représenté par M. Jean-François CORDET, Préfet de la Seine-Saint-Denis

Et la commune de

représentée par son maire, M. Xavier LEMOINE

Vu la circulaire du Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et de la Ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité, du 24 mai 2006 relative aux contrats urbains de cohésion sociale,

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 mars 2007 habilitant le maire à signer le contrat urbain de cohésion sociale,

Vu le diagnostic sur la situation sociale dans la commune figurant dans le présent contrat,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'Etat et la commune s'engagent à mener une action concertée pour atteindre les objectifs décrits dans le présent contrat.

Article 2 : L'Etat et la commune mobilisent les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités. Au titre de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Etat y consacre un montant annuel de crédits de 438 000 €, dans les conditions fixées ci-après.

Article 3 : L'Etat et la commune veillent à procéder à l'évaluation des actions conduites dans le cadre du contrat.

Article 4 : Celui-ci s'applique pour les années 2007, 2008 et 2009. Il pourra le cas échéant être modifié par avenant.

Fait à Bobigny, le 14 mai 2007

(fait en 3 exemplaires)

**Pour l'Etat,
Le Préfet de la Seine-Saint-Denis**

**Pour la commune de Montfermeil
Le maire,**

Signé

Signé

Jean-François CORDET

Xavier LEMOINE

SOMMAIRE

PREAMBULE : Mise en perspective du Contrat urbain de cohésion sociale.....p 3

I. Les enjeux prioritaires de la cohésion sociale à Montfermeil.....p 5

1- Diagnostic de la situation par quartier prioritaire.....p 5

2 - Priorités dégagéesp 13

II. Le programme d'actions pluriannuelles.....p 17

1 - Attractivité du territoire.....p 18

2 - Mobilité des habitants.....p 32

III. Les modalités de pilotage et d'évaluation.....p 46

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Financements de la politique de la ville entre 2000 et 2006.....p 56

ANNEXE 2 : Evaluation du Contrat de Ville 2000/2006.....p 61

ANNEXE 3 : Diagnostic communal.....p 77

ANNEXE 4 : Charte du relogement.....p 103

ANNEXE 5 : Cahier des charges Gestion urbaine de proximité.....p 124

ANNEXE 6 : Bilan du Dispositif de Réussite Educative.....p 137

PREAMBULE

Le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) succède au Contrat de ville comme cadre du projet de territoire développé au bénéfice des quartiers en difficulté.

Depuis plus de vingt ans, la ville de Montfermeil est confrontée à de graves difficultés économiques, sociales et urbaines, qui se sont principalement concentrées sur le quartier des Bosquets.

Les différents acteurs et partenaires financiers se sont largement mobilisés pour faire face à ces difficultés.

Ainsi, le quartier des Bosquets a été le terrain d'intervention privilégié de la Politique de la ville avec les premières opérations HVS et DSQ, le Contrat de ville, le Grand Projet Urbain et la Zone franche urbaine.

Or, depuis quelques années, ces difficultés ont gagné le centre-ville de Montfermeil et la résidence Lucien Noël, située en face de l'hôtel de ville.

Le projet urbain de cohésion sociale de Montfermeil vise donc aujourd'hui en priorité à réduire les écarts de développement entre trois territoires en grande difficulté – la résidence des Bosquets, le centre ville, la résidence Lucien Noël – et le reste de l'agglomération de Montfermeil. Il doit permettre d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ces quartiers et favoriser leur meilleure intégration dans la société française dans son ensemble.

Les signataires du présent contrat n'excluent toutefois pas de soutenir des actions répondant aux objectifs de cohésion sociale et urbaine définis dans le présent contrat, sur le reste du territoire communal, en particulier dans et autour des établissements scolaires.

Le Contrat urbain de cohésion sociale, conclu entre l'Etat et la ville de Montfermeil en vue de mettre en œuvre le projet de cohésion sociale ci-dessus exposé, comprend une identification en commun :

- des enjeux prioritaires de cohésion sociale,
- des programmes d'actions,
- des modalités de pilotage et d'évaluation.

Le Contrat urbain de cohésion sociale s'inscrit résolument dans une logique d'approche globale et de projet de territoire. Il a en effet l'ambition de mettre en cohérence les différents dispositifs sectoriels qui bénéficient aux quartiers en difficulté de la ville : projet de territoire européen, projet de rénovation urbaine, dispositif de réussite éducative, contrat local d'accompagnement à la scolarité, atelier santé ville, ville vie vacances, conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance...

Les porteurs de ces différents dispositifs sont invités à renforcer leur partenariat pour mener à bien l'ensemble des ces programmes d'action et à mobiliser à la fois des crédits de droit commun et des crédits exceptionnels en faveur des trois quartiers prioritaires de Montfermeil.

<p style="text-align: center;">I – LES ENJEUX PRIORITAIRES DE LA COHESION SOCIALE A MONTFERMEIL</p>

A - DIAGNOSTIC DE LA SITUATION PAR QUARTIER PRIORITAIRE

1 - LA RESIDENCE DES BOSQUETS

Le quartier des Bosquets continue à cumuler de multiples difficultés économiques et sociales et demeure donc aujourd'hui un quartier prioritaire.

Données humaines :

La population du quartier compte plus de 6 000 habitants, ce qui représente 25 % de la population totale de Montfermeil. 44 % des habitants du quartier ont moins de 20 ans et 53 % sont de nationalité étrangère.

Le taux moyen d'occupation des logements est de 6 personnes. Les communautés les plus représentées sont celles qui proviennent du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de la Turquie. On constate aussi une augmentation du nombre de personnes originaires du sud-est asiatique (Inde, Pakistan). Si le taux annuel de primo-arrivants sur le quartier n'est plus aujourd'hui que de 2 à 3 %, on constate qu'un nombre important de personnes résidant dans les Bosquets depuis plus de 10 ans, maîtrise mal, voire pas du tout le français et connaît mal la société française et sa culture. Il s'ensuit qu'une forte majorité des habitants du quartier vit très repliée sur sa communauté d'origine.

Données socio-économiques :

Le taux de chômage sur les Bosquets est de 36 % de la population active sans compter le phénomène grandissant de sortie du système scolaire de jeunes sans solution. Le chômage rend un nombre important de jeunes – essentiellement des garçons - dépendants de leurs parents, souvent jusqu'à 30 ans, voire au-delà. Ces jeunes vivent alors très repliés sur le quartier, ils deviennent rapidement enclin aux trafics divers et basculent facilement dans la délinquance.

On constate également la présence dans la rue de nombreux enfants en bas âge (à partir de 3-4 ans), que l'influence des plus grands rend agressifs très jeunes.

Le taux de personnes allocataires à bas revenus dans ce quartier est de 55 %, soit 20 points de plus que dans le reste de l'agglomération et 14 points de plus que la moyenne départementale.

Alors qu'il ne concentre « que » 47 % des allocataires de la CAF, le territoire des Bosquets concentre plus de la moitié des allocataires à bas revenus (57 %) et des personnes couvertes par le RMI (58 %).

Habitat et environnement urbain :

La grande particularité du site des Bosquets réside dans sa forte densité urbaine (près d'1/4 de la population sur 3 % du territoire communal), la prédominance de copropriétés très dégradées et en faillite (sous administration judiciaire), l'absence d'espaces publics aménagés, une trame viaire peu cohérente (nombreuses impasses et détours) et une absence de séparation claire entre espace public et espace privé.

Le site reste toujours à l'écart des grands réseaux de transports en commun et des grandes infrastructures routières, ce qui le maintient en marge du reste de l'agglomération parisienne.

Les habitants des Bosquets se plaignent de nombreuses nuisances : saleté, dégradations, bruit, insécurité, vétusté du bâti, manque d'espaces verts, regroupements dans les halls, incivilités, problème de parking, manque d'équipements pour les jeunes, squat...

Depuis 2000, des opérations de démolition et de réhabilitation ont été menées sur 3 bâtiments du quartier, sans toutefois parvenir à enrayer le processus inexorable de dégradation du site.

Aussi, est-il apparu indispensable de changer d'échelle d'intervention en élaborant un Projet de Rénovation Urbaine de grande ampleur. Ainsi, le 17 décembre 2004, une convention a été conclue entre avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) pour la rénovation du grand ensemble de Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

Sécurité¹ :

On observe que la délinquance gagne du terrain dans les Bosquets. En effet, celle-ci se produit de plus en plus tôt dans la journée, voire parfois dès le milieu de la matinée et les auteurs des actes de délinquance agissent de plus en plus librement. L'intervention de la police s'avère délicate, toute interpellation étant susceptible de provoquer une émeute, le sentiment d'impunité des délinquants grandit.

La moitié des agressions, dégradations et bris de glace dans les transports publics, constatés sur Montfermeil, se produisent aux abords des Bosquets. La ligne de transports la plus problématique est la ligne 604, qui va de la gare de Gagny à l'hôpital de Montfermeil, en passant par les Bosquets.

Services publics :

Deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires, une halte jeux, une crèche, deux centres de loisirs et une PMI sont implantés sur la résidence des Bosquets.

La Communauté d'Agglomération de Clichy-Montfermeil a fait venir depuis l'année 2000 de nombreux services publics, soit sur le site même des Bosquets, soit en bordure immédiate, sur le site du Haut-Clichy.

Il s'agit de services œuvrant pour l'emploi et de formation (Mission locale pour l'emploi pour les moins de 25 ans et DEFI pour les plus de 25 ans), d'une structure dédiée au lien social (Centre social intercommunal de la Dhuis), d'une Maison des services publics (MSP), regroupant des organismes permanents ou présents de manière hebdomadaire (CAF, Police Nationale, antenne des services des villes de Montfermeil et de Clichy-sous-Bois, ARIFA, CPAM, ADIE, EDF-GDF, la Poste, la circonscription du service social etc.).

Des organismes de formation sont également venus s'implanter sur la résidence des Bosquets, tels que l'AFPA ou le GRETA-GEFORME 93. Ce dernier organisme a permis à de nombreuses personnes de progresser dans la maîtrise de la langue française et dans leur apprentissage vers l'autonomie.

¹ Données de la Direction Départementale de la sécurité publique.
07/03/2007

Une Maison de la Justice et du droit (MJD) intercommunale a été créée fin 2005 à Clichy-sous-Bois, à proximité des Bosquets. Cette MJD regroupe une quinzaine de partenaires comme le médiateur de la République, SOS victimes, l'Ordre des Avocats...

Enfin, la ville de Montfermeil a aménagé en 2006 un pôle culturel doté d'une bibliothèque-médiathèque, d'une ludothèque et écoles artistiques, dans le domaine « Formigé », situé à proximité immédiate des Bosquets.

L'ensemble de ces services est aujourd'hui connu et apprécié de la population. Il permet aux habitants d'avoir des interlocuteurs de proximité à même de traiter un éventail très large de leurs difficultés.

Scolarité :

Le niveau scolaire des élèves résidant dans les Bosquets est inférieur au niveau scolaire moyen sur l'ensemble de la ville de Montfermeil. Le pourcentage de réussite dans les écoles des Bosquets aux évaluations en CE2 est de 55,3 % en Français (contre 63,1 % sur l'ensemble de la ville) et de 57,1 % en mathématiques (contre 62,5 % sur la ville). Pour ce qui est des évaluations en 6^{ème}, le taux de réussite est de 36,1 % en Français (contre 49,12 % sur la ville) et de 43,6 % en mathématiques (contre 55,4 % sur la ville).

Santé :

Aucun médecin ne s'est installé au sein même du quartier des Bosquets depuis 2000. Trois se sont établis à la périphérie, boulevard Bargue depuis 2003. Les besoins de la population restent de fait insuffisamment couverts en terme de médecine de proximité. Les habitants ont tendance à recourir assez fréquemment à l'hôpital intercommunal de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, ce qui engendre un engorgement important des services, notamment des urgences.

Présence associative :

On dénombre une quinzaine d'associations implantées sur les Bosquets depuis le début des années 1990. Ces associations ont pour objet la médiation socio-culturelle (ARIFA Femmes relais), la médiation familiale et sociale en direction de certaines communautés comme la communauté turque (BOSPHORE) ou africaine (Association franco-africaine de Montfermeil et Clichy-sous-Bois), l'aide pour l'accès au logement (Association de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence), la prévention de la délinquance (Centre de loisirs et de la jeunesse de la Police nationale), la prévention spécialisée (Arrimages), etc.

Si le nombre d'associations apportant une aide sociale à la population est important, leurs responsables soulignent que les situations auxquelles sont confrontés les habitants sont de plus en plus complexes, ce qui nécessite un suivi du public concerné sur du long terme et en synergie avec d'autres partenaires institutionnels et associatifs, pour une orientation adéquate des personnes.

2 - LA RESIDENCE LUCIEN NOEL

Bien que la résidence Lucien Noël soit nettement plus petite que celle des Bosquets, les habitants de ce quartier cumulent des handicaps économiques et sociaux comparables. Pour éviter que cette résidence ne soit atteinte du même syndrome de précarisation et de « ghettoïsation » que celui des Bosquets, il convient aujourd'hui de mobiliser des moyens substantiels en faveur de ses habitants.

Données humaines :

La résidence Lucien Noël concentre une population à forte dominante étrangère (essentiellement Maghreb et Afrique noire). On compte 318 personnes dans la résidence, dont 35,2% de moins de 18 ans. **On dénombre aujourd'hui 50 % de ménages, 21 % de familles monoparentales et 24 % de personnes seules.**

Données socio-économiques :

96 % des ménages ont un revenu inférieur au plafond de ressources. 44 % des résidents ont un emploi stable et 30 % sont au chômage ou ont un emploi précaire. 15,4 % des résidents sont allocataires du RMI.

Tout comme dans la résidence des Bosquets, on constate un fort taux d'inactivité chez les plus de 16 ans. La résidence compte une majorité de ménages en situation de grande précarité financière et éducative.

Habitat et environnement urbain :

La Cité Lucien Noël a été construite en 1979 par l'Office public départemental des HLM 93 et a depuis lors, toujours été gérée par ce bailleur social.

Sécurité² :

Aujourd'hui, 60 % des actes de délinquance perpétrés à Montfermeil se commettent dans un rayon de 200 m autour de la résidence Lucien Noël.

Scolarité :

Les élèves résidant à Lucien Noël sont scolarisés à l'école du centre ville, puis au collège Picasso. Les évaluations dans l'école du centre en CE2 en Français montrent un pourcentage de réussite de 59,2 % (contre 63,1 % sur toute la ville) et en mathématiques de 59 % (contre 62,5 % sur la ville).

Présence associative :

Aucune association n'est implantée sur le quartier de la résidence Lucien Noël. A proximité, soit à environ 10 minutes à pied de la résidence, se situent le service jeunesse et sports de la ville de Montfermeil ainsi que des associations liées à la santé. Les autres associations sont principalement concentrées sur le quartier des Bosquets.

² Données de la Direction Départementale des services de police.
07/03/2007

3 - LE CENTRE VILLE

Les difficultés économiques et sociales observées dans le secteur du Centre-ville sont moindres que celles constatées au sein de la résidence des Bosquets et de Lucien Noël. Pour autant, ce quartier est aujourd'hui à bien des égards « sinistré ». Le processus de requalification urbaine dont il fait à présent l'objet doit nécessairement s'accompagner sur le plan humain.

Données humaines :

La population dans le centre ville est de 2 578 habitants, ce qui représente 10,7 % de la population communale. Le centre-ville a perdu la moitié de sa population depuis 1962. On évalue la taille moyenne des ménages à 2,3 personnes puis à 36 % le nombre de personnes seules, 11 % de femmes seules avec 1 à 3 enfants et 22 % de couples avec 1 ou 2 enfants.

Données socio-économiques :

39 % des ménages perçoivent un ou deux salaires. 25 % des ménages sont des demandeurs d'emploi et perçoivent soit les minima sociaux (RMI ou API), soit les Assedic. La majorité des familles dispose de ressources modestes.

Habitat et environnement urbain :

Le quartier du centre ville est constitué d'une rue principale (la rue Henri Barbusse), qui concentre le plus de difficultés, et de deux rues parallèles secondaires, traversées par des petites rues perpendiculaires. Une rue complémentaire a été rattachée à ce périmètre, la rue du général Leclerc, située en bordure de la Zone d'aménagement concerté. En matière d'équipements publics, le secteur comporte une crèche, une école maternelle, une école primaire et un poste de police.

Hormis les voiries et la place de la Halle, il n'existe pas d'autres espaces publics.

Le centre ville souffre depuis une quinzaine d'années de lourds dysfonctionnements urbains : nombreuses friches et espaces délaissés ; centralité peu marquée ; commerces moribonds et peu diversifiés ; espace public dédié principalement à l'automobile ; logements trop peu

nombreux, insalubres et trop petits ; bâti ancien en très mauvais état ; équipements et espaces publics peu visibles.

On dénombre 260 logements et 67 locaux commerciaux de bureaux ou d'activités. Les immeubles sont en moyenne d'un étage.

Le statut de propriété est le suivant : 21 % d'immeubles sont en copropriété, 41 % des immeubles appartiennent à un propriétaire bailleur et 38 % des immeubles sont occupés par leur propriétaire.

On constate également une forte rotation des habitants sur le quartier. Ainsi, 45 % d'entre eux y habitent depuis moins de 10 ans. Le taux de vacance des logements atteint 19,4 %. Enfin, les locataires sont majoritaires.

Les habitants du centre ville se plaignent de manière récurrente de problèmes d'insalubrité, d'humidité et de la présence de marchands de sommeil.

Scolarité :

Les élèves résidant dans le centre ville sont scolarisés à l'école du centre, puis au collège Picasso. Les évaluations concernant ces élèves sont donc les mêmes que celles exposées pour la résidence Lucien Noël. Il est important de noter que l'école élémentaire du centre bénéficie de tous les attributs d'une ZEP.

Présence associative :

Seuls le service jeunesse et sports de la ville de Montfermeil ainsi que des associations liées à la santé se situent rue Henri Barbusse au cœur du centre-ville. Les autres associations sont principalement concentrées sur le quartier des Bosquets.

B - PRIORITES DEGAGEES

Sur la base du diagnostic précédent, on peut déceler 7 obstacles majeurs au développement des 3 quartiers prioritaires et à l'intégration de leurs habitants au reste de l'agglomération de Montfermeil et à la société dans son ensemble :

- la faiblesse des ressources financières des habitants ;
- l'habitat et le cadre de vie dégradés ;
- l'enclavement du territoire ;
- le communautarisme prégnant ;
- le manque de repères éducatifs ;
- l'échec scolaire ;
- le chômage.

Comme il est dit dans le préambule, le présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale a pour objet de recourir à l'ensemble des dispositifs et actions mis en place à ce jour pour lutter contre ces difficultés dans les 3 quartiers prioritaires identifiés. Il ne traite cependant pas des thématiques transports, emploi, formation, insertion et développement économique, car celles-ci relèvent du CUCS porté par la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

Parmi ces dispositifs, certains relèvent pleinement des financements de l'Agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances (ci-après ACSE), d'autres non.

Cette distinction apparaît dans la seconde partie du présent contrat, qui détaille le programme d'actions pluriannuelles.

Les signataires du Contrat urbain de cohésion sociale de Montfermeil décident que les actions et dispositifs relevant pleinement de la compétence de l'ACSE doivent plus particulièrement servir les trois priorités majeures suivantes, développées à l'axe 2 du programme d'action pluriannuel :

- **responsabiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants, les accompagner et les soutenir dans leur fonction parentale ;**
- **promouvoir la réussite éducative, en particulier au bénéfice des 3-8 ans et des 16-18 ans ;**
- **développer un sentiment d'appartenance à la société française.**

► **Responsabiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants, les accompagner et les soutenir dans leur fonction parentale :**

Etre parent constitue une responsabilité fondamentale, visant à offrir à son enfant les meilleures conditions pour son épanouissement et sa préparation à la vie adulte.

Or on constate un réel désarroi chez de nombreux parents résidant en quartier prioritaire, y compris face à de très jeunes enfants. Les parents issus de l'immigration sont les plus touchés par ce phénomène, du fait de la supériorité de fait exercée sur eux par leurs enfants, qui en savent souvent bien plus qu'eux sur l'environnement social. Ces parents se trouvent dès lors très démunis pour compenser certaines influences extérieures négatives, surtout celles de la rue, exercées sur leurs enfants.

S'ajoute à cela un décalage culturel entre les divers modes d'éducation des enfants selon les communautés représentées dans les quartiers prioritaires. Ces modes d'éducation n'ont pas toujours d'équivalent en France.

Certains parents pourraient ainsi avoir tendance à se reposer sur la collectivité pour assumer une part de l'éducation de leurs enfants. Or, la structure sociale du pays d'origine n'est pas transposable dans une zone urbaine sensible. Il s'avère ainsi très souvent que l'enfant, lorsqu'il n'est pas à la maison ou à l'école, n'est de fait pris en charge par aucun adulte.

Pour ces différentes raisons, de nombreux parents ont de plus en plus de difficultés à transmettre des repères éducatifs à leurs enfants et à exercer leur autorité sur eux, rendant plus incertains l'avenir de ces derniers et leur insertion dans la société.

Aussi, est-il apparu indispensable d'accompagner ces parents pour les aider à retrouver leur légitimité dans la famille et exercer leur fonction parentale, en favorisant des actions menées conjointement avec parents et enfants pour contribuer à restaurer un climat de confiance entre eux et une relation de respect réciproque.

► **Promouvoir la réussite éducative, en particulier au bénéfice des 3-8 ans et des 16-18 ans :**

Parce ce que la réussite éducative est un facteur déterminant dans la construction et dans la structuration de tout individu, elle doit faire l'objet d'une attention particulière. On constate dans les quartiers prioritaires que deux tranches d'âge sont particulièrement fragiles :

- les enfants de 3-8 ans : de nombreux enfants de cet âge sont livrés à eux-mêmes et jouent dans la rue, s'exposant ainsi directement à l'influence des plus grands, ou à l'inverse se retrouvent en charge de responsabilités excessives pour leur âge (garde de frères et sœurs, rôle d'intermédiaire entre parents et société française etc.).

De ce fait, ils ne bénéficient en général ni des centre de loisirs, ni des activités associatives, ni des infrastructures communales éducatives et de loisirs pourtant devenues plus accessibles depuis qu'elles ont été implantées en bordure immédiate des Bosquets.

Or, c'est entre 3 et 8 ans que les enfants doivent être particulièrement protégés pour construire à leur rythme leur personnalité. D'où la nécessité de les soustraire à l'influence de la rue et aux responsabilités des adultes, afin de leur « rendre leur enfance », par des actions menées en lien avec leur famille.

- les adolescents de 16-18 ans sortis du système scolaire : ces adolescents doivent également faire l'objet d'une attention spéciale. En effet, la sortie précoce du système scolaire conduit quasi inévitablement ces jeunes – essentiellement les garçons - à un retour à « la bande de copains » du quartier, à l'entrée dans des circuits de trafics divers conduisant rapidement à un basculement dans la délinquance.

Après l'échec scolaire, les jeunes concernés entrent ainsi dans un circuit parallèle, qui les fait décrocher de la vie sociale, les éloigne de plus en plus du monde du travail et leur fait perdre peu à peu tous les bagages culturels acquis peu ou prou pendant leur scolarité, les entraînant progressivement dans l'illettrisme.

Les jeunes des quartiers prioritaires sont massivement confrontés à cette spirale de l'échec. Le CUCS communal n'a pas compétence pour la formation et l'emploi, mais il peut servir à financer des actions contribuant à donner aux jeunes de nouvelles

perspectives d'avenir, dans cette période charnière de leur vie, en les aidant à tourner définitivement la page de l'échec scolaire et à se préparer à la vie active.

Des activités pourraient ainsi être proposées, axées sur la prise de responsabilité, le sens de l'engagement dans des projets de long terme dans lesquels les jeunes seraient partie prenante. Des passerelles seraient également prévues entre CUCS communal et CUCS communautaire pour diriger les jeunes concernés vers la recherche d'emploi.

► **Développer un sentiment d'appartenance à la société française :**

La méconnaissance de la langue, de la culture et de la société française en général est indéniablement un facteur de repli pour les habitants des quartiers prioritaires sur leur communauté d'origine et elle freine la transmission de valeurs républicaines, telles que la laïcité ou l'égalité hommes-femmes.

Sans pour autant renier sa culture d'origine, le fait de s'ouvrir à la culture du pays dans lequel on a décidé de vivre permet de mieux s'y mouvoir, d'y trouver sa place, d'y projeter son avenir et finalement de sentir qu'on appartient à cette société. Une meilleure connaissance de la société française incite à respecter celle-ci et les valeurs qu'elle porte. Elle est un outil efficace contre le repli sur soi et le communautarisme.

L'enjeu de cette démarche de connaissance est donc bien la cohésion sociale. Pour y travailler, deux types d'actions sont à mettre en place : l'apprentissage du français pour tous les adultes montfermeillois, femmes et hommes, qui maîtrisent encore mal ou pas du tout la langue et des actions suivies et sur le long terme visant la découverte de la société française (culture, patrimoine et institutions publiques) pour toutes les générations.

Les porteurs de projets éligibles à l'appel à projet du CUCS devront démontrer que leurs actions :

- **servent l'une et/ou l'autre de ces trois priorités ou répondent ;**
- **tiennent compte de 2 objectifs transversaux que sont la mixité des publics visés et l'intégration des populations étrangères, mis en avant par le Ministère de la Cohésion Sociale.**

II - LE PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUELLES

A - LES DEUX AXES STRATEGIQUES

Les signataires du CUCS s'engagent sur une stratégie globale de territoire autour de **deux axes fédérateurs**, qui mettent en cohérence l'ensemble des actions et dispositifs existants, mobilisés en faveur des trois quartiers prioritaires : l'attractivité **des territoires concernés et la mobilité de leurs habitants**.

Ces deux axes sont communs avec ceux du projet de territoire européen porté par l'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil. Ils sont déclinés en thématiques, subdivisées elles-mêmes en actions et/ou dispositifs, dont certains relèvent des fonds de l'ACSE et d'autres pas, étant financés par d'autres biais.

Les trois priorités fondamentales énoncées précédemment (responsabiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants, les accompagner et les soutenir dans leur fonction parentale ; promouvoir la réussite éducative, en particulier au bénéfice des 3-8 ans et des 16-18 ans ; développer un sentiment d'appartenance à la société française) sont incluses dans le second axe de la mobilité.

1 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :

Cet axe vise à changer en profondeur l'image de Montfermeil, par une valorisation de ses potentialités et une logique de développement qui attirera des populations et des entreprises nouvelles et stabilisera sur place les forces vives qui ont aujourd'hui tendance à quitter le territoire. Cet axe se décline en 3 thématiques :

- A) **Améliorer la sécurité ;**
- B) **Améliorer le cadre de vie et l'habitat ;**
- C) **Renforcer les services publics à la population.**

2 - MOBILITE DES HABITANTS :

Cet axe exprime la nécessité de mieux raccorder la ville aux réseaux de déplacements de la région parisienne, de favoriser les déplacements internes au territoire et les liens entre les quartiers, mais aussi de développer les mobilités professionnelles, sociales et culturelles des habitants. Dans la mesure où les problématiques de transports, emploi et formation relèvent du CUCS communautaire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, l'axe mobilité du CUCS de Montfermeil se concentre sur 4 thématiques :

- A) **Responsabiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants, les accompagner et les soutenir dans leur fonction parentale ;**
- B) **Promouvoir la réussite éducative, en particulier au bénéfice des 3-8 ans et des 16-18 ans ;**
- C) **Développer un sentiment d'appartenance à la société française ;**
- D) **Promouvoir la santé.**

1 – ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE :

A) Améliorer la sécurité

Se sentir à l'aise dans son cadre de vie signifie d'abord se sentir en sécurité. L'amélioration du cadre de vie des habitants passe donc par une réduction du sentiment d'insécurité et une meilleure prévention des actes de délinquance.

⇒ Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Parce que les problèmes de sécurité n'ont pas une cause unique, ni une explication univoque, leur prise en charge doit être globale et impliquer l'intervention de tous les acteurs intervenant dans ce domaine.

Un CLSPD a ainsi été créé en 2006 à Montfermeil. Il traite de toute question ayant trait à la sécurité sur le territoire communal. Les membres du CLSPD : des élus, le Préfet, le Procureur de la République, des représentants des services déconcentrés de l'Etat, dont ceux des services de Sécurité et de l'Education Nationale, des représentants de la police municipale et d'organismes privés ou associatifs se réunissent régulièrement, sous la présidence du Maire, pour élaborer une politique globale de sécurité en termes d'objectifs et de moyens.

Les principaux objectifs du CLSPD sont :

- élaborer une politique locale de sécurité respectueuse des enjeux nationaux ;
- développer des actions collectives, concrètes et ciblées de prévention et de lutte contre l'insécurité.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont notamment :

- assurer une présence policière dans les secteurs sensibles ;
- sécuriser les chantiers d'aménagements urbains ;
- mettre en place un système de vidéo-surveillance qui couvrirait l'ensemble des équipements communaux et certains espaces publics sensibles, notamment la rue Henri Barbusse (centre ville), la place Ampère et la place des Marguerites (Franceville), ainsi que la place Utrillo (Bosquets) ;
- remettre en état l'éclairage public (réseaux et candélabres), etc.

Les actions reconduites dans ce cadre pourront faire l'objet d'un soutien financier dans le cadre des dotations prévues par la Loi relative à la prévention de la délinquance (ou, en cas de nécessité, sur proposition du maire, dans le cadre des financements de l'ACSE).

Parallèlement à ce dispositif, des réunions entre la coordinatrice du CLSPD et/ou le chef de la police municipale, le service politique de la ville, la directrice de la Maison de la justice et du droit (MJD), le Centre de loisirs et de la jeunesse de la Police nationale (CLJ) et l'Inspecteur de l'Education Nationale seront organisées deux fois par an, afin de faire le point sur les différentes actions qui peuvent être conduites avec les écoles, les collèges, le service jeunesse et sport et les associations pour faire connaître aux jeunes le métier de policier, le fonctionnement de la police et de la justice et débattre avec les jeunes des problèmes de société comme le racket, la violence...

B) Améliorer le cadre de vie et l'habitat

⇒ Mener à bien la rénovation urbaine des Bosquets³

Depuis sa construction dans les années 60, la copropriété des Bosquets n'a cessé de se dégrader pour devenir un site emblématique des difficultés sociales et urbaines de notre époque.

Le 17 décembre 2004, une convention pour la rénovation du grand ensemble de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (PRU), dont la résidence des Bosquets fait partie, a été conclue entre l'Etat, la ville de Montfermeil, la ville de Clichy-sous-Bois, la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), l'OPDHLM 93, Orlyparc, I3F, l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), l'Association Foncière Logement, la Société d'Economie mixte Clichy-sous-Bois/Montfermeil (SEM-CM) et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Projet de rénovation urbaine vise à transformer en profondeur l'image du grand ensemble en lui apportant un urbanisme à visage humain. Plus largement, ce projet s'inscrit dans une démarche territoriale d'ensemble de repositionnement géopolitique de l'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

³ Le plan de financement du PRU est en annexe n°1.
07/03/2007

Les objectifs du PRU sont :

- le désenclavement du territoire ;
- la modification radicale de l'habitat du grand ensemble ;
- la recomposition de la trame viaire et paysagère permettant de créer un maillage viaire cohérent et articulé au réseau de voirie des communes et de valoriser les atouts naturels du site ;
- la requalification générale des équipements et services publics.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- la démolition de 1 624 logements, dont 2/3 issus de bâtiments des copropriétés dégradées ;
- la construction de 1 488 logements, soit un taux de reconstitution de l'offre de logements de l'ordre de 90 % et la capacité à plus long terme, de construire 400 logements supplémentaires ;
- la construction de 102 logements en accession ;
- la réhabilitation de 1 134 logements ;
- la résidentialisation de la quasi-totalité du patrimoine existant non démoli ;
- la recomposition de la trame viaire et paysagère permettant de créer un nouveau maillage cohérent et articulé au réseau de voirie des communes ;
- la requalification générale des équipements et services publics ;
- la restructuration et la redynamisation des activités commerciales et économiques ;
- l'accueil, au cœur de la cité, d'un transport en commun en site propre.

A terme, le site sera profondément remanié en termes de structure foncière, propriété patrimoniale et morphologie urbaine :

- o Structure foncière : passage d'une situation de grandes emprises foncières à une division parcellaire ordonnée et diversifiée, avec des emprises correspondant à de petites entités résidentielles, chacune desservie par le réseau viaire.
- o Propriété patrimoniale : quasi disparition de l'habitat sous statut de copropriété et modification de l'offre d'habitat social : maintien d'une offre importante de l'OPH de Seine-Saint-Denis, réduction du patrimoine d'Orlyparc et intervention nouvelle d'I3F qui construira la majorité des logements neufs ; programmation en périphérie immédiate du site, de petits programmes en accession et en logements libres (Association Foncière Logement) afin de diversifier l'offre de logements et relancer une dynamique de parcours résidentiel local ; offre issue

des constructions neuves non uniquement réservée aux relogements, mais également à des populations extérieures au site, pour concourir à ce même objectif de diversification.

- Morphologie urbaine : passage d'une prédominance de barres et de tours à un urbanisme « ordinaire » constitué d'îlots de taille réduite découpés en petites entités résidentielles avec des bâtiments de faible hauteur (4 étages maximum) et introduction de logements individuels groupés.

Le principe opérationnel du projet est fondé sur la mobilisation d'une large bande de terrains situés sur la périphérie nord-ouest/sud-ouest du site du Plateau. Initialement prévues pour la réalisation de l'autoroute « A 87 », ces disponibilités foncières vont permettre de lancer la construction de nouveaux logements en vue d'amorcer le relogement des habitants des immeubles voués à la démolition.

Une fois ces premières démolitions effectuées, la libération de nouvelles emprises foncières à l'intérieur du quartier permettra la construction de nouveaux logements sociaux, facilitant ainsi la démolition des dernières grandes barres et tours.

Enfin, ces ultimes démolitions ayant à nouveau libéré des emprises foncières, une dernière phase de construction sera réalisée, en faisant appel si possible à de nouveaux opérateurs pour la production de logements en accession ou en locatif libre.

Ce projet de rénovation urbaine, dont la réalisation est prévue pour 2010-2011, mobilise environ 460 millions d'euros.

La mise en œuvre de ce projet repose sur un partenariat étroit entre les deux villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, l'Etat, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis, la Région Ile-de-France et les bailleurs sociaux présents sur le terrain.

L'ingénierie du PRU a été confiée à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne (AFTRP), qui assume à la fois la fonction d'aménageur et de direction de projet (en lien avec le cabinet Partenaires développement), se substituant à l'opérateur local existant, la SEM de Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

L'ensemble des opérations menées dans le cadre du PRU ne relève pas des crédits mobilisés dans le cadre de l'ACSE, dans la mesure où ces actions relèvent de financements spécifiques propres à ce dispositif (ANRU, villes, Conseil Général, CDC...).

⇒ **Mener à bien le relogement des familles des Bosquets dans le cadre du PRU, par la mise en œuvre d'une « charte du relogement »**⁴

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de Clichy-Montfermeil, les principaux opérateurs du relogement se sont engagés sur des principes de relogement qu'ils ont recensés dans une « charte du relogement », signée le 22 juin 2006 par l'Etat, les communes de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, Orlyparc, I3F et l'OPDHLM 93.

Ce texte a pour objectif d'organiser le relogement, au cas par cas, des familles actuellement locataires dans des bâtiments voués à la démolition et de contribuer à l'amélioration des conditions de logement. En effet, la charte prévoit de prendre en compte la taille de la famille, ses capacités financières, mais également ses problèmes sociaux, afin de lui proposer la meilleure solution de relogement.

Les catégories de ménages résidents éligibles au relogement au titre du projet de rénovation urbaine sont les titulaires de baux locatifs ou de titres de propriété en bonne et due forme, dont les logements auront été acquis par l'aménageur.

Parmi eux, les locataires en situation de dettes de loyer et les propriétaires en situation d'impayés de charges feront l'objet d'un accompagnement social spécifique en vue de favoriser leur relogement.

Les ménages non éligibles sont : les occupants sans droit ni titre, les sous-locataires, les hébergés, les squatters, les ménages dont le bail est résilié, sauf ceux qui font l'objet d'un protocole en application de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, les personnes sans titre de séjour.

La charte prévoit également la mise en place d'équipes relogement, qui varient selon le type de propriétaire :

- les bailleurs sociaux : ils mobiliseront des équipes relogement en interne ;

⁴ Charte de relogement en annexe 4 du présent document
07/03/2007

- l'aménageur : l'AFTRP, qui se porte acquéreur de logements en copropriété, mobilise une compétence externe par le biais d'un organisme spécialisé dénommé MOUS (Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale) Relogement. L'organisme choisi pour les Bosquets a été le PACT ARIM 93. La mission de l'équipe de la MOUS relogement consiste à recevoir les familles, afin de recueillir leurs attentes et étudier au cas par cas leur situation, leur faire des propositions de relogement compatibles avec leurs ressources financières et d'organiser le déménagement.

Les équipes d'accompagnement social lié au logement : au regard du profil des ménages à reloger, les partenaires ont souhaité mettre en place une MOUS accompagnement social liée au logement, en lien avec les services du Conseil Général. Cette équipe aura pour mission de rendre éligibles au relogement l'ensemble des ménages, actuellement en difficulté financière (endettement notamment), et de favoriser leur intégration dans les nouveaux logements.

Les objectifs de la charte du relogement, qui s'appliquent de manière identique à Clichy-sous-Bois et à Montfermeil, sont :

- la mixité sociale, qui s'articule autour de deux stratégies : l'accession à la propriété et l'accès au logement social ;
- la promotion résidentielle avec une offre diversifiée de logements rénovés ou neufs ;
- l'équilibre des territoires.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- la mise en place d'équipes MOUS relogement et accompagnement social par commune ;
- la mise en place d'une cellule opérationnelle de relogement par commune, composée de la direction de projet, d'un représentant de l'Etat, de représentants des villes et des bailleurs et des équipes MOUS relogement intervenant sur le territoire de chaque commune. Les cellules se réunissent tous les 15 jours et aussi souvent que nécessaire.

L'ensemble des opérations menées dans le cadre du PRU ne relève pas des crédits mobilisés dans le cadre de l'ACSE, dans la mesure où ces actions relèvent de financements spécifiques propres.

⇒ **Communiquer régulièrement sur le PRU auprès des habitants des Bosquets**

Il est important que l'ensemble des acteurs, partenaires et habitants concernés par le PRU soit tenu régulièrement informé des actions qui vont s'engager autour du PRU. Un travail de communication sera donc fait auprès de l'ensemble de ces personnes.

Les objectifs sont :

- informer et communiquer auprès de l'ensemble des acteurs, partenaires et habitants concernés par le PRU.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- un travail de mobilisation des travailleurs sociaux, qui constituent un important relais d'information auprès des habitants des quartiers, dans le but de favoriser, sous l'impulsion de la commune, une meilleure appropriation des projets de rénovation urbaine.

Seront ainsi organisées :

- une information régulière des habitants et des partenaires par le biais de réunions publiques tant auprès de l'ensemble des habitants du quartier, qu'à l'attention des associations et services publics implantés sur le territoire ;
- une information sur le déroulement du projet avec la parution régulière d'un journal de projet (« Nouveau Souffle ») ;
- des expositions et ateliers sur les avancées du projet dans la future Maison de l'Habitat et des Cultures créée par I3F.

⇒ **Mettre en œuvre une gestion urbaine de proximité (GUP) dans la résidence des Bosquets**

Outil pour préserver et améliorer le cadre de vie, la GUP devra s'inscrire dans un contexte de renouvellement urbain occasionnant d'importants programmes de travaux bousculant les habitudes de vie des résidents.

Accompagner la transformation physique du quartier pendant et après la phase de mise en œuvre du projet urbain, tel est l'enjeu de la définition d'un nouveau mode de gestion urbaine, de manière à garantir aux habitants actuels et futurs une réelle qualité de vie.

Les objectifs de la GUP sont :

- conserver un fonctionnement urbain satisfaisant pendant la durée des travaux : l'intervention en matière de GUP doit être adaptée au contexte particulier des copropriétés dégradées, avec un accent fort mis sur le maintien des conditions d'habitabilité des bâtiments promis à la démolition et l'achèvement du remembrement patrimonial des bâtiments conservés sur la copropriété des Bosquets.

Alors que le fonctionnement du quartier sera bouleversé durant plusieurs années (par les travaux de voirie, la réhabilitation en site occupé, les démolitions), une attention particulière devra être portée :

- au maintien des conditions de fonctionnement du quartier pendant la période des travaux : circulations piétonnes et automobiles, stationnement, accès aux équipements, services publics, services urbains ;
 - au maintien du cadre de vie des habitants dans l'attente des démolitions ;
 - à la sécurisation des chantiers, grâce aux directives qui auront été données en la matière par un cabinet d'étude, missionné par l'AFTRP (exemples : répartition des gardiens d'immeubles dans les quartiers, mise en place d'un dispositif de type « correspondant de nuit », réalisation de diagnostics de sécurité, etc.).
- éviter les squats : le site du Plateau a été l'objet d'une vague importante de squats (environ 10 squats à ce jour) qui pèsent aujourd'hui sur la mise en œuvre du PRU. Des solutions, tant techniques qu'humaines, sont à l'étude pour résoudre cette difficulté. Néanmoins, un dispositif efficace de prévention des squats doit impérativement être consolidé par les partenaires sur toute la durée du PRU.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- de nouveaux modes d'interventions liés à la réorganisation du foncier appelant une meilleure coordination des acteurs : le PRU, par le biais des démolitions, des résidentialisations et du réaménagement de l'espace public, va conduire à identifier des unités de gestion bien distinctes. Cette clarification de la délimitation entre espaces publics et privés est susceptible de générer deux types d'impacts :
- quantitatifs : relatifs à la nature et au volume des espaces à gérer (entretien, maintenance, gestion des usages) par les opérateurs - collectivités, bailleurs - qui pourraient devoir modifier leurs modes d'intervention sur le site ;

- qualitatifs : relatifs au niveau de qualité de gestion des espaces sur lesquels les partenaires se seront accordés.

- une gestion du patrimoine (neuf et réhabilité) optimisée : l'amélioration du cadre de vie doit s'accompagner de services aux habitants de qualité, au sein même des immeubles. Le bon fonctionnement des parties communes, notamment des ascenseurs, constitue une préoccupation récurrente des acteurs du site. La GUP sera susceptible de venir alimenter la réflexion sur les modalités de résidentialisation des îlots. Une articulation du travail des gardiens d'immeubles et des agents municipaux sur l'entretien des espaces collectifs (ex : voltigeurs municipaux) sera privilégiée.

Par ailleurs, au regard du profil socio-économique des ménages, une attention particulière sera accordée aux moyens mis en œuvre visant à maîtriser les charges locatives (mise en place de compteurs individualisés, prévention des fraudes, chauffage, eau...). Enfin, les services de proximité, tels que le gardiennage, doivent permettre de contribuer à une meilleure gestion au quotidien du patrimoine, ainsi qu'à l'écoute des préoccupations des résidents.

- l'accompagnement des habitants dans l'appropriation des nouveaux espaces : l'intervention massive sur le cadre de vie va s'accompagner d'un souci de préserver les investissements réalisés, avec des règles d'utilisation plus affirmées de la part des propriétaires (bailleurs sociaux, villes). Cette problématique se posera de manière particulièrement accrue lors du passage des copropriétés vers le logement social.

Ces changements de normes devront faire l'objet d'un travail d'accompagnement auprès des habitants (utilisation des nouveaux espaces semi-privés, règles de stationnement, respect des règles d'hygiène...) afin que ceux-ci s'approprient les nouveaux espaces de vie dans le respect des règles de vie en commun. Les locataires et habitants du quartier pourront ainsi être consultés sur les projets liés à la gestion urbaine de proximité.

L'étude concernant l'élaboration du cahier des charges de la GUP a été financée par les crédits de l'ANRU. Toutefois, les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la GUP n'ont pas été prévues dans le cadre de la matrice ANRU⁵.

⁵ Aucun chiffrage n'a, au stade du cahier des charges de la GUP, été avancé.
07/03/2007

Pour autant, la GUP ne relève pas des crédits mobilisés dans le cadre de l'ACSE mais d'autres types de financements de droit commun (Etat, bailleurs sociaux, CDC, etc.).

⇒ Mener à bien l'OPAH-RU et la ZAC centre ville

En 2005, la ville a décidé de lancer une opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU) et de zone d'aménagement concerté (ZAC), en vue de faire du centre-ville un véritable lieu dynamique et convivial offrant un meilleur cadre de vie.

Les objectifs du PRU sont :

- la modification de l'habitat du centre-ville ;
- la recomposition de la trame viaire et paysagère du site ;
- la requalification des équipements et espaces publics.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- la création d'une nouvelle place publique vivante et animée (marché, fêtes de villages...) ;
- de nombreux commerces et équipements publics ;
- la création d'un parking souterrain et de petites zones de parking autour de la rue Henri Barbusse qui remplaceront les parkings actuels, occupant la quasi-totalité de l'espace public ;
- la construction de petits collectifs et maisons de ville, en accession et en locatif, qui offriront des prestations de qualité et répondront à l'objectif d'approche Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
- la dépollution d'un ancien site industriel de plus de 2 hectares.

L'ensemble des opérations menées dans le cadre de l'OPAH-RU et de la ZAC Centre-ville ne relève pas des crédits mobilisés dans le cadre de l'ACSE. En effet, l'OPAH-RU bénéficie d'ores et déjà de fonds de l'Etat, du Conseil Général et de la Caisse des Dépôts et Consignations. Quant à la ZAC Centre-ville, il s'agit d'une ZAC privée, ce qui permet à la ville de maîtriser entièrement l'opération d'aménagement sans en supporter le risque financier qui sera à la charge du futur aménageur.

⇒ **Développer l'offre de logements et plus particulièrement de logements sociaux**

Dans le cadre du projet de rénovation du centre-ville, des constructions d'immeubles d'habitation et de maisons de ville vont voir le jour. Conformément à la loi SRU, 20 % de ces habitations seront réservés au logement social à l'image de ce que la municipalité a initié sur la Résidence Château des Perriers. La création de 750 à 800 logements devrait ainsi permettre un apport de population d'environ 2 000 personnes (selon le ratio de 2,5 personnes par logement), ce qui conduira à un doublement de la population du centre-ville.

Les objectifs visés sont :

- favoriser une dynamique de parcours résidentiel ;
- créer une mixité sociale au sein du patrimoine en générant une offre de logement diversifiée (logements intermédiaires ou accession sociale à la propriété) ;
- améliorer la gestion des contingents et développer un partenariat entre les services de la commune, ceux de l'Etat et les bailleurs pour faciliter la recherche de solutions individuelles et définir une politique de peuplement cohérente et équilibrée.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- le projet de rénovation urbaine du centre ville ;
- la ZAC centre-ville ;
- le projet d'élaboration d'une charte d'orientation avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la commune.

L'ensemble de ces actions ne relèvent pas des financements de l'ACSE.

C) Renforcer les services publics à la population

⇒ **Développer les initiatives en lien avec les bailleurs, l'aménageur, les services de l'Etat et de la ville pour faciliter la vie des habitants**

Il est important de créer des temps de rencontres entre les bailleurs, l'aménageur, les services de l'Etat et de la ville de Montfermeil destinés à chercher des solutions facilitant la vie quotidienne des habitants.

Les objectifs sont :

- développer un partenariat fort entre les bailleurs, l'aménageur, les services de l'Etat et de la ville de Montfermeil ;
- améliorer la vie au quotidien des habitants.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- développer des actions collectives, concrètes et ciblées pour améliorer la vie des habitants ;
- mettre en place une gestion urbaine de proximité visant à accompagner la transformation physique du quartier pendant et après la phase de mise en œuvre du projet urbain ;
- développer une communication autour du PRU ;
- développer une communication autour des divers projets communaux,

Une partie de ces actions pourrait relever des financements de l'ACSE, mais en complément d'autres sources de financements.

⇒ **Mettre en œuvre le volet « insertion par l'économie » du PRU**

Ce volet du PRU relève du CUCS communautaire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil. Il est rappelé ici pour mémoire, car il vise à faciliter, par l'intermédiaire du service public emploi formation de la Communauté d'agglomération, l'embauche locale de main d'œuvre à la faveur du PRU.

En vertu de la charte nationale d'insertion par l'économie, le porteur d'un projet PRU doit établir un plan local d'application de la charte nationale. Ce plan doit notamment prévoir que seront réservées aux habitants de la ZUS :

- au moins 5% du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement ;
- au moins 10 % des embauches directes ou indirectes dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements financés par l'ANRU.

Une application de la charte nationale d'insertion sur le territoire du PRU de Clichy-Montfermeil, rédigée par l'AFTRP et le service de la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil en charge de l'emploi, de la formation et de l'insertion (DEFI) est en cours d'élaboration. DEFI, en lien avec l'AFTRP, pilotera la mise en œuvre de ce dispositif.

⇒ **Mettre en place un « groupe solidarité emploi »**

Là encore pour mémoire, puisque ce dispositif relève pleinement du CUCS de la Communauté d'agglomération, il est prévu de mettre en place dans la zone franche urbaine de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, un « groupe solidarité emploi », qui a vocation à mettre en cohérence et mobiliser tous les outils pour l'emploi développés par le plan de cohésion sociale de janvier 2005.

Le groupe solidarité emploi devra notamment établir, sur la base d'un diagnostic, un plan de réduction des écarts du taux de chômage et du nombre de chômeurs en ZUS, comparé à celui du niveau territorial le plus pertinent, commune ou agglomération. La structure qui pilotera ce groupe sera DEFI.

⇒ **Développer l'offre de transports collectifs et accès aux réseaux**

Ce thème relève du CUCS communautaire de Clichy-sous-Bois/Montfermeil. Il est rappelé ici pour mémoire, car il touche à l'un des principaux services publics attendus des habitants : celui des transports en commun. Il est à noter également que de nombreux porteurs de projet rencontrent des difficultés quant à la question du coût des transports (sorties en cars ou en transports en commun avec les familles, coût du transport en commun pour les élèves des écoles et collèges de Montfermeil, etc.).

Les actions qui pourraient être développées en matière d'aide aux transports des partenaires associatifs (exemple : achat d'un car, participation au financement du coût de la carte orange pour les élèves...) ne relèvent pas des financements de l'ACSE mais bien de financements de droit commun notamment du Conseil Général ou de la RATP.

⇒ **Préserver les équipements et services publics**

Le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires passe également par un développement de leurs équipements et services publics.

Les objectifs sont :

- requalifier les équipements et services publics sur le quartier des Bosquets et en centre ville ;
- construire de nouvelles infrastructures adaptées aux besoins de la population.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, voici les projets identifiés :

- construction d'une nouvelle Maison des Services Publics (MSP) au cœur de la résidence des Bosquets regroupant nombre d'associations et de partenaires dont l'objectif est d'aider, orienter et conseiller les habitants ;
- construction d'un nouveau Centre Social Intercommunal de la Dhuys (CSID) plus grand, d'une PMI et d'une nouvelle halte-jeux au cœur de la résidence des Bosquets ;
- réaménagement du stade et du gymnase Vidal pour permettre leur plus grande utilisation par les jeunes du quartier.

Projets hors PRU :

- dans le domaine Formigé, qui jouxte les Bosquets et a été aménagé en 2005 en « pôle culturel », construction d'une nouvelle école de musique en 2008 ;
- construction d'une Maison de la jeunesse de 500 m² pour les jeunes de 12 à 21 ans, avenue Jean Jaurès (ouverture 1^{er} trimestre 2007).

La construction de ces équipements publics ne relève pas des financements de l'ACSE.

Toutefois, les actions qui y seront menées pourront relever des financements de l'ACSE.

2 – MOBILITE DES HABITANTS :

A) Responsabiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants, les accompagner et les soutenir dans leur fonction parentale

Etre parent constitue une responsabilité fondamentale, visant à offrir à son enfant les meilleures conditions pour son épanouissement et sa préparation à la vie adulte.

L'objectif est :

- d'aider les parents confrontés à des difficultés éducatives à retrouver leur légitimité et leur capacité à transmettre des repères à leurs enfants.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- offrir aux parents un soutien et un accompagnement à l'exercice de leur fonction parentale par une démarche partenariale (parents, Education Nationale, ville, partenaires institutionnels et associatifs) ;
- développer des relations entre les familles et les divers partenaires ;
- développer des actions permettant aux parents de retrouver confiance en eux, d'exercer leur autorité dans la famille et de partager de manière équilibrée la responsabilité parentale, en vue de la protection et du développement de leur enfant.

Ces actions relèvent pleinement des financements de l'ACSE.

B) Favoriser la réussite éducative et en particulier celle des 3/8 ans et des 16/18 ans

Parce que la réussite éducative est un facteur déterminant dans la construction et dans la structuration de tout individu, elle doit faire l'objet d'une attention particulière.

La réussite éducative inclut la réussite scolaire qui en est une condition essentielle. De nombreuses autres actions organisées hors de l'école, parfois en collaboration avec elle, y contribuent. Il est donc nécessaire de rechercher une continuité et une complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux scolaire et de loisirs.

Ainsi, sera mis en place, sous la présidence du maire et du sous-préfet, un groupe de pilotage qui veillera à la mise en œuvre du volet « réussite éducative » du présent contrat et à la cohérence des différents dispositifs éducatifs locaux évoqués ci-après : réussite éducative, contrat enfance jeunesse, ville-vie-vacances et école ouverte.

Participeront notamment à ce comité de pilotage au moins deux représentants de l'Inspection Académique, le coordonnateur réussite éducative et le chef de projet CUCS.

⇒ **Mettre en œuvre le dispositif Ville-vie-vacances**

Le programme "Ville, Vie, Vacances" permet aux jeunes, habitant notamment dans des quartiers sensibles, de bénéficier d'un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi qu'une prise en charge éducative, pendant leurs vacances.

Les objectifs du dispositif ville-vie-vacances sont multiples : lutter contre le désœuvrement des jeunes, prévenir la récidive des jeunes pris en charge par la justice, lutter contre la délinquance et les comportements inciviques, revitaliser les quartiers en crise.

C'est ainsi que pendant les différentes vacances scolaires, diverses initiatives sont développées et notamment en été où des activités ludiques et variées sont proposées aux jeunes du département, qui ne partent pas en vacances. Le projet s'appuie sur une étroite collaboration et une mutualisation des moyens et de financements entre plusieurs villes (Montfermeil, Bondy, Clichy-sous-Bois, Gagny, Le Raincy, Livry-Gargan...) ainsi que de nombreux partenaires : Conseil général, Préfecture, Direction Départementale Jeunesse et Sports et l'Agence des Espaces Verts.

Il s'agit d'un dispositif qui propose gratuitement aux jeunes de 8 à 16 ans intégrés dans l'animation de services municipaux, d'associations mais également aux individuels, une quinzaine d'activités différentes (escalade, golf, VTC, tennis, course d'orientation, parcours aventure, atelier cirque, taekwondo, rugby...). Tout au long de l'été, cette structure répond au désir de nombreux parents de trouver pour leurs enfants des activités valorisantes en période de vacances scolaires.

Ce dispositif ne relève pas des fonds de l'ACSE mais de financements spécifiques adaptés propres aux VVV.

⇒ Mettre en œuvre le Dispositif de réussite éducative⁶

La Ville de Montfermeil est entrée en 2005 dans le dispositif « Programme de réussite éducative » (PRE) créé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Le diagnostic préalable à l'entrée de la ville dans le dispositif était le suivant :

- population de la ZEP : environ 4 000 habitants ;
- nombre de familles nombreuses sur le quartier des Bosquets : 375 familles de plus de 3 enfants ;
- enquête sociale du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) du grand ensemble de Clichy-sous-Bois/Montfermeil : 30 % de la population des Bosquets de moins de 14 ans ; 57 % des enfants de moins de 11 ans ; 71 % des habitants originaires de Turquie, du Maghreb et d'Afrique noire ; taux de chômage du chef de famille de 26 % et de 52% pour le conjoint ;
- nombreux signalements de l'Education Nationale dans l'école du centre-ville.

Les objectifs généraux conférés au dispositif sont les suivants :

- rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite ;
- accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en prenant en compte la globalité de leur environnement.

L'organisation du dispositif consiste dans :

- un portage juridique par le Centre communal d'action sociale ;
- un public cible, âgé de 2 à 16 ans (ainsi que les familles) résidant en ZUS/ZEP et en tant que de besoin sur l'ensemble du territoire de la ville ;
- la mise en place de trois instances de pilotage : un Conseil consultatif qui se réunit deux fois par an pour donner des grandes orientations ; un Comité restreint qui est chargé de proposer des actions et en suivre le déroulement ; des équipes pluridisciplinaires de soutien pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement des enfants et adolescents sur le terrain.
- la rédaction d'une charte de fonctionnement par les partenaires de la communauté éducative et validée le 7 avril 2006 par le Conseil consultatif.

⁶ En annexe n°6 : bilan du Dispositif de Réussite Educative.
07/03/2007

- Le recrutement d'une coordonnatrice du dispositif le 1^{er} mai 2006, puis d'une psychologue, d'une assistante et d'un assistant socio-éducatif.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif de réussite éducative en 2006 sont les suivantes :

- **l'accompagnement à la scolarité :**

- coups de pouce pour les élèves du CP ;
- soutien scolaire individualisé pour les élèves du CP au CM2 ;
- soutien scolaire individualisé pour les 6^{ème} et 5^{ème} ;
- accueil en école ouverte.

- **les actions sanitaires et sociales :**

- intervention d'une psychologue à mi-temps ;
- actions de prévention et de soins bucco-dentaires.

- **les actions socio-éducatives, sportives et culturelles :**

- prestations de services (coût d'une adhésion, achat d'équipements, participation financière au paiement d'un séjour, d'une sortie...);
- aide à la parentalité.

Le Programme de réussite éducative bénéficie d'une enveloppe dédiée. Toutefois, pour mener des actions bénéficiant en partie à des enfants relevant de la réussite éducative et en partie à des enfants n'en relevant pas, et ce afin de ne stigmatiser aucun enfant, il sera possible de solliciter des financements de l'ACSE à la fois au titre du CUCS et de la réussite éducative.

⇒ **Mettre en œuvre le Contrat Enfance Jeunesse**

Les familles ont des besoins croissants en matière d'accueil pour la petite enfance et les jeunes. Poursuivre le développement de l'offre d'accueil figure donc au rang des priorités pour la ville de Montfermeil et l'ensemble des acteurs du champ social.

Les objectifs fixés dans le schéma de développement des actions sont :

- un accueil des 0-4 ans sur les structures de la petite enfance ;
- la mise en place d'un RAM (Relais d'Assistantes Maternelles) ;
- la création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Parent – Enfant) à la nouvelle crèche Les Lucioles ;
- l'ouverture de la ludothèque Formigé au public ;
- la création de places supplémentaires sur les séjours enfance ;
- la création d'un poste de coordination petite enfance.

Ce dispositif ne relève pas des fonds de l'ACSE mais de financements spécifiques adaptés propres (Conseil Général, commune...).

⇒ Mettre en œuvre le dispositif école ouverte

L'opération École ouverte consiste à ouvrir les collèges de Montfermeil pendant les vacances scolaires, ainsi que les mercredis et les samedis durant l'année scolaire selon les disponibilités, pour accueillir des enfants et des jeunes qui ne partent pas ou peu en vacances.

Les objectifs de l'opération :

- Aider les jeunes à modifier leur représentation de l'école et contribuer à la lutte contre la violence :
 - en valorisant l'image des établissements scolaires ;
 - en offrant aux enfants et aux jeunes un lieu d'accueil de qualité par la nature et la diversité des activités proposées.
- Contribuer à la réussite scolaire et à l'insertion sociale des jeunes :
 - en faisant des collèges des lieux d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté ;
 - en responsabilisant les jeunes dans le choix et la conduite des activités.
- Développer le dispositif école ouverte au sein du Collège Jean Jaurès et plus uniquement au sein du collège Pablo Picasso.

Les actions développées dans le cadre de ce dispositif sont :

- activités scolaires (cours de français, de mathématiques et d'informatique...) ;
- activités culturelles (travail sur Jules Vernes, connaissance des missions des sapeurs pompiers, passage de l'AFPS, déplacement à Verdun...) ;
- activités de loisirs (jeux de stratégie, sortie bowling, atelier cirque, arts plastiques...) ;
- activités sportives (mountainboard, sport de plage, tir à l'arc, tennis...).

Ce dispositif relève de financements spécifiques adaptés propres aux VVV (ville vie vacances).

⇒ Développer des activités pour les 3-8 ans et les 16-18 ans

Les objectifs sont :

- éviter que les enfants de 3-8 ans se retrouvent livrés à eux mêmes notamment dans la rue, ou en charge de responsabilités trop lourdes pour leur âge ;
- améliorer les résultats scolaires (élévation du niveau des évaluations en 6^{ème} et en 3^{ème}) ;
- réduire le nombre d'élèves en retard scolaire d'un an et plus ;
- lutter contre le phénomène de déscolarisation ;
- améliorer la maîtrise de la langue française ;
- lutter contre l'illettrisme ;
- redonner de la perspective aux enfants en perte de confiance ;
- mobiliser les parents et les acteurs de terrain.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- soutien à des activités éducatives et de loisirs pour la petite enfance ;
- soutien aux actions tendant à diversifier les moyens d'apprentissage des matières scolaires, par un soutien méthodologique et l'utilisation de moyens culturels et ludiques ;
- soutien aux actions tendant à renforcer la maîtrise de la langue en diversifiant les approches et les supports, en établissant des liens entre les apprentissages fondamentaux et le vécu des enfants et des jeunes ;
- soutien aux dispositifs venant en aide aux jeunes en difficulté, sortis sans solution du système scolaire ;
- soutien aux actions tendant à donner ou redonner le goût de la découverte et de l'étude, l'envie d'apprendre, le plaisir de comprendre. Développer la confiance en soi, la solidarité, l'entraide entre les jeunes ;
- soutien aux actions tendant à donner aux jeunes le sens des responsabilités en les intégrant à la préparation des projets et à développer leur sens de l'engagement dans la réalisation de ces projets dans la durée (cette action est particulièrement importante pour les 16-18 ans) ;
- construction d'une seconde crèche dans le centre-ville de Montfermeil, qui sera baptisée « les Lucioles », afin d'y accueillir 88 berceaux à l'été 2007. Ceci s'ajoutera à la création de

110 berceaux dans la crèche « La Source » construite en 2005, dans la résidence des Bosquets. La structure ne bénéficiera pas des financements de l'ACSE mais les actions développées au sein de cette structure pourraient bénéficier des financements de l'ACSE. Des travaux sont actuellement en cours pour le réaménagement intégral de l'ancienne crèche du centre ville ;

- construction d'une maison de la jeunesse avec des activités spécifiques pour les 16-20 ans dont les objectifs sont de permettre la structuration des jeunes par la rencontre avec les adultes, créer un espace convivial, dynamique et sécurisant ; inciter les jeunes à s'engager dans des projets qu'ils pilotent eux-mêmes et créer un point information jeunesse (PIJ) en matière de civisme, de culture, de citoyenneté. La structure ne bénéficiera pas des financements de l'ACSE mais les actions développées au sein de cette structure pourraient bénéficier des financements de l'ACSE ;
- développer un Conseil local de la jeunesse avec les jeunes fréquentant la maison de la jeunesse, qui serait consulté par les élus de la ville sur les projets afférant à la jeunesse sur le territoire de Montfermeil.

Les objectifs visant à favoriser la réussite éducative, et en particulier celle des 3-8 ans et des 16-18 ans, ne peut fonctionner que si un partenariat éducatif de qualité associant les parents, l'équipe éducative et les acteurs institutionnels associatifs est développé. Les actions précédemment citées pourront être complémentaires au dispositif de réussite éducative, d'autant plus que les actions développées devront tenir compte de la mixité des publics touchés.

Ainsi, les actions bénéficiant des financements de l'ACSE s'attacheront à intégrer des publics relevant de la réussite éducative et des publics n'en relevant pas, afin de ne pas stigmatiser tel ou tel public. Une mise en cohérence des dispositifs sera ainsi privilégiée.

⇒ Récompenser les élèves méritants

Les objectifs sont :

- valoriser l'effort scolaire et la reconnaissance publique de cet effort en vue d'inciter les autres élèves à suivre le même chemin.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- récompenser en fin d'année scolaire au primaire et au collège les meilleurs élèves, en termes de résultats et de progression.

Priorité de l'Inspection Académique, cette action ne relève pas des financements de l'ACSE.

C) Développer un sentiment d'appartenance à la société française

Il s'agit de favoriser le développement d'un sentiment de citoyenneté en aidant les habitants à se sentir membres à part entière de la société française, aptes à exercer des droits et des devoirs.

⇒ Favoriser la mise en place d'actions de formation linguistique

Une forte proportion des adultes résidant dans les trois quartiers prioritaires maîtrisent mal, voire pas du tout le français et en particulier les femmes.

La plupart sont désireux de l'apprendre. C'est pour répondre à cette attente que la ville de Montfermeil entend développer, en partenariat notamment avec le GRETA GEFORME 93, le Centre social intercommunal de la Dhuis et DEFI, des actions visant un meilleur apprentissage de la langue française.

En effet, une des principales chances de réussite de l'intégration des populations immigrantes est la maîtrise de la langue française. Cette dernière conditionne l'autonomie que doivent acquérir les adultes. C'est à travers cette compréhension et cette autonomisation que l'adulte peut retrouver sa juste place à l'égard des générations plus jeunes.

Les objectifs sont :

- intégration individuelle et sociale ;
- suivi éducatif des enfants ;
- autonomie ;
- accès à l'emploi.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- détecter l'ensemble des personnes nécessitant des cours de français et les inciter à s'inscrire ;
- dispenser à tous les Montfermeillois, hommes et femmes maîtrisant peu la langue française, un apprentissage linguistique adapté à leurs besoins.

Ces actions relèvent pleinement des financements de l'ACSE.

⇒ **Développer et promouvoir la citoyenneté, la découverte de la culture française et des institutions publiques**

Les fonds de l'ACSE seront sollicités pour financer des actions destinées à mieux faire connaître la société d'accueil, en l'occurrence la société française, aux habitants des quartiers prioritaires d'origine étrangère. Ces actions s'adressent à toutes les générations.

Les objectifs sont :

- mobiliser tous les habitants pour permettre à chacun de mieux connaître et s'approprier les valeurs républicaines ;
- favoriser l'accès à la citoyenneté.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- développer des actions sur le long terme en matière de découverte de la culture française et des institutions publiques ;
- développer des actions sur le long terme favorisant l'intégration républicaine par la connaissance de la société française, de ses us et coutumes, de sa culture et de son fonctionnement ;
- développer des actions sur le long terme favorisant l'apprentissage de la citoyenneté par la découverte de la ville et de son fonctionnement : situation économique et sociale, environnement, institutions, etc. notamment à l'attention des enfants primo-arrivants et de leurs parents.

Ces actions relèvent pleinement des financements de l'ACSE.

⇒ **Accueillir les étrangers primo-arrivants signalés par l'ANAEM**

Il s'agit d'accueillir de manière officielle les personnes venant d'arriver à Montfermeil. Cette volonté participe de la lutte contre les discriminations en faisant en sorte que chaque nouvel habitant, quelle que soit sa couleur de peau ou son origine sociale et culturelle, soit reçu et accueilli comme il se doit au sein de la commune de Montfermeil.

Les objectifs sont :

- découverte de la ville, des services communaux et du réseau institutionnel et associatif ;
- intégration individuelle et sociale ;
- lutte contre les discriminations.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- développer une démarche d'accueil pour chaque nouvel arrivant en partenariat avec les différents acteurs de la ville. L'accès aux droits (santé, prestations familiales, logement, emploi, démarches administratives) sera privilégié.

Ces actions relèvent pleinement des financements de l'ACSE.

⇒ **Mettre en place le service civil volontaire**

Désireux de transmettre le sens des valeurs républicaines et ainsi contribuer au maintien ou à la reconstruction du lien social autant qu'à compléter la formation civique des jeunes, la ville de Montfermeil souhaite s'engager dans une démarche d'accueil de jeunes voulant effectuer leur service civil volontaire au sein de notre collectivité.

Les objectifs sont :

- développer le sens citoyen ;
- ouvrir à la culture ;
- aider à l'insertion professionnelle et sociale.

Les moyens pour atteindre ces objectifs sont :

- accompagner le jeune tout au long de son contrat en désignant, dès sa conclusion, un tuteur chargé d'assurer son suivi personnalisé ;
- s'assurer de la formation du jeune aux valeurs civiques ;
- intensifier durant le dernier mois du service civil volontaire et en tant que de besoin l'accompagnement du jeune dans sa recherche d'emploi ou de formation qualifiante ;
- développer un travail partenarial entre les services de la ville de Montfermeil, les collèges, la Mission Locale pour l'Emploi (MLE) et les différents acteurs de terrain afin d'assurer au mieux le suivi des jeunes.

Ce dispositif ne relève pas de la compétence de l'ACSE mais de fonds propres (Etat et ville de Montfermeil).

⇒ Prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs

Aujourd'hui, les adolescents vivant dans des familles aux prises avec l'exclusion sociale, ce qui est le cas pour de nombreuses familles résidant dans les quartiers prioritaires, sont attirés par des microsociétés de survie (trafics, vols...) dans lesquelles leurs frères aînés ont souvent grandi.

Le rapport de ces jeunes exclus aux représentants des institutions est très complexe. Ils sont à la fois dans un rapport d'utilisation et d'agressivité à leur égard. Ceci est significatif de leur frustration et de leur mécanisme de défense pour affirmer, voire revendiquer une condition spécifique face à l'exclusion sociale.

La politique de prévention de la délinquance pour les mineurs et les jeunes majeurs doit se fonder sur un pilier central : l'éducation. Il convient d'apprendre aux enfants, dès leur plus jeune âge, pourquoi il existe des règles indispensables à la vie en société et pourquoi il est impératif de les respecter. Il est important de signifier à ces jeunes l'importance du respect mutuel car le respect que l'on attend des autres passe d'abord par celui dont on doit faire preuve à leur égard.

Le repérage et l'appropriation des limites constituent donc une pédagogie nécessaire à la construction de soi et à l'apprentissage de la vie sociale.

C'est cette action éducative qui permettra d'expliquer le caractère nécessaire de la sanction afin qu'elle soit admise et ne conduise pas à des comportements réitératifs. Il est nécessaire de développer le partenariat qui doit impliquer au premier chef les familles, les associations et les institutions publiques nationales et locales (monde de l'éducation, monde médical et paramédical, monde associatif et monde judiciaire).

Il s'agit donc de renforcer les politiques publiques sur les territoires prioritaires en direction de ces jeunes en difficulté afin de leur redonner confiance en la société et aux acteurs qui y travaillent.

1) Développer des actions favorisant la connaissance des institutions judiciaires :

- découverte du fonctionnement de la justice par les élèves des écoles et des collèges, des jeunes inscrits au service jeunesse et sport de la ville, sous l'égide de la coordonnatrice ville-

justice du secteur de Clichy-sous-Bois/Montfermeil qui est également directrice de la Maison de la Justice et du Droit ;

- participation des jeunes à des procès réels et des procès reconstitués au Tribunal de Grande Instance de Bobigny ;
- organisation de conférences-débat sur des thèmes liés à la violence ;
- intervention de la police municipale et/ou nationale au sein des écoles et des collèges, du service jeunesse et sport pour expliquer ses missions et conditions de travail.

Ce dispositif pourrait relever des financements de l'ACSE.

2) Développer un travail d'éducation spécialisée auprès des jeunes par un accompagnement individuel et collectif :

Au titre de ce travail de suivi éducatif, la ville de Montfermeil souhaite que soient particulièrement développés :

- les accompagnements familiaux à la fois en termes d'actions individuelles et collectives ;
- un travail de fond sur les relations garçons/filles ;
- le travail de rue et plus précisément le travail de prévention en direction des plus jeunes, soit la tranche d'âge des 10-16 ans.

Ce dispositif pourrait relever des financements de l'ACSE.

3) Développer les Travaux d'Intérêt Général (TIG) :

La ville de Montfermeil est favorable à la mise en place de solutions alternatives à l'incarcération comme les travaux d'intérêt général. La ville entend ainsi développer un partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et la référente ville-justice sur le secteur de Clichy-sous-Bois/Montfermeil dans le but d'intégrer des jeunes au sein des services de la mairie en leur confiant des tâches formatrices et propices à favoriser leur future insertion sociale.

L'ensemble de ces actions ne relève pas des fonds de l'ACSE mais de financements spécifiques.

4) Mettre en place des stages de réparation pénale :

La ville de Montfermeil en partenariat avec le Tribunal de Bobigny organise des stages au cours desquels les mineurs ayant commis une infraction peuvent découvrir différentes institutions en charge de la sécurité et de la protection des personnes (pompiers, police, services communaux etc...) en vue d'aider les jeunes concernés à prendre conscience de l'existence d'une loi pénale, de son contenu et des conséquences de sa violation pour eux-mêmes, pour les victimes et pour la société.

Ce dispositif ne relève pas des fonds de l'ACSE mais de financements spécifiques.

D) Promouvoir la santé

⇒ Mettre en place un Atelier santé ville

La Ville de Montfermeil a mis en place un Atelier santé ville en vue de :

- prévenir les pathologies et conduites addictives en éduquant à l'hygiène de vie par des campagnes de prévention ;
- faciliter l'orientation des personnes les plus démunies vers des structures de santé ;
- créer un partenariat étroit avec la coordonnatrice de Réussite éducative pour monter des actions communes et s'orienter mutuellement des enfants repérés comme en fragilité ;
- fédérer tous les acteurs du territoire autour du dispositif ASV.

Les principaux partenaires du dispositif sont le service de la santé scolaire, l'Aide sociale à l'enfance, l'Hôpital intercommunal implanté de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, les professionnels libéraux de la santé implantés sur le territoire communal ainsi que des associations locales, telles que « Horizon cancer » (aide aux malades du cancer) ; « ARDEPASS » (prévention cancer du sein) ; des associations de prévention de la toxicomanie ou encore l'Association pour le don du sang de Montfermeil.

Ce dispositif ne relève pas des financements de l'ACSE mais de financements propres.

⇒ **Lutter contre les violences faites aux femmes**

En partenariat avec le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, la ville de Montfermeil s'est engagée dans une démarche de sensibilisation du public sur le problème des violences faites aux femmes, au travers de différents projets : organisation de débats au sein des écoles avec la participation du Conseil Général, organisation de réunions sur ce thème regroupant les différents partenaires de la ville, etc.

Ce dispositif pourrait relever en partie des financements de l'ACSE.

Au-delà du problème des violences faites aux femmes, se pose la question globale de la place de la femme dans notre société. Une attention particulière sera donc portée sur l'ensemble des questions qui préoccupent les femmes.

La Communauté d'Agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil et le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles de Seine-Saint-Denis (CIDFF 93) se sont mobilisés et se mobiliseront encore pour permettre aux femmes de se rencontrer et de partager autour des difficultés qu'elles rencontrent.

Les partenaires souscrivent totalement au projet « femmes, citoyennes et actives » qui permet aux femmes d'échanger sur des thématiques diverses : droits et citoyenneté, santé et bien être, formation, insertion et emploi et violences.

III. LES MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

A - LE PILOTAGE

1 - EQUIPE OPERATIONNELLE EN CHARGE DU PILOTAGE TECHNIQUE DU PROJET

L'animation globale et l'instruction des dossiers de subvention mobilisant les crédits spécifiques du CUCS sont assurées par une équipe dédiée composée de :

- une chef de projet chargée de la mise en œuvre du Contrat urbain de cohésion sociale et de la cohérence des différents dispositifs qui le composent. Elle assure une coordination de l'action des services municipaux et partenaires concernés. Elle diffuse les appels à projets, aide les porteurs de projet dans le montage de leurs dossiers de demande de subvention, veille à la remontée des propositions, présente les projets aux différents comités de sélection, joue un rôle d'interface entre les services de l'Etat et ceux de la commune. Elle anime le réseau des acteurs locaux, notamment associatifs ;
- une directrice chargée du contrôle des dossiers de demande de subvention ;
- une assistance administrative pour le montage, le suivi des dossiers de demande de subvention et le secrétariat de l'équipe dédiée.

L'équipe dédiée est recrutée par la commune, avec un cofinancement Ville-ACSE. Au sein de l'organigramme municipal, elle est placée sous l'autorité de l'élue en charge de la Politique de la ville et du Directeur général adjoint en charge de la Politique de la ville.

2 - ROLE, COMPOSITION, PERIODICITE DES REUNIONS DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE DE PILOTAGE DE PROGRAMMATION

Le comité technique :

Composé d'agents de l'Etat, de la commune et des cofinanceurs, le comité technique émet un avis tant sur les opérations reconduites, c'est-à-dire celles déjà financées l'année antérieure pour un montant équivalent et ce après avoir étudié les rapports d'activités, que sur les actions nouvelles, après une audition éventuelle des porteurs de projets.

Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est coprésidé par le sous-préfet, assisté des représentants des services déconcentrés concernés et le maire, ou l'adjoint délégué, assisté des directeurs concernés, en présence des représentants des services déconcentrés concernés et des cofinanceurs.

En cohérence avec les objectifs du Contrat urbain de cohésion sociale, le comité de pilotage définit les priorités des appels à projets et évalue l'état d'avancement du contrat et l'impact des actions financées. Il se prononce sur la programmation annuelle proposée par le comité technique.

Le cheminement de l'étude des dossiers :

ETUDE DES DOSSIERS EN INTERNE A LA VILLE DE MONTFERMEIL :

- Réunion entre les services de la ville de Montfermeil au **début de l'année** afin d'étudier chaque projet et donner un avis sur chacun d'eux.



COMITE TECHNIQUE :

- Réunion du comité technique, composé des représentants de la Sous-préfecture, des différents services déconcentrés, de la ville de Montfermeil et des financeurs.
- **Début janvier pour donner son avis sur les actions reconduites et les demandes nouvelles** qu'il transmet au comité de pilotage.



COMITE DE PILOTAGE :

- Réunion du comité de pilotage, composé du Maire et de ses directeurs de service, du Sous-Préfet, des services déconcentrés de l'Etat et des financeurs, dans la deuxième quinzaine de janvier, pour examiner la liste des opérations reconduites, validées par le comité technique.
- Réunion du comité de pilotage au plus tard dans la première quinzaine de mars pour valider ou non les demandes nouvelles.



**MISE EN PAIEMENT DE LA PART ETAT
EN FEVRIER POUR LES ACTIONS RECONDUITES
ET MARS/AVRIL POUR LES ACTIONS NOUVELLES**

B - LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE

1. La procédure administrative avant le lancement de l'appel à projet

Avant l'appel à projet, des réunions par thématique entre les porteurs de projet et le chef de projet se tiendront. Il s'agira de réunions de fond dont l'objectif sera de faire connaître les activités des associations et des services communaux afin d'éviter les doublons, de monter des actions en partenariat et de travailler en complémentarité. Ce sera aussi l'occasion d'exposer aux porteurs de projet les autres dispositifs existants sur la ville et leur cohérence avec le CUCS (CLSPD, dispositif de réussite éducative etc.), de manière à avoir une vision d'ensemble des politiques menées pour les publics en difficulté et de voir si toutes les actions projetées couvrent tous les publics et tous leurs besoins.

2. L'appel à projet

Une fois les réunions préparatoires réalisées, l'appel à projet de l'Etat et de la Ville sera présenté par les élus de la ville de Montfermeil en juin de l'année N-1 aux porteurs de projet.

3. Le dossier de demande de subvention

Le dossier d'instruction a évolué dans sa forme entre 2000 et 2006, de même que le bilan, obligeant chaque année les porteurs de projet à revoir leur dossier sans que, sur le fond, les données à remplir ne changent.

La ville de Montfermeil et l'Etat s'engagent donc, dans la mesure du possible, à ce que le dossier COSA n'évolue pas pendant la durée du CUCS.

Le chef de projet s'engage à aider les porteurs de projet dans l'élaboration de leur dossier de demande de subvention.

4. Le bilan

En milieu d'action, une réunion de bilan intermédiaire par thématique se tiendra si possible avec les porteurs de projet, le chef de projet et si possible les cofinanceurs.

En fin d'action, une réunion de bilan final par thématique se tiendra réunissant les porteurs de projet, le chef de projet et les cofinanceurs.

A l'instar du dossier de demande de subvention, la forme du bilan à rendre a elle aussi évolué entre 2000 et 2006. Ainsi, la ville de Montfermeil et l'Etat s'engagent, dans la mesure du possible, à ce que ce bilan type n'évolue pas pendant la durée du CUCS.

Une place importante sera dédiée à l'appréciation qualitative, comme la parole des habitants par exemple.

Afin que les cofinanceurs apprécient à leur juste valeur les actions portées par les porteurs de projet et qu'ils en mesurent l'impact auprès du public, ils devront s'engager, à partir du moment où ils ont notifié leur subvention, à se rendre sur place voir le déroulement de l'action qu'ils financent.

De même, l'appréciation de personnalités extérieures, telle que la déléguée de l'Etat pour la résidence des Bosquets ou un cabinet d'études, constituera une valeur ajoutée appréciée dans les bilans produits.

Enfin, les bilans devront également évaluer tout ce qui a été mis en œuvre pour réaliser les actions (incluant le temps passé avec les partenaires en amont et en aval des actions).

5. L'information régulière

Les porteurs de projet seront régulièrement informés du cheminement de la procédure du CUCS : délai de dépôt du dossier, date des différents comités, décisions des comités, date du paiement, calendrier prévisionnel.

La ville de Montfermeil communiquera en outre chaque mois aux porteurs de projet et partenaires (PMI, halte-jeux, bailleurs, ASE, services publics...) une « lettre du mois » par courrier et par mail. Cette « lettre du mois » portera sur des thématiques diverses : point sur le CUCS, informations sur les manifestations du mois et à venir, informations générales, etc.

Par ailleurs, des moments d'accueil seront organisés pour les personnels de l'Etat nouvellement affectés sur le territoire communal, enseignants et policiers notamment, avec les services et associations implantés dans les quartiers prioritaires.

C - LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES

Une fois achevé le processus de programmation pour 2007, le comité de pilotage, sur proposition du comité technique, déterminera la liste des organismes avec lesquels une convention pluriannuelle pourra être signée par l'Etat et par la commune. Lesdites conventions seront signées courant 2007 pour une entrée en vigueur en 2008.

D - L'EVALUATION

1) Le rapport d'évaluation

Le chef de projet soumettra chaque année au comité de pilotage, un rapport comportant notamment les éléments suivants :

- le renseignement des indicateurs quantitatifs et qualitatifs énumérés dans le CUCS (voir point 2 ci-dessous) ;
- une appréciation quantitative et qualitative sur les principales actions financées au regard des critères d'évaluation établis pour chacune des actions ;
- une évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Contrat au regard des 3 priorités fixées.

2) Les critères quantitatifs et qualitatifs⁷

Améliorer le cadre de vie et l'habitat :

- nombre de logements sociaux nouveaux produits et montants des subventions accordées dans les quartiers prioritaires ;
- nombre de logements privés à loyer maîtrisé et montants des subventions accordées ;

⁷ Les critères d'évaluation mentionnés ne sont pas exhaustifs et demandent à être affinés.
07/03/2007

- nombres de logements vacants depuis plus d'un an remis sur le marché avec des aides de l'ANAH et montants des subventions accordées pour financer les travaux ;
- nombre de logements ayant fait l'objet d'une sortie d'indignité et montant des subventions accordées ;
- nombre d'expulsions prononcées dans les cas d'impayés de loyer ;
- indicateurs de qualité de service des transports collectifs desservant les quartiers ;
- avancement de réalisation du projet ANRU.

Améliorer la sécurité :

- statistiques de la délinquance⁸ ;
- statistiques des incidents de chantiers.

Responsabiliser les parents dans l'éducation de leurs enfants, les accompagner et les soutenir dans leur fonction parentale :

- amélioration de l'offre aux parents d'un soutien et d'un accompagnement à l'exercice de leur fonction parentale par une démarche partenariale (parents, Education Nationale, ville, partenaires institutionnels et associations) ;
- développement des relations entre les familles et les divers partenaires.
- développement des actions permettant aux parents de retrouver confiance en eux, d'exercer leur autorité dans la famille et de partager de manière équilibrée la responsabilité parentale, en vue de la protection et du développement de leur enfant.
- nombre d'intervenants et d'encadrants des activités ayant une qualification professionnelle.
- nombre de parents bénéficiant d'actions.
- nombre de périodes couvertes.

Favoriser la réussite éducative et en particulier celle des 3/8 ans et des 16/18 ans :

- baisse du nombre d'enfants de 3-8 ans qui se retrouvent livrés à eux mêmes (par exemple dans la rue) ou en charge de responsabilités trop lourdes pour leur âge ;
- amélioration des résultats scolaires (élévation du niveau des évaluations en 6^{ème} et en 3^{ème}) ;
- réduction du nombre d'élèves en retard scolaire d'un an et plus ;

⁸ L'indicateur de la délinquance dans chaque quartier retenu en accord avec la DDSP est celui des 28 catégories d'infractions retenues par l'observatoire national des ZUS, sur les 107 rubriques de la nomenclature des crimes et délits que compte l'état 4001.

- baisse du phénomène de déscolarisation ;
- baisse du nombre d'incidents en milieu scolaire ;
- amélioration de la maîtrise de la langue française ;
- baisse du nombre d'enfants illettrés ;
- nombre d'activités s'adressant à des filles ou favorisant la mixité de genre ;
- nombre total d'actions ;
- nombre d'intervenants et d'encadrants des activités ayant une qualification professionnelles ;
- nombre de jeunes issus des quartiers ZUS / Nombre total de participants ;
- nombre de périodes couvertes.

Développer un sentiment d'appartenance à la société française :

- détection de l'ensemble des personnes nécessitant des cours de français ;
- évolution du niveau de connaissance du français ;
- développement des actions en matière d'apprentissage de la langue française ;
- développement des actions en matière de découverte de la culture française et des institutions publiques ;
- développement des actions favorisant l'intégration républicaine par la connaissance de la société française, de ses us et coutumes, de sa culture et de son fonctionnement ;
- développement des actions favorisant l'apprentissage de la citoyenneté par la découverte de la ville et de son fonctionnement : situation économique et sociale, environnement, institutions, etc. ;
- nombre d'activités s'adressant à des personnes de sexe féminin ou favorisant la mixité de genre ;
- nombre total d'actions ;
- nombre d'intervenants et d'encadrants des activités ayant une qualification professionnelle ;
- nombre de jeunes issus des quartiers ZUS / Nombre total de participants ;
- nombre de périodes couvertes.

E - L'ENGAGEMENT FINANCIER DE L'ETAT AU TITRE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES

Sur les 3 exercices 2007, 2008, 2009, en plus des financements par des crédits inscrits dans les budgets opérationnels de programme, d'actions correspondant aux objectifs du présent contrat, l'Etat consacrera chaque année, sur le budget de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, une somme de 438 000 € destinée à financer les actions retenues au titre de la programmation annuelle.

Le respect de cet engagement est subordonné, d'une part à la disponibilité des crédits budgétaires conformément au principe de l'annualité budgétaire et, d'autre part, à l'adéquation des projets déposés aux objectifs du contrat, à leur qualité et, s'il s'agit d'opérations renouvelées, à leur évaluation.

Le montant précité pourra être augmenté en 2008 et 2009 si les crédits disponibles le permettent.

ANNEXES

**ANNEXE 1 : FINANCEMENTS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
ENTRE 2000 ET 2006**

1) Les financements du projet de rénovation urbaine :

Coût total (pour Clichy-Montfermeil): 460 millions d'€.

Dépenses 2004-2008 concernant uniquement le secteur central d'après l'avenant n°2 de la convention d'aménagement du 17 décembre 2004 :

- ANRU : 147 768 928 €
- Etat : 2 805 324 €
- Caisse des dépôts et consignations : 2 780 841 €
- Conseil régional : 7 088 529 €
- Conseil général : 2 957 416 €
- Bailleurs : 33 745 986 €
- Ville : 7 088 860 €
- Europe : 3 660 362 €
- Autres : 5 522 434 €
- Prêts : 109 297 216 €

2) La dotation de solidarité urbaine pour la ville de Montfermeil :

Financement	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
DSU en €	764 542	710 452	676 118	762 777	849 817	1 032 620	1 505 439

3) Fonds structurels européens FEDER dans le cadre du PIC Urban entre 2000 et 2006 :

Centre ville : 352 935,36 €

Les Bosquets : 1 713 426,04 €

4) Les moyens mobilisés et mobilisables sur l'ensemble de la commune concernant le thème de l'habitat et du cadre de vie⁹ :

Crédits de droit commun	Montants engagés durant la période du contrat de ville (2000-2006) (k€)							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
Logement social offre nouvelle	0	321.55	0	0	0	0	0			
Logement social : réhabilitation	0	0	1 418.10	0	0	0	*			
Qualité de Service										
Logement social démolition	0	0	0	0	0	0	*			
Logement social : MOUS	0	0	24.39	0	0	0	0			
Logement social plans CGLLS	0	0	0	0	0	0	*			
Aides de l'ANAH	0.00	1 245.67	27.26	530.37	52.35	63.81	*			
Résorption Habitat Insalubre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Lutte contre le Saturnisme	0,00	15.90	34.89	57.56	27.39	71.63				

* en cours de programmation

Crédits spécifiques	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
Contrat de ville Investissement 67.10.10	0	0	146.19	2 220.77	0	933.882	0	0	0	0
GPV ORU Investissement 67.10.30	0	0	662.33	845.40	0	0	0	0	0	0
ANRU					453.00	11 326.00	24 740.00	13 268.00	13 227.00	0

⁹ source : DGCL 9/06/2006
07/03/2007

5) Les moyens mobilisés et mobilisables sur l'ensemble de la commune concernant le thème de l'emploi et du développement économique

Crédits de droit commun	Durant la période du contrat de ville						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dispositifs							
Mission Locale avec Vaujour, Coubron, Livry Gargan, le Raincy et Clichy/Bois (subvention fonctionnement)						141 334 €	
LAS parrainage						20 000 € 75 parrainés	
CAE c/o employeurs sur la commune (05/06/06)							137 dont Gagny et le Raincy
CIE c/o employeurs de la commune (05/06/06)							133 dont Gagny et le Raincy
Contrats apprentissage c/o employeurs de la commune (31/07/06)						55	58
Contrats Jeune Entreprise employeurs de la commune						70	
CES/CEC :c/o employeurs sur la commune						36	

6) Moyens mobilisés et mobilisables sur l'ensemble de la commune concernant le thème de la santé et du social

Crédits de droit commun	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté						1 862 €				
Réseau d'écoute d'appui d'accompagnement des parents						1 500 €				
Atelier santé ville							10 000 €			
Appui social individualisé						29 270.40 €				

Crédits spécifiques	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
Hébergement mission locale						15 244 €				

7) Les moyens mobilisés et mobilisables sur l'ensemble de la commune concernant le thème de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance

Crédits de droit commun	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
Jeunesse				2 500 €	8 880 €	7 000 €				
Sport				52 232 €	32 560 €	20 926 €				
Total				54 732 €	41 440 €	27 926 €				

Crédits spécifiques	Durant la période du contrat de ville							Durant la période du CUCS		
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Dispositifs										
VVV	28 126,84 €	33 233,89 €	28 194,98 €	16 500 €	11 000 €	2 000 €	25 500 €			

ANNEXE 2 : EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2000/2006

EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE 2000-2006

Dans le cadre de l'élaboration du futur Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), une évaluation du Contrat de ville de Clichy-sous-Bois/Montfermeil a été réalisée sur le territoire de chacune des deux villes, auprès des acteurs qui ont bénéficié des financements du Contrat de ville entre 2000 et 2006.

Cette évaluation a permis d'identifier les effets positifs et négatifs du Contrat de ville et d'en tirer des enseignements pour l'élaboration du futur CUCS.

L'évaluation qui suit porte sur le territoire de Montfermeil.

Elle porte sur 3 points :

- I - l'évaluation globale des actions financées par le contrat de ville,**
- II - l'évaluation par thématique,**
- III - l'évaluation de la procédure administrative.**

I - L' EVALUATION GLOBALE DES ACTIONS

1 - Constat général :

Le constat que l'on peut faire, à l'issue de ces 6 années de Contrat de ville, est que les actions mises en œuvre n'ont pas fondamentalement changé le mode de vie des habitants des Bosquets. Ce dispositif n'a pas été de taille à enrayer un repli de la majorité des habitants du quartier sur leur communauté d'origine et sur le périmètre du quartier.

Cette impuissance s'explique sans doute par le fait que le Contrat de ville ne permet pas de s'attaquer réellement aux facteurs profonds de l'exclusion : communautarisme, manque de repères éducatifs, échec scolaire, chômage. Et plus profondément, on peut se demander s'il est bien de la responsabilité du seul Contrat de ville de travailler à l'intégration de populations, qui pour une part n'a pas le réel souhait de partager et d'adhérer aux valeurs républicaines de notre pays. Le problème est vaste et engage toute la société française.

Le zonage du Contrat de ville a sans doute aussi constitué un frein au brassage entre les habitants des Bosquets et ceux des autres quartiers de la ville et n'a donc pas favorisé une ouverture culturelle réciproque.

Il reste toutefois, à l'actif du Contrat de ville 2000-2006, que les actions mises en œuvre ont apporté aux personnes bénéficiaires un soutien, une écoute et de multiples opportunités d'ouverture et de développement de la personnalité par la culture, le sport et les loisirs, ainsi que des outils pour acquérir progressivement une plus grande autonomie dans la société française.

Si le démarrage des actions a souvent été difficile, les porteurs de projet ont su rapidement s'adapter au type de public touché, nouer des liens de confiance indispensables et se faire connaître sur le quartier. Certaines associations ont développé des actions familiales afin de suivre et d'accompagner l'ensemble des membres d'une même famille pour résoudre les problèmes un à un et en interdépendance. Ainsi, c'est à partir d'un noyau dur d'habitants que les actions ont pu toucher de nouveaux habitants et servir de moteur pour la mise en place de nouvelles actions.

Le résultat est au total peu quantifiable, mais c'est à l'évolution individuelle au cas par cas, dans la durée, des personnes concernées, que l'on peut mesurer aujourd'hui le bénéfice retiré des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de ville.

A – Evolution des financements :

Le contrat de ville 2000-2006 a été signé par l'Etat, la Région, le Département, les villes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil et le FAS.

Ces institutions ont cofinancé les actions programmées dans le cadre du Contrat de ville entre 2000 et 2006, avec le concours d'autres institutions encore, telles que la CAF, la DDASS ou l'Union européenne.

Mais pour rester synthétiques, nous nous sommes concentrés sur les financements des deux principaux signataires du Contrat de ville : l'Etat et la ville de Montfermeil.

Les financements de l'Etat depuis 2000, ont augmenté de près de 116 %, passant de 193 918 € à 418 817€. Ils ont toutefois constamment oscillé tout au long de cette période.

Les financements communaux ont également augmenté de près de 68 % entre 2000 et 2006, avec là encore des années plus fastes que d'autres.

Des entretiens de bilan que nous avons eus avec les porteurs de projets, il ressort les éléments suivants :

- Les financements ont été globalement constants, mais les fluctuations d'une année sur l'autre et d'une structure sur l'autre ont soumis les porteurs de projets à une incertitude sur le financement de leurs actions, et sur la possibilité d'envisager celles-ci sur le moyen terme, c'est-à-dire à plus d'un an.

Pour pallier ces fluctuations, les associations ont souvent eu recours à leurs fonds propres, sans avoir l'assurance d'obtenir les subventions de la Politique de la ville. Ainsi, le public n'a en général pas subi le contrecoup des fluctuations de crédits du Contrat de ville et a toujours pu bénéficier des actions proposées.

Montant des financements Etat et ville de Montfermeil en euros entre 2000 et 2006 (hors MOUS) :

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
Financements Etat	193 818	147 263	194 286	358 930	325 492	301 200	418 817
Financements Ville de Montfermeil	184 173	101 803	120 642	194 260	338 796	320 117	308 527

Evolution des financements Etat et ville de Montfermeil entre 2000 et 2006 (hors MOUS) :

	Evolution entre 2000 et 2001 en %	Evolution entre 2001 et 2002 en %	Evolution entre 2002 et 2003 en %	Evolution entre 2003 et 2004 en %	Evolution entre 2004 et 2005 en %	Evolution entre 2005 et 2006 en %	Evolution entre 2000 et 2006 en %
Evolution des financements Etat	-24%	32%	85%	-9%	-7%	28%	116%
Evolution des financements Ville de Montfermeil	-81%	19%	61%	74%	-6%	-4%	68%

- La fluctuation des montants des financements s'est accompagnée d'un changement, d'année en année, des objectifs prioritaires de l'Etat comme de la ville.

Les porteurs de projets estiment que l'Etat et la ville n'ont pas su définir des objectifs prioritaires communs, alors qu'au fond, les besoins du public n'évoluaient guère d'une année sur l'autre : éducation, prévention de la délinquance, emploi, insertion sociale, socialisation par des pratiques ludiques et éducatives, prévention des risques sanitaires et accès aux soins.

L'obligation d'adapter chaque année la présentation des projets aux nouvelles priorités édictées par l'Etat et par la ville a beaucoup alourdi des procédures administratives déjà complexes, selon les porteurs de projets. Il aurait été préférable selon eux de se concentrer sur les actions elles-mêmes.

- **Il n'y a pas eu suffisamment de continuité dans la poursuite d'objectifs prioritaires entre 2000 et 2006.**

Nombre d'actions financées entre 2000 et 2006 par objectifs prioritaires :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté	1	1	1	2	1	4	5
Prévenir la délinquance	7	7	7	9	12	12	7
Intensifier et mieux coordonner les processus d'intégration des populations d'origine étrangère et favoriser l'insertion sociale des personnes en difficulté	6	6	7	8	13	9	6
Accompagner les initiatives publiques et privées en faveur du développement économique des quartiers prioritaires	0	0	0	0	1	2	4
Permettre la socialisation et l'épanouissement personnel par la pratique culturelle, sportive et de loisirs	7	5	7	9	10	9	13
Prévenir les risques sanitaires et faciliter l'accès aux soins des plus démunis	1	1	0	1	4	2	1
TOTAL	22	20	22	29	41	38	36

Le manque de continuité dans la poursuite d'objectifs a été particulièrement flagrant en matière de prévention de la délinquance : alors que jusqu'en 2003, les actions dans ce domaine ont bénéficié de relativement peu de fonds, elles ont été beaucoup plus financées en 2004-2005 avant de retomber au niveau antérieur en 2006. De même, pour les actions liées à l'intégration des populations d'origine étrangère, qui ont aussi reçu un soutien très fluctuant sur l'ensemble de la période.

Ces chiffres sont toutefois à relativiser dans la mesure où les montants des enveloppes en début de période étaient nettement inférieurs à ceux de 2005-2006, ce qui a occasionné des choix de programmation différents.

Montant des financements en euros entre 2000 et 2006 par objectifs prioritaires (hors MOUS) :

	2 000	2 001	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006
Prévenir la délinquance	62 930	7 622	7 622	7 572	3 761	105 686	91 927
Intensifier et mieux coordonner les processus d'intégration des populations d'origine étrangère et favoriser l'insertion sociale des personnes en difficulté	124 001	80 156	83 693	106 535	113 672	130 931	162 595
Améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté	13 535	21 798	32 225	47 040	84 756	74 127	55 702
Accompagner les initiatives publiques et privées en faveur du développement économique des quartiers prioritaires	-	-	-	-	6 184	3 850	38 595
Permettre la socialisation et l'épanouissement personnel par la pratique culturelle, sportive et de loisirs	100 691	67 077	111 871	241 864	325 806	297 373	263 416
Prévenir les risques sanitaires et faciliter l'accès aux soins des plus démunis	1 372	6 860	-	1 905	28 453	9 350	8 500
TOTAL	302 529	183 513	235 411	404 916	562 632	621 317	620 735

Evolution des financements en euros entre 2000 et 2006 par objectifs prioritaires (hors MOUS):

	Evolution entre 2000 et 2001 en %	Evolution entre 2001 et 2002 en %	Evolution entre 2002 et 2003 en %	Evolution entre 2003 et 2004 en %	Evolution entre 2004 et 2005 en %	Evolution entre 2005 et 2006 en %	Evolution entre 2000 et 2006 en %
prévention de la délinquance	-88%	0%	-1%	-50%	2710%	-13%	46%
intensifier et mieux coordonner les processus d'intégration des populations d'origine étrangère et favoriser l'insertion sociale des personnes en difficulté	-35%	4%	27%	7%	15%	24%	31%
améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté	61%	48%	46%	80%	-13%	-25%	312%
accompagner les initiatives publiques et privées en faveur du développement économique des quartiers prioritaires	0%	0%	0%	618300%	-38%	902%	3859400%
permettre la socialisation et l'épanouissement personnel par la pratique culturelle, sportive et de loisirs	-33%	40%	54%	26%	-9%	-11%	162%
prévenir les risques sanitaires et faciliter l'accès aux soins des plus démunis	400%	-100%	190400%	1394%	-67%	-9%	520%

B - Evolution du public :

Depuis 2000, le nombre de bénéficiaires a généralement été en constante progression.

Ce constat est le résultat de plusieurs phénomènes cumulatifs :

- la construction d'un partenariat entre les associations,
- l'augmentation globale des financements au fil des années,
- l'augmentation du nombre d'actions menées par les associations,
- la qualification des salariés des associations,
- la reconnaissance de l'association par le public.

Les porteurs de projet constatent que le public touché est très majoritairement celui du quartier des Bosquets, puisque ce quartier était désigné comme prioritaire – même s'il était non exclusif – dans le Contrat de ville.

Du fait de ce ciblage géographique, il a été difficile de brasser les populations des différents quartiers de la ville, la population de Franceville ou des Coudreaux ne se déplaçant pas facilement sur le quartier des Bosquets et inversement. Mais la différence de besoins entre les habitants des différents quartiers explique largement cette difficulté.

Public touché par thématique :

- **l'éducation** : les 6-16 ans, à l'âge où se forme la personnalité,
- **la prévention de la délinquance** : les 13-18 ans dans la mesure où à cet âge les jeunes sont en pleine période de remise en question et souvent en attente de projets ou d'actions qui pourraient les guider,
- **l'emploi** : les plus de 18 ans avec une dominante pour la tranche des 18-25 ans,
- **l'insertion sociale** : les plus de 25 ans et plus particulièrement lorsqu'ils sont devenus parents,
- **la socialisation par des pratiques ludiques et éducatives** : les 8-18 ans pour les activités sportives et de loisirs et toutes les générations concernant le domaine de la découverte de la culture française,
- **la prévention des risques sanitaires et l'accès aux soins** : les adolescents, car les actions ont été centrées particulièrement sur la toxicomanie et le soutien psychologique.

II – L’EVALUATION PAR THEMATIQUE

On peut mesurer l’impact du Contrat de ville sur ses bénéficiaires, au regard de ces 6 axes prioritaires, de la manière suivante :

1 - Améliorer l’encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté

Le Contrat de ville a servi à financer des projets éducatifs sur plusieurs années en faveur de l’apprentissage par les jeunes de valeurs humaines et de règles de vie en société, principalement en lien avec les écoles et les deux collèges de la ville, avec des résultats probants sur les enfants concernés en termes de comportement général et de résultats scolaires, mais aussi sur le degré d’implication des parents dans la scolarité de leur enfant.

Pour ce qui est de l’aspect particulier du soutien scolaire, les financements du Contrat de ville se sont progressivement concentrés sur la structure spécialisée dans le domaine (association Parcours), pour éviter de saupoudrer des subventions entre plusieurs associations qui avaient décidé d’ajouter cette mission à leur fonction initiale, sans forcément apporter de grande valeur ajoutée. Il reste que les besoins en rattrapage scolaire sont immenses et que l’association Parcours n’est pas en capacité de faire face à cette demande, notamment faute de moyens financiers et de suffisamment de bénévoles de niveau baccalauréat.

Aussi, en matière de soutien scolaire, le dispositif de Réussite éducative - qui comporte notamment une action de soutien scolaire en faveur des classes de CE1, CM2, 6^{ème}, 5^{ème} du réseau d’éducation prioritaire - est-il apparu indispensable pour compléter le Contrat de ville.

2 - Prévenir la délinquance

Le Contrat de ville a certainement contribué à prévenir la marginalisation d’enfants et d’adolescents, notamment grâce à l’activité du Centre de loisirs de la jeunesse de la Police nationale et du club de prévention Arrimages. En amont et en aval des projets financés par le Contrat de ville

(chantiers d'insertion, activités éducatives, loisirs, sorties), les associations ont développé un accompagnement des familles des jeunes suivis initialement, de manière à traiter les problèmes de l'enfant à la source.

Néanmoins, face à une recrudescence des tensions sociales à l'échelle de l'ensemble des cités en France depuis 2004 et surtout depuis les émeutes de 2005, les actions financées n'ont pas été de taille à enrayer la montée des actes de délinquance sur le quartier des Bosquets et sur l'ensemble du territoire communal.

En effet, la prévention de la délinquance se fait avant tout par l'apprentissage des règles de vie en société dès la petite enfance dans le milieu familial. Or, les difficultés rencontrées dans de nombreuses familles résidant les Bosquets dans l'exercice de l'autorité parentale font souvent obstacle à cet apprentissage. De même, le fort taux d'échec scolaire des élèves résidant sur le quartier est également très propice au passage à la délinquance. Enfin, la forte concentration de familles en difficulté sociale et économique sur le même quartier ne favorise pas l'émulation des enfants, en faveur d'une réussite sociale.

Du côté des porteurs de projets financés par le Contrat de ville, ceux-ci déplorent une insuffisance de bénévoles formés et travaillant dans la durée auprès des jeunes. Il faut en effet un suivi régulier de 5-6 ans par enfant pour pouvoir espérer opérer un réel travail éducatif.

3 - Intensifier et mieux coordonner les processus d'intégration des populations d'origine étrangère et favoriser l'insertion sociale des personnes en difficulté

Les actions menées avec le soutien du Contrat de ville en faveur de l'intégration des personnes d'origine étrangère ont touché principalement des femmes et des jeunes, avec des résultats difficiles à quantifier. Elles ont surtout consisté dans le travail de médiation des Femmes-relais, l'apprentissage du français pour les adultes, des ateliers de découverte de la culture et des institutions publiques. Une partie du public bénéficiaire en a indéniablement retiré un plus grand sens de l'autonomie dans le fonctionnement de la société française.

Mais il faut aussi relever un assez faible renouvellement du public. Ainsi, une majorité de personnes a eu tendance à se réinscrire d'office aux mêmes actions proposées d'une année sur l'autre. Il s'en est donc suivi qu'une autre part du public bénéficiaire a eu tendance à « stagner », n'ayant pas accompli de réels progrès dans la maîtrise de la langue au bout de plusieurs années,

connaissant toujours mal l'environnement extérieur aux Bosquets (y compris le centre ville de Montfermeil !) et vivant toujours très repliée sur leur communauté d'origine.

On a même pu constater au cours des 6 années du Contrat de ville que de nombreuses femmes, résidant sur les Bosquets depuis l'enfance, ont clairement régressé dans leur autonomie en décidant subitement de porter le voile et de se replier chez elles sans contacts avec l'extérieur.

Autre bémol sur l'impact du Contrat de ville en matière d'intégration, les hommes adultes restent à peu près totalement absents des actions conduites. Les raisons principales sont des horaires de travail incompatibles avec ceux des actions et une répulsion à l'égard des activités mixtes.

4 - Accompagner les initiatives publiques et privées en faveur du développement économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires

Dans ce domaine, le Contrat de ville n'a pas financé beaucoup d'actions. En effet, il a été jugé que le service DEFI (Développement emploi formation insertion) relevant de la Communauté d'agglomération et consacré à l'emploi et l'insertion des personnes de plus de 25 ans, ainsi que la Mission locale pour l'emploi dédiée à l'emploi des moins de 25 ans, étaient les mieux outillés pour mener des actions dans ce domaine.

Les actions financées par le Contrat de ville ont donc surtout consisté dans des formations ponctuelles ou des chantiers d'insertion, qui ont touché un public restreint de personnes. Il faut toutefois relever qu'en 2006, l'option a été prise de faire financer par le Contrat de ville une action spécifique mise en œuvre par la Mission locale, destinée à mieux préparer les jeunes au monde du travail. Le constat d'une inadéquation croissante entre le profil des jeunes actifs des Bosquets et les comportements requis par les entreprises, a en effet montré l'urgence de lutter simultanément contre les discriminations à l'embauche des jeunes et pour un travail sur le « savoir être » des jeunes davantage en rapport avec les contraintes du monde du travail (présentation, langage, horaires, rapport à l'autorité). Le Contrat de ville a ainsi servi à soutenir une action de « valorisation de l'image » des jeunes du quartier en recherche d'emploi.

5 - Permettre la socialisation et l'épanouissement personnel par la pratique culturelle, sportive et de loisirs

Le Contrat de ville a essentiellement servi à financer des actions pluriannuelles dans ce domaine là. Les actions ont revêtu un caractère sportif (hand ball, football, natation), culturel et à vocation citoyenne, à destination des jeunes. Après un démarrage parfois difficile, les actions ont suscité l'enthousiasme des bénéficiaires, qui se sont montrés assidus et ont entraîné d'autres jeunes à s'inscrire. Après plusieurs années, des « noyaux durs » se sont ainsi formés et les éléments moteurs pourront être investis de responsabilité dans la future Maison de la jeunesse et le Conseil local de la jeunesse de la ville.

A l'issue de ces 6 années, on peut également constater que le Contrat de ville a servi à mieux intégrer une partie de la jeunesse des Bosquets dans les structures publiques communales (service jeunesse, bibliothèque médiathèque, ludothèque), ce qui a eu un impact certain en terme d'apprentissage de la vie en société. Il faut toutefois regretter que le zonage du Contrat de ville ait eu pour effet de laisser les jeunes des Bosquets entre eux dans le cadre des différents projets, alors que l'impact en terme de mixité sociale aurait été plus grand si des jeunes des autres quartiers de la ville avaient participé aux actions.

Il faut également relever que le grand nombre d'actions menées en termes de loisirs, particulièrement pendant les vacances scolaires, a pu aussi favoriser un « effet consumériste » de la part des jeunes, qui avaient tendance à se constituer leur propre programme d'activités en piochant celles qui leur convenaient dans les différentes structures. Ceci s'est bien sûr révélé peu propice à développer le sens de l'engagement et à mener un travail éducatif suivi. D'où la nécessité renforcée de se situer davantage dans le partage de responsabilités et l'appropriation des projets par les jeunes eux-mêmes.

Il reste par ailleurs un public de jeunes « inaccessibles », particulièrement pour la tranche d'âge des 16-25 ans, que les activités proposées ne peuvent détourner de celles auxquelles ils s'adonnent. Cela pose alors la question d'un programme d'activités qui leur soit adapté, en fonction d'objectifs à fixer pour répondre au mieux à leurs besoins.

Enfin, il est apparu ces dernières années que des besoins ont émergé pour la tranche d'âge des 3-8 ans. Considérant que la prise en charge des enfants de cet âge relevait au premier chef des familles et des écoles, le Contrat de ville a été très peu sollicité pour financer des activités pour eux.

Or, il a été constaté que dans de nombreuses familles du quartier, les enfants sont investis de responsabilités d'adulte à l'égard de leurs frères et sœurs ou que ces enfants sont souvent dans la rue après l'école, jusque tard dans la soirée, facilement exposés à l'influence des plus grands et au climat d'agressivité qui peut régner parmi eux. Il n'est même pas rare que ces enfants soient manipulés pour commettre des actes de délinquance au bénéfice des plus grands.

6 - Prévenir les risques sanitaires et faciliter l'accès aux soins des plus démunis

En raison du faible nombre d'associations dédiées à la santé sur le territoire des Bosquets, le Contrat de ville a peu servi dans ce domaine, si ce n'est en matière de toxicomanie (Réseau Artemis depuis 2001) et de soins psychologiques pour les adolescents (Amica depuis 1996), particulièrement pour les 13-18 ans. L'impact qualitatif de ces actions est par définition quasiment impossible à évaluer. En raison de difficultés internes, le Réseau Artemis a dû cesser son activité en 2006.

Sur la période 2000-2006, le nombre de personnes accompagnées sur ces deux problématiques n'a cessé d'augmenter. Non pas tant en raison d'un accroissement du mal être des jeunes, que parce que les deux associations ont su créer des relations de confiance : l'association Artemis est ainsi parvenue à créer des contacts avec une centaine de personnes par an qu'elle a approchées le plus souvent en centre ville, loin du quartier et qu'elle a orientées vers des accueils spécialisés. L'Amica de son côté a su acquérir une légitimité aux yeux des familles, des adolescents eux-mêmes et des partenaires associatifs et institutionnels, qui lui ont adressé un nombre croissant de jeunes en souffrance psychique. Il y a 6 ans, l'Amica recevait moins de 50 jeunes en entretien par an, elle en reçoit aujourd'hui 100.

Il reste néanmoins que l'offre proposée pour répondre aux besoins sanitaires du public jeune reste largement insuffisante, d'où le lancement d'une étude sur la création d'une « Maison des adolescents » de grande envergure.

Enfin, la création du dispositif de réussite éducative en 2005 et d'un Atelier santé ville en 2006 sont venus utilement compléter le Contrat de ville pour mieux répondre au besoin des familles les plus démunies de la résidence des Bosquets d'accéder à la prévention sanitaire menée par des institutions, telles que le Conseil Général et aux soins dispensés par les structures médicales locales.

III - L' EVALUATION DE LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE

A – La préparation de l'appel à projet

Les porteurs de projet ont regretté de ne pas pouvoir rencontrer un élu avant l'appel à projet pour lui exposer leur point de vue et contribuer ainsi à la réflexion sur la définition des objectifs prioritaires, qui sont contenus dans l'appel à projets.

Les porteurs de projet souhaiteraient que les modalités de concertation association-commune soient précisées dans le futur CUCS.

B - Le contenu de l'appel à projets

Les porteurs auraient souhaité connaître ce qui a motivé le choix des objectifs prioritaires tant de la part de la ville que de l'Etat.

C – Le dossier de demande de subvention :

Le dossier d'instruction a évolué dans sa forme entre 2000 et 2006, de même que le bilan, obligeant chaque année les associations à revoir leur dossier sans que sur le fond, les données à remplir ne changent. Il s'agissait de simples changements de formulation qui ont fortement compliqué le remplissage des dossiers par les porteurs de projet et ce malgré le soutien des chefs de projet. Le problème était d'autant plus important pour les associations qui devaient remplir non seulement le dossier COSA, mais également un dossier FASILD, un dossier du Conseil Général, de la DDASS etc.... Les petites associations manquaient particulièrement de temps, voire de personnel compétent pour remplir ce type de dossiers.

L'idéal serait d'avoir un dossier unique pour tous les cofinanceurs ce qui éviterait aux associations de perdre leur temps à faire de l'administratif et qu'il ne soit plus obligatoire de fournir, en cas de reconduction, les statuts de l'association et autres documents annexes.

Aujourd'hui, le dossier COSA est simple à remplir et les porteurs de projet en sont satisfaits. Ils souhaiteraient le conserver pour les prochaines années, même si certains porteurs estiment que le dossier demeure encore incomplet sur certains points comme l'évaluation.

D – Le bilan de l'action :

Le bilan pourrait être un réel outil d'évaluation or le bilan actuel reste trop sommaire et laisse peu de place à une appréciation qualitative comme la parole des habitants par exemple. Les porteurs de projet estiment que le rapport d'activité pourrait très bien servir de bilan, comportant un aspect tant quantitatif que qualitatif.

Outre le rapport d'activité, une évaluation objective faite par des personnes extérieures professionnelles ou non serait souhaitée comme la déléguée de l'Etat et/ou un bureau d'étude.

Par ailleurs, outre cette évaluation qui serait faite par des professionnels, les cofinanceurs devraient venir sur place, non seulement pour contrôler les actions, mais aussi pour en apprécier la valeur et en mesurer l'impact auprès du public.

Enfin, les bilans devraient aussi tenir compte de tout ce qui a été mis en œuvre pour réaliser les actions (incluant le temps passé avec les partenaires).

E – L'information régulière:

Enfin, les porteurs de projet ont estimé n'être pas suffisamment mis au courant des informations concernant le contrat de ville : délai de dépôt du dossier, date des différents comités, décisions des comités, la date du paiement, transmission d'un calendrier prévisionnel, etc.... Un courrier faisant le point sur le contrat de ville serait à faire ce qui permettrait à chacun de savoir ce qui se passe en temps réel sur la commune.

ANNEXE 3 : DIAGNOSTIC COMMUNAL

DIAGNOSTIC COMMUNAL

PREAMBULE :

Les éléments de diagnostic ci-après sont partiels et demandent à être complétés afin d'avoir une analyse globale et cohérente.

I. HABITAT ET ENVIRONNEMENT URBAIN

L'urbanisme de Montfermeil est très contrasté, entre l'aspect pavillonnaire des quartiers de Franceville et des Coudreaux, l'habitat ancien du centre ville et l'urbanisme de barres sur la résidence des Bosquets et de Lucien Noël.

Les deux quartiers qui posent de réels problèmes en matière d'habitat et d'environnement urbain sont la résidence des Bosquets et le centre ville. Nous focaliserons donc notre état des lieux sur ceux-ci :

La résidence des Bosquets :

1 - Constats de problèmes d'entretien¹⁰

Dans l'ordre décroissant : la saleté, les dégradations, le bruit, l'insécurité, la vétusté du bâti, le manque d'espaces verts, le regroupement dans les halls, les incivilités, le problème de parking, le manque d'équipements pour les jeunes, le squat.

2 - Travaux de réhabilitation entrepris sur les logements, date de réalisation, nombre de logements concernés

1991-1994 : réhabilitation totale de plusieurs bâtiments comprenant 70 logements (opérateur PACT-ARIM).

¹⁰ Source : Enquête sociale cabinet HER (Habitat-Etudes-Recherche) juin 2004.
07/03/2007

Juin 1994 : démolition totale d'un bâtiment de 146 logements (Opérateur Ville-Pact Arim-Etat).

1997-1999 : démolition de 40 logements (Opérateur Etat) ; réhabilitation de 100 logements (Opérateur Pact-Arim).

2000-2001 : démolition totale de deux bâtiments de 146 et 22 logements (Opérateur SEM-CM).

2001-2002 : réhabilitation totale d'un bâtiment de 146 logements (Opérateur ODHLM).

3 - Travaux envisagés dans les 5 ans à venir

Opération de renouvellement urbain sur le site des Bosquets :

- démolitions ;
- constructions ;
- logements sociaux réhabilités ;
- logements réhabilités.

Avec la signature d'une convention ANRU en décembre 2004, pour la mise en œuvre d'un projet de rénovation urbaine à l'échelle du quartier entier, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour les Bosquets.

Le Centre ville :

1 - Taux de rotation dans les logements

Fort turn-over depuis une quinzaine d'année puisque 45% des habitants du centre-ville y sont depuis moins de 10 ans.

2 - Taux de vacance

19,4% (sur environ 1043 résidences principales, soit 13,4% du patrimoine). Prédominance de locataires.

3 - Constats de problèmes d'entretien

Insalubrité, problème d'humidité, marchands de sommeil, habitat ancien, manque de confort.

4 - Travaux envisagés dans les 5 années à venir

Création d'une ZAC avec 750 à 800 logements, qui vont induire un apport de population d'environ 2 000 personnes (selon le ratio de 2,5 personnes par logement), ce qui conduira à un doublement de la population du centre-ville.

La situation en 2006 : avec le lancement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) et le lancement d'une zone d'aménagement concerté (ZAC), le centre ville devrait retrouver un habitat de qualité, attirer de nouveaux commerçants et retrouver sa fonction de cœur de ville.

II. EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

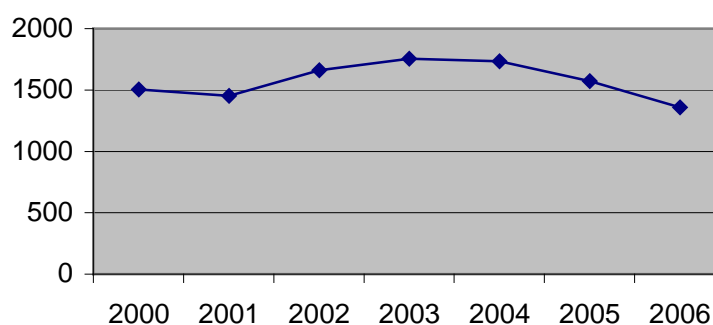
Les données suivantes portent sur l'ensemble du territoire communal.

A. Nombre de demandeurs d'emplois depuis 2000

Evolution du nombre de demandeurs d'emplois depuis 2000

Années	2000 (décembre)	2001 (décembre)	2002 (décembre)	2003 (décembre)	2004 (décembre)	2005 (décembre)	2006 (août)
Nombre de demandeurs d'emploi	1502	1451	1663	1752	1733	1574	1357

Source des données : ANPE



Entre 2000 et 2006, le nombre de demandeurs d'emplois a baissé de près de 9,7 %, pour atteindre en 2006, 5,2 % de la population totale, soit 1 357 personnes (à la mi-août). Il faut toutefois relever que le taux de chômage dans la résidence des Bosquets est estimé à 36 % de la population

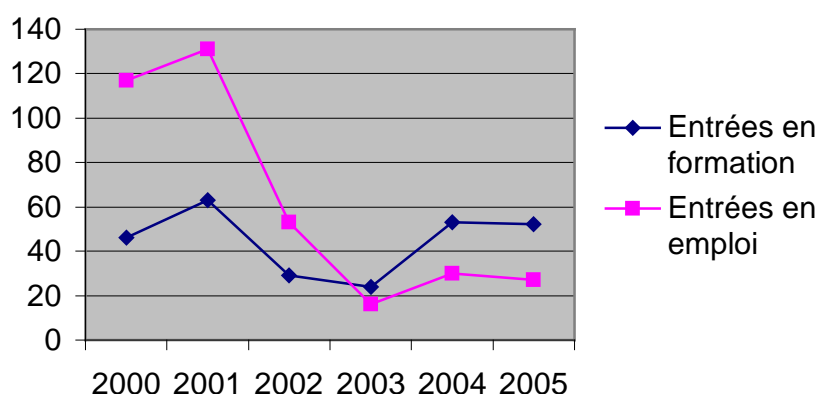
active du quartier. On peut en conclure que si l'évolution du taux de chômage à Montfermeil est encourageante, le quartier ZUS reste toujours durement touché par ce phénomène.

B. Nombre de jeunes de 16 à 25 ans pris en charge par la Mission Locale pour l'Emploi (MLE) entrés en formation ou en emploi

Il est important de préciser que les informations exposées ci-dessous sont extraites des rapports d'activité de la Mission locale pour l'emploi de la Dhuis, qui est une structure intercommunale, financée par la Communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil.

Evolution du nombre de personnes de 16 à 25 ans de Montfermeil, prises en charge par la MLE, entrées en formation ou en emploi depuis 2000:

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Entrées en formation	46	63	29	24	53	52
Entrées en emploi	117	131	53	16	30	27
TOTAL	163	194	82	40	83	79



Source des données : Mission Locale pour l'emploi de la Dhuis

Il ressort de ces données les conclusions suivantes :

- les effectifs de jeunes pris en charge par la MLE, qui entrent en formation et en emploi, tendent à se stabiliser depuis 2004.

- sur l'ensemble de la période, le placement des jeunes en emploi a régressé et ce pour diverses raisons :
 - o manque de qualification des jeunes du fait d'une sortie précoce de l'école,
 - o offres des formations existantes en inadéquation avec la demande,
 - o manque d'entreprises et de centres de formation sur le territoire,
 - o manque de moyens pour créer et développer un véritable espace emploi,
 - o contexte socio-économique difficile du secteur,
 - o problèmes de discrimination sociale et territoriale,

- le niveau scolaire des jeunes (de l'école primaire à la fin du collège) est de plus en plus bas (niveau scolaire inférieur au Diplôme national du brevet).

De manière générale, les bilans de la Mission locale montrent une croissance du public jeune en difficulté de 16-21 ans, du fait d'une sortie du système scolaire de plus en plus précoce et une demande croissante d'aides financières de la part des jeunes : FAJ, chèques mobilité, nuitées d'hôtel, etc....

III. SANTE ET ACCES AUX SOINS¹¹

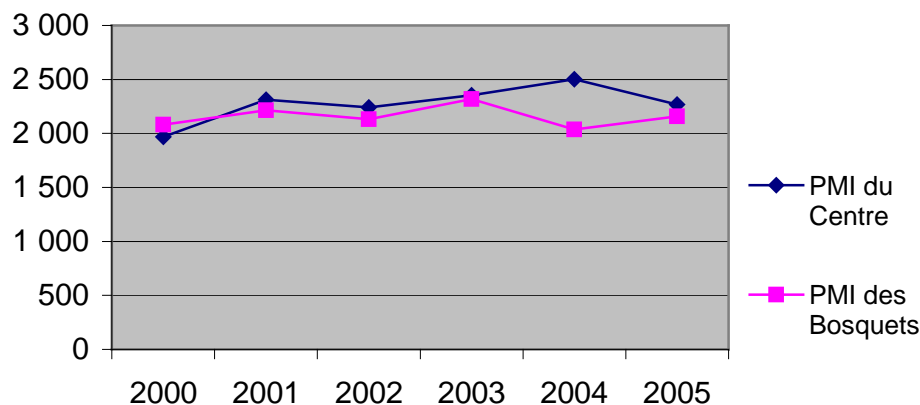
A. Nombre de consultations à la PMI

Les données exposées ci-dessous concernent les deux centres de protection maternelle et infantile (PMI) de Montfermeil, celles du centre et celle des Bosquets.

Evolution du nombre d'examens en protection infantile par centre depuis 2000

Centres départementaux	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PMI du Centre	1 967	2311	2242	2353	2502	2268
PMI des Bosquets	2082	2215	2131	2317	2036	2159
Total	4 049	4 526	4 373	4 670	4 538	4 427

¹¹ Evaluation incomplète car en attente des informations liées à l'étude effectuée par les services de santé en 2002
07/03/2007



Source des données : Conseil Général

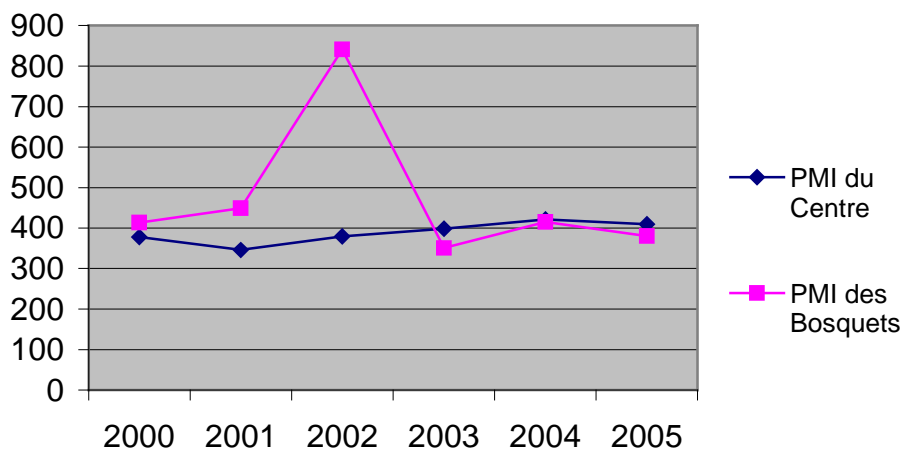
Evolution de la part des enfants de moins de 6 ans vus en PMI

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Moyenne Montfermeil	59,2%	57,1%	61,3%	63,7%	62,1%	59,3%
Moyenne Départementale	59,2%	59,2%	54,6%	55,4%	55,7%	56,3%

Source des données : Conseil Général

Evolution du nombre d'examens médicaux en protection maternelle et planification depuis 2000

Centres départementaux	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PMI du Centre	378	346	380	399	422	410
PMI des Bosquets	414	449	841	351	415	381
Total	792	795	1221	750	837	791



Source des données : Conseil Général

Le nombre d'examens médicaux en protection maternelle et planification entre 2000 et 2005 est resté relativement constant même si depuis 2004 on constate une légère baisse.

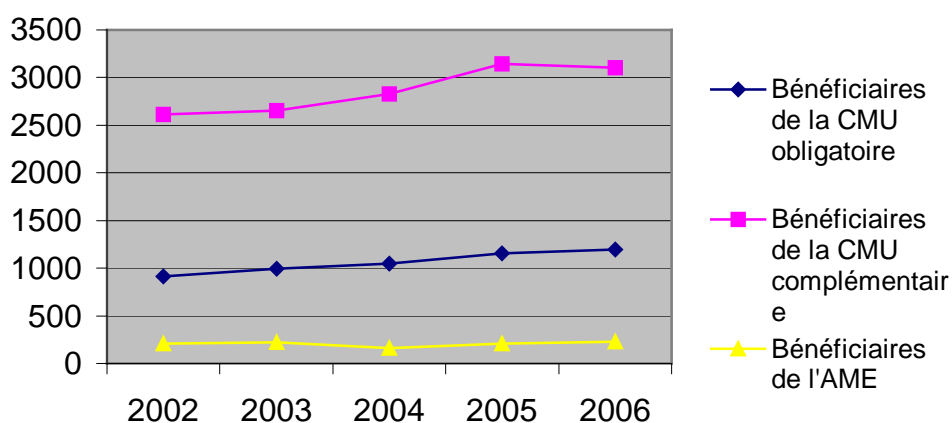
Comparativement à la moyenne départementale, la part des enfants de moins de 6 ans vus en PMI à Montfermeil a toujours été plus importante depuis 2000, pour autant l'écart tend à diminuer depuis 2005.

Le constat général est que le nombre de consultations en PMI tend à se stabiliser. Mais on ne peut savoir si cela est dû à un moindre souci des familles de protéger leur santé et celle de leurs enfants, ou bien à des besoins moins importants de la part des familles, ou encore à une baisse du nombre de famille avec des enfants en bas âge.

B. Nombre de bénéficiaires de la CMU

Evolution du nombre de bénéficiaires de la CMU et de l'AME depuis 2000

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de bénéficiaires de la CMU obligatoire	914	991	1 049	1 154	1 194
Nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire	2 614	2 653	2 826	3 141	3 105
Nombre de bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'Etat	210	220	164	206	229



Source des données : Caisse Primaire d'assurances maladie

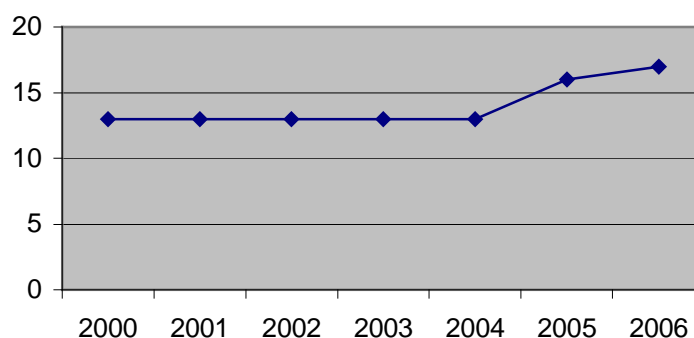
Les données démontrent une précarité accrue de la population. Comparativement au reste du département, la part des bénéficiaires montfermeillois est importante et n'a cessé d'augmenter depuis 2004.

En juin 2006, le nombre de bénéficiaires de la CMU et de l'AME était déjà plus élevé qu'en décembre 2005, ce qui est préoccupant. La situation en 2006 semble donc s'être aggravée reflétant des situations de grande pauvreté.

C. Nombre de praticiens généralistes dans le quartier

Evolution du nombre de médecins généralistes sur la ville depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de médecins de ville	13	13	13	13	13	16	17



Source des données : ville de Montfermeil

Si l'on constate une augmentation du nombre de généralistes depuis 2000 (13 en 2000 à 17 en 2006), on remarque qu'aucun médecin ne s'est installé au sein du quartier des Bosquets depuis 2000. Toutefois, il faut ajouter que 3 se sont établis à la périphérie de ce quartier, boulevard Barge, en 2003-2004-2005.

Cette présence médicale est insuffisante pour faire face aux besoins de santé des familles qui sont dès lors nombreuses à recourir systématiquement aux services hospitaliers du CHI de Montfermeil, chroniquement engorgés.

IV. REUSSITE SCOLAIRE

A. Scolarité des élèves des écoles publiques de Montfermeil¹²

Indicateurs exprimés en pourcentages						
Années	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
CSP défavorisée des chefs de Famille à l'entrée au collège¹³						
Montfermeil	61,1	60	60,1	60,5	65,8	62,8
Département 93	53,1	53,1	53,7	54,7	54,9	55,3
Boursiers au collège						
Montfermeil	41,6	37	39,8	41,5	42,1	40,9
Département 93	33,6	33,3	35,7	35,8	35,1	35,4
Elèves déclarés par les parents comme étrangers à l'entrée en 6^{ème}						
Montfermeil	20,4	17,9	15,1	14,3	19	25,8
Département 93	17,3	16,8	16,7	16,9	16,9	16,9
Retard scolaire de 1 an à l'entrée en 6^{ème}						
Montfermeil	35,5	31,3	34,8	32,5	29,7	35
Département 93	29,1	29,1	29,1	29	29,2	27,8
Retard scolaire de 2 ans et plus à l'entrée en 6^{ème}						
Montfermeil	3,9	5,3	3	5,9	6,8	4,6
Département 93	6,6	6,5	5,7	5,9	5,5	4,6
Retard scolaire de 1 an à l'entrée en 3^{ème}						
Montfermeil	39,1	43,8	44	42,9	38,6	45,7
Département 93	34,4	35,3	35,3	35	38	35,4
Retard scolaire de 2 ans et plus à l'entrée en 3^{ème}						
Montfermeil	7,9	6	9,3	6,2	10	5,6
Département 93	14,8	13,6	13,2	12,5	12,6	11,5
Taux de réussite au brevet des collèges						
Montfermeil	56,8	67,5	64,6	73,7	66,5	59,2
Département 93	65,1	72	71,4	66,6	68	-
Evaluation CE2 Français						
Montfermeil	58,9	62,5	56,2	55,9	55,8	47,1
Département 93	61,8	63,4	57,9	58,5	57,7	48,6
Evaluation CE2 Mathématiques						
Montfermeil	53,3	58,2	54,9	53,1	55,7	55,5
Département 93	55,5	57,4	54,9	52,4	55,2	57,1
Taux de passage des élèves de 3^{ème} vers la seconde générale ou technologique						
Montfermeil	41,2	49,5	45,5	50,4	48,4	-
Département 93	55,6	57	56,6	55,8	58,3	-

Source des données : Inspection de l'Education nationale

¹² Ces données sont à relativiser dans la mesure où les élèves des écoles privées ne sont pas pris en considération.

¹³ CSP : catégorie socioprofessionnelle.

La proportion d'élèves déclarés par les parents comme étrangers à l'entrée du collège a augmenté de 5,4 % entre 2000 et 2006. Le retard scolaire à l'entrée en 6^{ème} et en 3^{ème} s'est creusé par rapport à la moyenne départementale. Cet écart a même plus que doublé pour l'entrée en 3^{ème}. Enfin, on constate une baisse de plus de 11 % de la réussite aux évaluations de français en 6^{ème}, qui ne détonne pas trop avec la baisse de 13 % constatée à l'échelle du département.

Pour information : 40% des élèves des deux collèges de la ville résident dans la zone d'éducation prioritaire (ZEP).

B. Nombre d'élèves participant aux classes CLIS¹⁴ en primaire pour l'année 2006/2007

Il existe une classe CLIS de 12 élèves dans l'école Jules Ferry (hors ZEP).

C. Nombre d'enfants en écoles primaires publiques inscrits dans des dispositifs d'accompagnement scolaire

Il est important de souligner que le nombre d'enfants inscrits à l'accompagnement scolaire est à relativiser puisque de nombreuses classes comportent plusieurs niveaux (CP + CE1, CE1 + CE2, etc...).

En outre, les chiffres sont à relativiser car certains enfants peuvent assister à l'étude dirigée puis également faire de l'accompagnement scolaire au sein d'une association.

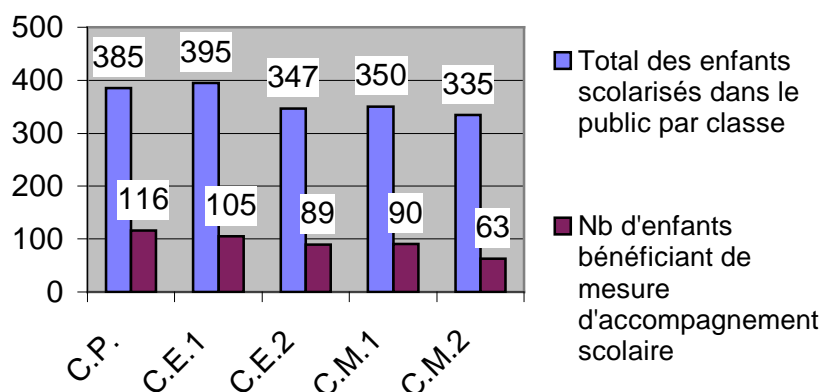
Enfin, ces chiffres ne tiennent pas compte des lieux comme la bibliothèque, la médiathèque et le service jeunesse et sport qui accueillent les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs dans un lieu calme.

¹⁴ CLIS : classe d'intégration scolaire
07/03/2007

Nombre d'enfants en primaire inscrits dans des dispositifs d'accompagnement scolaire pour l'année scolaire 2006/2007

CLASSES	C.P.	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2	TOTAL
ETUDES DIRIGEES	58	78	57	63	44	300
CSID	1	2	2	3	3	11
BOSPHORE	8	17	17	6	6	54
AFAMC	5	0	4	4	2	15
RESCM	4	8	8	9	4	33
PARCOURS - aide à domicile	0	0	1	5	4	10
Réussite éducative	40	0	0	0	0	40
TOTAL	116	105	89	90	63	463

CLASSES	C.P.	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2	TOTAL
Total des enfants par classe	385	395	347	350	335	1812
Nb d'enfants bénéficiant de mesure d'accompagnement scolaire	116	105	89	90	63	463
Pourcentage	30%	27%	26%	26%	19%	26%



Source : ville de Montfermeil

On constate que 30% des élèves de CP bénéficient de mesures d'accompagnement scolaire, 27% des élèves de CE1, 26% des élèves de CE2 et de CM1 et 19% des élèves de CM2.

Ces chiffres sont relativement importants et démontrent que de nombreux enfants et/ou parents sont en demande de mesures d'accompagnement scolaire. La réussite scolaire reste donc un enjeu important.

Il est important de souligner que les listes d'attente sont importantes révélant l'ampleur des besoins de la part des familles. Ces listes se sont encore allongées après la disparition en 2004 du

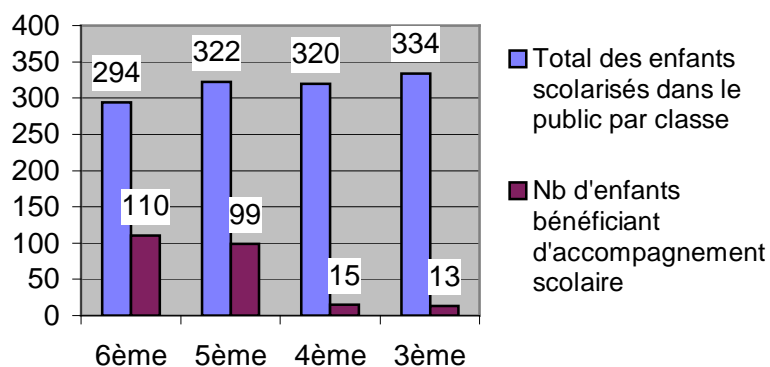
soutien scolaire réalisé par le Centre de loisirs de la Police Nationale qui accueillait une trentaine d'enfants chaque soir.

Toutefois, la réponse à apporter pour un enfant en difficulté scolaire n'est pas toujours de lui proposer des mesures d'accompagnement scolaire mais des mesures éducatives, culturelles, sportives ou autres. Ainsi les besoins des parents ne portent pas forcément sur ce dont aurait réellement besoin l'enfant.

**Nombre de collégiens inscrits dans des dispositifs
d'accompagnement scolaire pour l'année scolaire 2006/2007**

Niveau	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL
BOSPHORE	3	3	4	1	11
RESCM	4	10	2	1	17
PARCOURS - aide à domicile	4	4	3	1	12
PARCOURS - soutien scolaire collectif	31	15	6	10	62
SOS maths au collège Jean Jaurès	0	0	16	0	16
SOS histoire-géographie au collège Jean Jaurès	0	0	17	0	17
Transclasse au collège Jean Jaurès (soutien ex NF)	4	4	3	1	12
Groupement d'aide et de soutien au collège Jean Jaurès	0	0	16	0	16
TOTAL	46	36	67	14	163

Niveau	6ème	5ème	4ème	3ème	TOTAL
Total des enfants scolarisés dans le public par classe	294	322	320	334	1270
Nb d'enfants bénéficiant d'accompagnement scolaire	110	99	15	13	237
Pourcentage	37%	31%	5%	4%	19%



Source : ville de Montfermeil

On constate que 37% des élèves de 6ème bénéficient de mesures d'accompagnement scolaire, 31% des élèves de 5ème, 5% des élèves de 4ème et 4% des élèves de 3ème.

D. Indicateurs concernant la pratique d'une activité culturelle ou sportive¹⁵

Il faut souligner que les chiffres sont à relativiser fortement car certains enfants peuvent pratiquer une ou plusieurs activités.

En outre, pour certaines activités, il a été difficile de déterminer l'âge des jeunes. Ainsi, pour certaines sections, il a été procédé à une répartition approximative des jeunes par tranches d'âges.

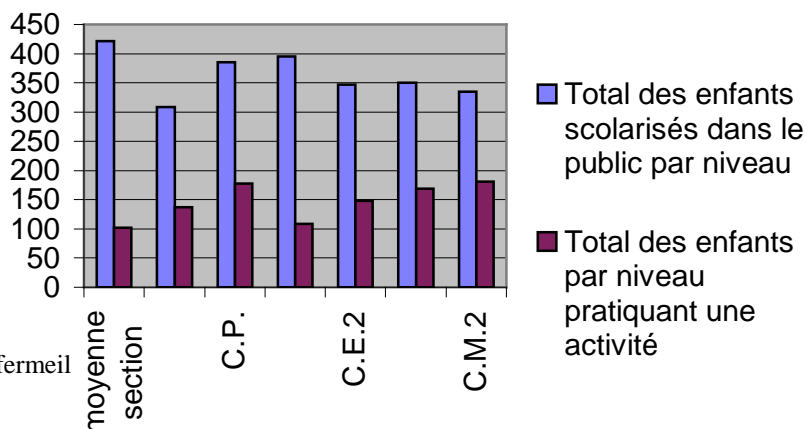
Enfin, il faut mentionner que nous entendons par pratique d'une activité culturelle ou sportive, toute pratique exercée par un jeune en dehors du temps scolaire et des vacances scolaires et une activité qui est pratiquée au moins une fois par semaine de manière assidue. Ne sont donc pas comptabilisées, les activités ponctuelles des services communaux et des associations.

¹⁵ Il est de souligner que les données concernant l'exercice de la boxe ne sont pas comptabilisées.
07/03/2007

**Nombre d'enfants en primaire inscrits à une activité
culturelle ou sportive pour l'année scolaire 2006/2007**

Année de naissance	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	TOTAL
EMIS	0	13	20	16	17	16	15	97
Danse	15	17	21	11	17	13	4	98
Musique	0	0	3	5	7	2	4	21
Arts plastiques	4	4	3	2	3	8	3	27
Anglais	2	7	4	4	1	7	8	33
Théâtre	0	0	0	1	1	3	12	17
Cyber espace	0	0	0	0	0	0	1	1
Gymnastique	63	64	63	0	0	0	0	190
Aïkido	0	0	0	0	4	4	4	12
Judo	10	10	10	10	10	10	10	70
Tennis	8	8	14	15	22	26	27	120
Shotokan karaté do	0	0	2	3	3	0	0	8
Centre équestre	0	0	24	26	25	26	26	127
Tir à l'arc	0	0	0	0	1	3	4	8
Handball	0	0	0	0	0	4	21	25
Football	0	14	14	14	35	36	30	143
Atelier hip hop avec le CSID	0	0	0	2	2	3	3	10
Activités service jeunesse et sports du mercredi	0	0	0	0	0	8	9	17
TOTAL	102	137	178	109	148	169	181	1024

Classes	moyenne section maternelle	grande section maternelle	C.P.	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2	TOTAL
Total des enfants scolarisés dans le public par niveau	421	308	385	395	347	350	335	2541
Total des enfants par niveau pratiquant une activité	102	137	178	109	148	169	181	1024
Pourcentage	24%	44%	46%	28%	46%	28%	43%	40%



Source : ville de Montfermeil

07/03/2007

On constate que 24 % des élèves de moyenne section pratiquent une activité culturelle et/ou sportive, 44 % des élèves de CP, 28 % des élèves de CE1, 46 % des élèves de CE2, 28 % des élèves de CM1 et 43 % des élèves de CM2.

Nombre de collégiens inscrits à une activité culturelle ou sportive pour l'année scolaire 2006/2007¹⁶

Année de naissance	1995	1994	1993	1992	1991	1990	Total
EMIS	4	0	0	0	0	0	4
Danse	8	9	4	9	5	2	37
Musique	4	3	3	2	2	0	14
Arts plastiques	3	1	1	2	1	0	8
Anglais	0	1	0	0	0	0	1
Cyber espace	1	2	5	12	10	13	43
Atelier Hip Hop avec le Service jeunesse	0	2	2	1	2	5	12
Atelier Hip Hop avec le CSID	3	3	2	3	3	2	16
Activités service jeunesse et sports du mercredi	8	9	9	8	8	10	52
Théâtre	3	3	0	0	0	0	6
Football avec FCM	30	29	29	22	22	11	143
Escalade	20	20	20	20	0	0	80
Judo	9	8	8	8	0	0	33
Tennis	28	28	25	25	10	10	126
Tir à l'arc	4	4	3	3	0	0	14
Aïkido	4	4	4	0	0	0	12
Centre équestre	12	13	12	13	12	13	75
Handball	9	6	13	18	17	9	72
Cyclisme	3	0	0	0	0	0	3
Activités en dehors du temps scolaire au collège Jean Jaurès (FSE et associations sportives)	66	66	67	67	67	67	400
Activités en dehors du temps scolaire au collège Pablo Picasso	15	16	16	17	17	17	98
Total	234	227	223	230	176	159	1249

¹⁶ Il est important de souligner que les chiffres sont à relativiser car certains enfants peuvent assister à l'étude dirigée puis faire également de l'accompagnement scolaire avec une association.

Classes	6ème	5ème	4ème	3ème	Total
Total des enfants scolarisés dans le public par classe	294	322	320	334	1270
Total des enfants par activités	294	322	320	313	1249
Pourcentage	100%	100%	100%	94%	98%

Source : ville de Montfermeil

D'après les données mentionnées précédemment, on constate que l'ensemble des élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} et la majorité des élèves de 3^{ème} pratiqueraient une activité culturelle et/ou sportive. Or, ces chiffres sont faussés dans la mesure où comme nous l'avons mentionné dans le préambule, de nombreux enfants pratiquent plusieurs activités.

Les assistantes sociales des collèges nous ont précisé que de nombreux collégiens fréquentaient les associations sportives du collège le mercredi après-midi et d'autres associations le soir en semaine.

Il ressort toutefois de cette analyse que la fréquentation d'activités sportives est nettement supérieure à la fréquentation d'activités culturelles, que ce soit pour les élèves du primaire ou du secondaire.

Il est à noter l'absence d'un espace dédié spécifiquement à l'exercice de manifestations culturelles.

E. SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE¹⁷

1. Evolution de la délinquance de sécurité des personnes et des biens

Si elle était sur une pente plutôt descendante ces dernières années, la délinquance générale a brutalement augmenté depuis 2004 et s'est encore accrue depuis les émeutes de novembre 2005.

D'après les statistiques de la Direction départementale de la sécurité publique de la Seine-Saint-Denis, on constate sur la commune de Montfermeil que le taux de délinquance est passé de 52,24 pour 1000 habitants en décembre 2005 à 66,91 pour 1000 habitants en décembre 2006.

¹⁷ Source des données : Cabinet de consultants Althing. - données de la Direction Départementale des Services Publics. 07/03/2007

2. Evolution de la criminalité

On constate que le taux de criminalité de l'année 2000 (52,69 faits pour 1 000 habitants) n'est pas très différent de celui de 2005 (52,24/1 000). Il faut noter toutefois que ce taux communal reste nettement inférieur au taux départemental qui est de 93,03/1000 et même au taux national, qui est de 62,35/1000.

3. Evolution de la délinquance de voie publique

On constate une hausse spectaculaire de la délinquance de voie publique entre octobre 2005 et mars 2006 (+ 77 %), avec une mention particulière pour les vols avec violence (+ 950 %). Depuis le mois de janvier 2006, la Police municipale relève ainsi près de 20 faits par mois de vol avec violence, à l'arraché et avec effraction. Les vols avec violence et les dégradations sont les actes les plus constatés depuis janvier 2006 par la Police municipale sur la voie publique.

De manière générale, c'est bien la délinquance d'appropriation qui reste particulièrement dominante sur le territoire de la commune. Elle se caractérise par deux items en forte progression : les vols à l'arraché avec ou sans violence et les vols avec ou sans effraction dans les habitations et les automobiles.

4. Evolution des incidents dans les transports publics

S'ils étaient sur une pente plutôt descendante ces dernières années, les incidents dans les transports publics ont brutalement augmenté depuis 2004 et se sont encore accrus depuis les émeutes de novembre 2005.

Les agressions se produisent surtout aux arrêts de l'Hôtel de ville et de la rue Victor Hugo, les dégradations et les bris de glace aux arrêts des Bosquets et du collège Jean Jaurès.

La ligne de la TRA la plus problématique est la ligne 604.

5. Interventions des services de secours et d'incendies

On observe une constante ces dernières années, dans le nombre d'agressions sur le personnel des transports publics (4 faits par an). En revanche, on constate une hausse du nombre

d'agressions sur des véhicules entre 2004 et 2005 (+ 40 %). 80 % des interventions pour les incendies sur la ville sont des incendies de véhicules.

F. SERVICES PUBLICS ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

1. Présence de services publics

Les habitants du quartier des Bosquets bénéficient de nombreux services de proximité qui en outre, présentent l'avantage d'être regroupés dans un même lieu, dans la Maison des services publics (MSP), ce qui facilite pour beaucoup les déplacements et les démarches des habitants.

En outre, la Communauté d'Agglomération a mis en place fin 2005, une Maison de la Justice et du Droit (MJD) sur le territoire de Clichy-sous-Bois. Cette création a permis de regrouper en un même lieu divers services liés à la justice et au droit. Ainsi, des partenaires qui auparavant étaient à la MSP ont déménagé dans la MJD pour plus de cohérence. La MJD regroupe aujourd'hui une quinzaine de partenaires comme : CIDFF, le médiateur de la République, SOS victimes, ADSEA, l'ordre des avocats, la CDAD, AADEF médiation....

Le quartier des Bosquets ne pourrait pas bénéficier de plus de services de proximité qu'à l'heure actuelle car tous les services de base sont réunis, à la Maison des services publics, au service de la communauté d'agglomération dédié à l'emploi, la formation et l'insertion (DEFI) et à la MJD. Ces services sont très repérables pour la population et très appréciés.

2. Existence de transports en commun vers des destinations importantes

Voici les modes, lignes et changements nécessaires pour arriver aux destinations suivantes à partir de la Tour Utrillo située sur le quartier des Bosquets :

- Mairie : bus 601 direct, 5 minutes de marche à pied puis bus 602 direct, 5 minutes de marche à pied puis 613 direct.
- Antenne de la Mairie : au pied de la Tour.
- DEFI : bus 601 direct (3 minutes).
- Mission Locale : au pied de la Tour.
- Centre social : au pied de la Tour.

- Centre commercial du Chêne Pointu : bus 601.
- MJD : bus 601 direct (7 minutes).
- Gare RER du Raincy : bus 601 (23 minutes), bus 602 (19 minutes).
- Gare de Gagny : aucun bus.
- Gare de Chelles : 5 minutes de marche à pied puis bus 613 (17 minutes).
- Plate-forme de Roissy : 1h30 minutes.
- Paris : 1h15 minutes.

Ce sont toujours les mêmes bus qui ont desservi les sites précédemment cités depuis 2000. Toutefois, l'amplitude horaire ainsi que la fréquence des bus se sont améliorées depuis 2000.

Néanmoins, il faut toujours plus d'une heure pour se rendre sur Paris, Marne la vallée ou la Plate-forme de Roissy alors que Montfermeil est située à 15 km de ces 3 pôles.

G. AIDES ET APPORTS SOCIAUX

1. Ressources des ménages par rapport au plafond¹⁸

Les ressources des ménages par rapport au plafond en 2004

	Nombre de foyers fiscaux	Revenu fiscal par foyer fiscal	T & S moyen	Retraites et pensions moyennes
<i>Clichy-sous-Bois</i>	12 795	11 589	17 091	14 648
<i>Montfermeil</i>	12 284	15 949	22 174	17 380
<i>Seine Saint Denis</i>	794 283	14 173	20 100	16 627
<i>Ile de France</i>	6 519 692	21 225	27 214	20 509
<i>France</i>	34 419 885	16 441	22 100	16 363

Source : Ircam – DGI 2004

	Nombre de foyers fiscaux	Revenu fiscal par foyer fiscal	T & S moyen	Retraites et pensions moyennes
<i>Clichy-sous-Bois</i>	6,9%	1,7%	2,4%	4,6%
<i>Montfermeil</i>	6,6%	4,6%	3,4%	7,2%
<i>Seine Saint Denis</i>	5,8%	3,7%	4,4%	6,5%
<i>Ile de France</i>	6,8%	2,9%	6,5%	8,2%

Source : Ircam – DGI 2004

¹⁸ Source des données : Ircam – DGI 2004

Le revenu moyen par foyer fiscal reste inférieur à la moyenne régionale et nationale.

En dynamique, la progression du revenu moyen des habitants de Montfermeil entre 2001 et 2004 s'est faite à un rythme largement supérieur à celui enregistré au niveau régional, signe d'un certain rattrapage du niveau de rémunération moyen de la commune sur celui de l'espace francilien.

Si les populations « pauvres » demeurent légèrement plus pauvres qu'en moyenne au niveau national, les populations aisées disposent de revenus assez proches de la moyenne nationale. La distribution des revenus sur le territoire de Montfermeil traduit ici un certain degré de « mixité sociale ». Cette remarque est à nuancer car si l'on prend en compte uniquement le quartier des Bosquets, on observe une concentration des populations les plus pauvres, dont les revenus sont largement inférieurs à la moyenne, tant régionale que nationale.

On peut observer que les moins de 30 ans, et dans une moindre mesure les 30-39 ans, disposent globalement de revenus assez faibles :

- les plus démunis disposent d'un revenu largement inférieur à celui des autres classes d'âge,
- les plus aisés disposent eux aussi d'un niveau de revenus supérieur à ceux des autres classes d'âge.

Globalement, la répartition des revenus par classes indique que l'âge constitue une garantie contre la précarité.

La concentration de la pauvreté au sein de la résidence des Bosquets est exceptionnelle :

- les personnes résidant dans ce quartier pâtissent d'un taux de pauvreté (taux d'allocataires à bas revenus) de 55 %, soit 20 points de plus que pour le reste de l'agglomération et 14 points de plus que la moyenne départementale. Ce phénomène confirme là encore l'existence d'un très fort clivage social entre le territoire des Bosquets et le reste de l'agglomération ;

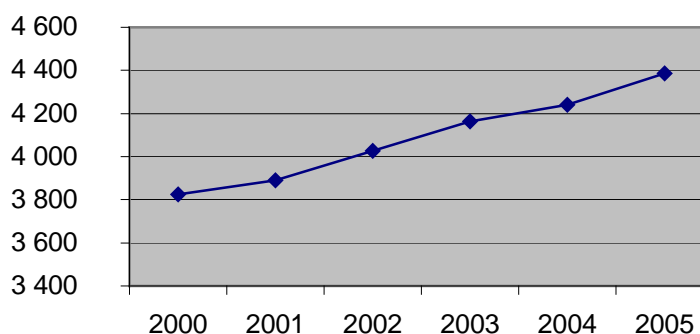
- la proportion d'allocataires du RMI sur les Bosquets est elle aussi plus élevée que dans le reste du département mais dans des proportions beaucoup moins importantes (1 point d'écart). En revanche, le taux de personnes couvertes par le RMI demeure largement supérieur aux moyennes enregistrées, tant au niveau de l'agglomération que du département, indiquant que les allocataires du RMI au sein du PRU sont plutôt des personnes ayant la responsabilité d'une famille nombreuse ;

- alors qu'il ne concentre « que » 47% des allocataires de la CAF, le territoire des Bosquets concentre plus de la moitié des allocataires à bas revenus (57%), des allocataires du RMI (51%) et des personnes couvertes par le RMI (58%) de l'agglomération.

2. Nombre et situation familiale des allocataires CAF et nombre de personnes couvertes par la CAF

Evolution du nombre d'allocataires de la CAF depuis 2000 :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'allocataires	3 824	3 889	4 027	4 164	4 241	4 387



Source des données : CAF

Entre 2000 et 2005, le nombre d'allocataires de la CAF a augmenté de 14,7 %.

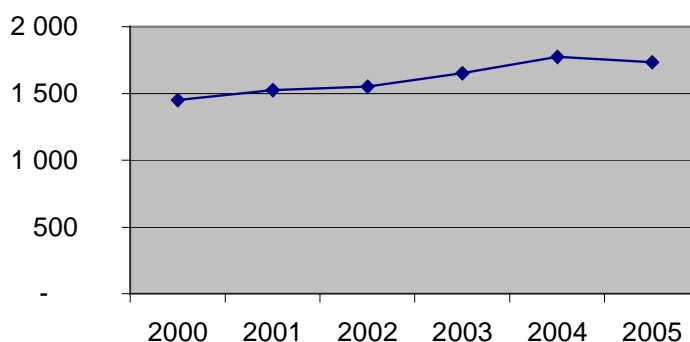
Les premières tendances en 2006 démontrent que le nombre d'allocataires tend encore à augmenter.

Le nombre de ménages en grande précarité augmente d'année en année, ce qui démontre que de plus en plus de ménages se trouvent dans des situations difficiles.

3. Nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus

Evolution du nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus depuis 2000 :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus	1 449	1 524	1 550	1 652	1 771	1 734



Source des données : CAF

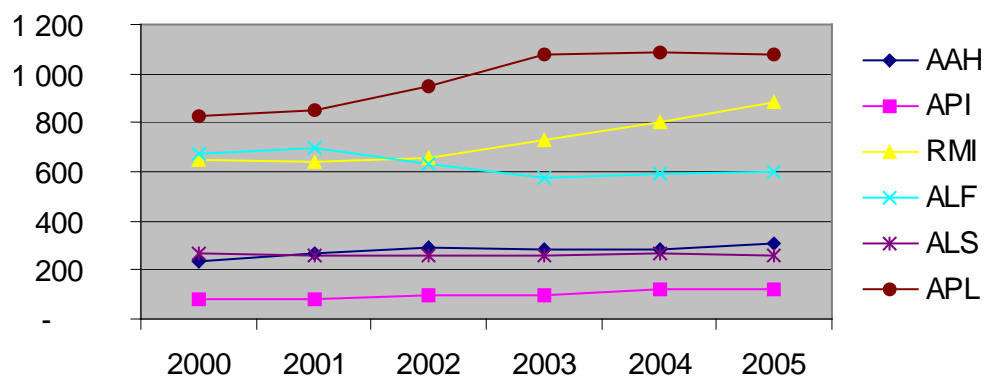
Entre 2000 et 2005, le nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus a augmenté de près de 19,6%.

Si le nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus a légèrement baissé en 2005 par rapport à l'année 2004, la tendance 2006 laisse penser que malheureusement la tendance s'inverserait.

4. Aides sociales (AAH, ALF, ALS, API, APL, RMI) pour les allocataires dans le quartier

Evolution du nombre d'allocataires par besoins sociaux depuis 2000 :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
AAH	235	264	295	287	287	305
API	84	84	97	99	121	125
RMI	645	638	655	728	803	887
ALF	675	699	630	573	590	604
ALS	271	259	256	256	265	257
APL	831	848	945	1 076	1 085	1 081



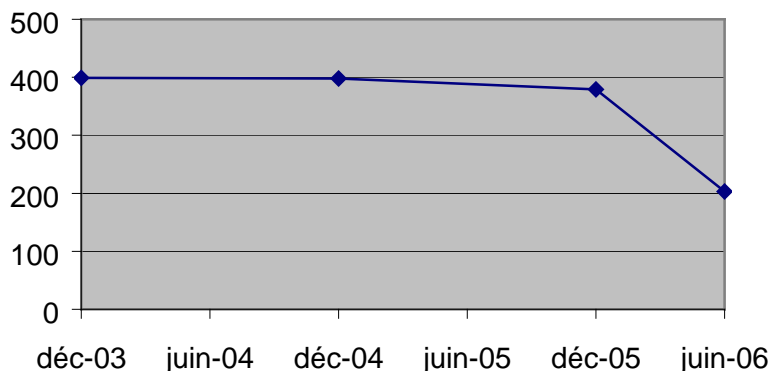
Source des données : CAF

5. Nombre de demandes d'aides facultatives auprès du CCAS

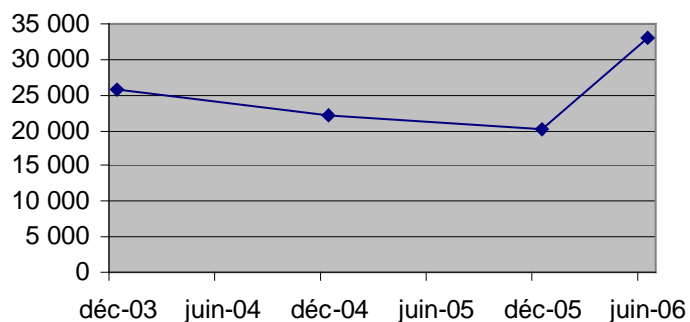
Evolution du nombre de bénéficiaires de chèques mobilité depuis 2003 et des montants attitrés :

	déc-03	déc-04	déc-05	juin-06
Nombre de personnes	399	398	379	203
Montant en €	25 704	22 136	20 128	33 008

Evolution du nombre de bénéficiaires de chèques chèques mobilité depuis 2003



Evolution des montants des



Source des données : CCAS

Entre 2003 et 2005, le nombre de personne bénéficiaires de chèques mobilité a baissé de 5%.

En revanche, on constate une forte augmentation des montants demandés de près de 28,5 % depuis 2003.

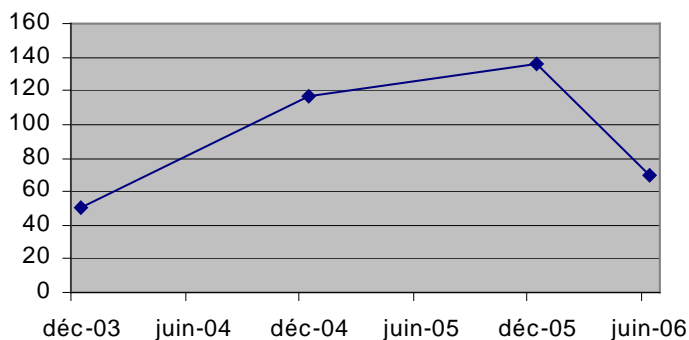
En définitive, il y a moins de bénéficiaires de chèques-mobilité mais les montants demandés sont plus importants. Cette évolution démontre que les bénéficiaires de chèques mobilité multiplient les déplacements pour trouver un emploi, étendant leur recherche d'emploi au-delà du territoire communal, voire départemental et que les emplois trouvés sont des emplois provisoires type CDD, intérim....

Il est important de souligner que les bénéficiaires de chèques-mobilité concernent principalement les habitants du quartier des Bosquets puis du Centre-ville et de la résidence Lucien Noël. Ce constat démontre une fois encore que le quartier des Bosquets est le quartier qui concentre le plus de personnes en difficulté.

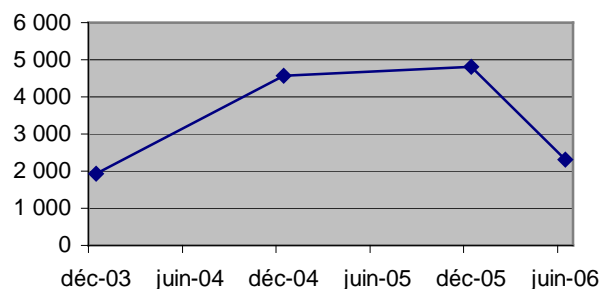
Evolution du nombre de bénéficiaires de chèques service depuis 2003 et des montants attitrés :

	déc-03	déc-04	déc-05
Nombre d'aides	51	117	136
Montant en €	1 936	4 576	4 816

Evolution du nombre de bénéficiaires de chèques service depuis 2003



Evolution des montants des chèques service depuis 2003



Source des données : CCAS

Le nombre de bénéficiaires de chèques service a augmenté entre 2003 et 2006 de près de 37 %. A la mi-2006, on constate que le nombre d'aides était approximativement égal au nombre d'aides à la même date en 2005.

Ainsi, nous pouvons supposer que le nombre d'aides fin 2006 sera équivalent au nombre d'aides comptabilisées en 2005.

Les chèques service ont principalement servi à des familles pour des approvisionnements à la banque alimentaire, ce qui souligne la précarité dans laquelle vivent de nombreuses familles de la ville et plus particulièrement du quartier des Bosquets.

On constate une nette augmentation des montants demandés entre 2003 et 2005, de près de 14,9 %.

L'augmentation depuis 2003, si minime soit-elle, du nombre de personnes bénéficiaires de chèques-mobilité et de chèques service ainsi que des montants afférents démontre que de nombreuses familles en difficulté (notamment du quartier des Bosquets) ont besoin d'une aide complémentaire pour résoudre de manière ponctuelle un problème particulier. Le nombre d'aides ponctuelles se multiplie ce qui indique une situation des familles de moins en moins stable.

6. Présence et niveau d'activité des porteurs de projet ¹⁹ apportant une aide sociale à la population

Les associations installées sur le quartier en 2003 se sont maintenues et exercent toujours les mêmes activités.

Si le nombre d'associations apportant une aide sociale à la population est important, les situations présentées par les habitants sont beaucoup plus complexes qu'il y a 3 ans et par conséquent, le suivi d'une famille se fait sur de plus en plus sur du long terme, mobilisant encore davantage de personnel.

Le nombre d'associations apportant une aide sociale est jugé suffisant par les habitants et les partenaires, même si les cas des familles sont de plus en plus lourds, impliquant une plus grande disponibilité et la mise en place d'un réseau important afin de bien orienter les personnes.

¹⁹ Source des données : associations et services communaux
07/03/2007

ANNEXE 4 : CHARTE DU RELOGEMENT



P | R | U

CHARTRE DU RELOGEMENT

Entre :

L'Etat

La Ville de Clichy-sous-Bois

La Ville de Montfermeil

La Communauté d'Agglomération Clichy-sous-Bois/Montfermeil

Immobilière 3F

L'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis

Orly Parc

**Projet de Rénovation Urbaine
Clichy-sous-Bois / Montfermeil**

Charte pour la mise en œuvre des relogements

ENTRE :

L'Etat, représenté par le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur Jean-François CORDET

La Commune de Clichy-sous-Bois représentée par le Maire, Monsieur Claude DILAIN

La Commune de Montfermeil représentée par le Maire, Monsieur Xavier LEMOINE

La Communauté d'Agglomération de Clichy-sous-Bois / Montfermeil, représentée par le Président, Monsieur Xavier LEMOINE

Immobilière 3F représenté par le Directeur, Monsieur Yves LAFFOUCRIERE.

L'OPDHLM de Seine-Saint-Denis représenté par le Président, Monsieur Bertrand KERN

ORLYPARC représenté par la Directrice générale, Madame Anne-Sophie GRAVE

Ce document constitue un engagement sur les principes de relogement qui devront être appliqués par l'ensemble des partenaires pour la réalisation du projet.

Les dispositions de la charte seront effectives dès sa signature. Les annexes, dont certaines modalités restent à préciser, feront l'objet d'une validation ultérieure et pourront être amenées à évoluer en fonction du déroulement opérationnel du projet.

I) Le relogement dans le cadre du PRU	p. 5
1. Le cadre de mise en œuvre des relogements	p. 5
1.1. Le contexte territorial	p. 5
1.2. Les axes stratégiques du PRU	p. 5
1.3. Les acteurs du projet	p. 7
2. Le relogement inscrit au cœur d'une politique locale de l'habitat	p. 8
II) Les principes et stratégies de relogement	p. 10
1. Reloger sur le site du Plateau	p. 10
1.1. Une organisation volontariste de la vacance	p. 10
1.2. Une politique active de prévention des squats	p. 10
1.3. Une offre de relogement la plus large possible	p. 10
1.4. Une mise en œuvre du relogement liée au calendrier opérationnel	p. 11
1.5. Un plan de relogement décliné sur chaque copropriété	p. 11
1.6. Des équipes relogement renforcées	p. 12
2. Maîtriser les dynamiques de peuplement	p. 12
3. Favoriser les parcours résidentiels	p. 13
3.1. Un accompagnement de propriétaires-occupants	p. 13
3.2. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement social	p. 13
3.3. Le développement d'une offre d'habitat adaptée	p. 14
4. Maintenir un cadre de vie satisfaisant	p. 14
4.1. Le maintien d'un niveau d'habitabilité	p. 14
4.2. La prévention des squats	p. 15
5. Les engagements cadres des partenaires du projet	p. 15
5.1. Assumer la responsabilité collective du projet	p. 15
5.2. S'engager sur les objectifs et principes généraux du relogement	p. 16

III) La mise en œuvre des relogements **p. 17**

1. Les critères d'éligibilité des ménages au relogement p. 17
2. La mobilisation des contingents sur le Plateau, par commune. 18
3. Le relogement des ménages issus des copropriétés p.20
4. Les processus d'affectation des logements disponibles p. 20
5. Les instances de mise en œuvre des relogements p. 21
6. Les outils du relogement p. 22

I.1. Le cadre de mise en œuvre des relogements

I.1.1. Le contexte territorial

Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Clichy-sous-Bois / Montfermeil a été validé par le Conseil d'Administration de l'ANRU du 15 septembre 2004. La Convention partenariale a été signée le 17 décembre 2004.

Il concerne essentiellement le quartier du Plateau commun aux deux villes, territoire historique et emblématique de la Politique de la Ville qui a fait l'objet d'interventions publiques successives depuis les années 80. Cependant, ces dernières n'ont pas permis d'enrayer le processus de dévalorisation et de concentration des difficultés rencontrées sur le site.

Les deux Villes, regroupées en Communauté d'Agglomération, comprennent 52 000 habitants, dont 28 000 habitent le site du Plateau. Elles se caractérisent par une pauvreté fiscale structurelle qui limite leur capacité propre d'intervention.

Ce site connaît un cumul de handicaps et de facteurs d'enclavement, du fait de son histoire, de sa situation géopolitique (limite de département, en zone résidentielle), et de ses caractéristiques physiques et sociales.

Sur un total de 3 500 logements, il présente la particularité de compter 1 573 logements en copropriétés, lesquelles se trouvent pour la plupart dans un état dégradé. Les autres logements relèvent de plusieurs bailleurs sociaux.

Le Projet de Rénovation Urbaine redimensionne de manière significative les objectifs poursuivis depuis plus de 10 ans. Il opère un changement d'échelle d'intervention et une reconfiguration du pilotage du projet.

I.1.2. Les axes stratégiques du PRU

Le Projet de Rénovation Urbaine s'inspire des trois principes directeurs du Schéma Intercommunal de Cohérence Urbaine (SICU) élaboré en 2001-2002 :

- ☞ Redonner de la cohérence urbaine au territoire et lui donner la capacité d'enclencher une dynamique de mixité urbaine par la relance de son attractivité,
- ☞ Revitaliser et renforcer les centres-villes des deux communes,
- ☞ Hiérarchiser l'ensemble du territoire d'agglomération afin de le rendre plus lisible, mieux distribué et unifié.

Le projet prévoit d'organiser la refonte en profondeur de ce site en programmant :

- Une redistribution de l'offre d'habitat se traduisant par :
 - ✓ **La démolition de 1 624 logements**, dont 2/3 issus de bâtiments des copropriétés dégradées,

- ✓ **La construction de 1 488 logements**, soit un taux de reconstitution de l'offre de logements de l'ordre de 90 % et la capacité à plus long terme, de construire 502 logements supplémentaires,
- ✓ **La réhabilitation de 1 134 logements**,
- ✓ La résidentialisation de la quasi-totalité du patrimoine existant non démoli.
- La recomposition de la trame viaire et paysagère permettant de créer un nouveau maillage cohérent et articulé au réseau de voirie des communes ;
- La requalification générale des équipements et services publics ;
- La restructuration et la redynamisation des activités commerciales et économiques ;
- L'accueil, au cœur de la cité, d'un Transport en Commun en Site Propre.

A travers ce projet, sera principalement mis en oeuvre le passage du statut de logements privés dégradés où la capacité d'action de la puissance publique est quasi inexistante, à celui de logements sociaux. La maîtrise foncière des copropriétés et leur scission à terme constituent le cœur du projet et influent tant sur son déroulement que sur son financement, tant sur la redéfinition du paysage du quartier que sur l'organisation de la mécanique du relogement.

Par ailleurs, les nouvelles constructions de logements d'un type d'habitat en rupture avec l'existant, ont également pour objectifs de diversifier l'offre de logements et de réinstaurer une dynamique de marché.

Le Projet de Rénovation Urbaine sera mis en œuvre progressivement, en deux temps :

- La première phase, à échéance de 5 ans, à l'issue de laquelle seront démolis les bâtiments dont l'emprise est nécessaire à la recomposition urbaine du site ; cette phase se décline en deux temps : une phase principale et une phase complémentaire ;
- La phase secondaire, à échéance de 10 ans, durant laquelle pourront être utilisées les emprises foncières libérées par les premières démolitions à l'intérieur du quartier.

Dans ce cadre, l'ampleur du projet de requalification globale du PRU conduit à une amélioration significative des conditions de vie. Les partenaires souhaitent donc favoriser le relogement sur site des occupants des immeubles démolis, sans omettre l'objectif de mixité sociale.

Pour sa mise en œuvre, les partenaires du PRU ont instauré une direction de projet confiée à l'AFTRP et décidé de confier l'action de reconquête des copropriétés dégradées et de recomposition urbaine à des aménageurs, sous la forme de conventions publiques d'aménagement. Ces aménageurs seront également amenés à assurer, en maîtrise d'ouvrage directe, la réalisation d'une partie importante du PRU.

I.1.3. Les acteurs du projet

▪ LA MAITRISE D'OUVRAGE POLITIQUE :

La Commune d'Agglomération de Clichy-sous-Bois/Montfermeil interviendra en complémentarité de l'action de chacune des deux communes.

La Commune de Clichy-sous-Bois mobilise l'ensemble de ses services fonctionnels ainsi que l'équipe de direction générale. Elle a par ailleurs adapté son organisation pour mobiliser des compétences transversales spécifiques et renforcer des pôles fonctionnels stratégiques pour la mise en œuvre du projet. Elle signera une

concession d'aménagement avec un aménageur, pour la mise en œuvre du projet urbain sur son territoire.

La Commune de Montfermeil met en place une organisation spécifique pour répondre aux nécessités du projet de rénovation urbaine. Elle signera une concession d'aménagement avec un aménageur, pour la mise en œuvre du projet urbain sur son territoire.

▪ **LES OPERATEURS DIRECTEMENT CONCERNES PAR LES DEMOLITIONS :**

☞ Trois bailleurs sont engagés dans des opérations de démolition :

- **L'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis** est propriétaire actuellement de 486 logements répartis à l'intérieur de la copropriété des Bosquets à Montfermeil. L'ODHLM 93 démolira 186 logements pour 190 reconstructions et procèdera à la réhabilitation de 160 logements. A terme, l'ODHLM 93 détiendra 496 logements sur le site, regroupés au sein d'unités résidentielles bien définies.
- **ORLY PARC (groupe OPIEVOY)** est le principal bailleur social du site, puisque propriétaire de 1 403 logements, en majorité sur la commune de Clichy-sous-Bois. 477 démolitions sont prévues pour 200 reconstructions. En outre, la totalité de son parc immobilier fera l'objet d'opérations de réhabilitations et de résidentialisations.
- **Immobilière 3F** a acquis récemment 177 logements sur les Bosquets auprès du PACT ARIM 93. Il sera le principal maître d'ouvrage des reconstructions de logements neufs qui accueilleront notamment les habitants de l'actuelle copropriété de La Forestière et d'une partie des Bosquets.

☞ Le ou les aménageurs, opérateurs du relogement des copropriétés :

- Le ou les aménageurs seront chargés de l'acquisition en vue de leur démolition, de 854 logements en copropriétés qui se décomposent comme suit :
 - 508 logements de la copropriété de la Forestière, à Clichy-sous-Bois
 - 346 logements au sein de la copropriété des Bosquets, à Montfermeil.

▪ **LES AUTRES OPERATEURS HLM**

D'autres bailleurs sont présents sur le site du Plateau, au sein de l'îlot du Bois du Temple situé à l'entrée ouest du Plateau : la **SOVAL** avec près de 700 logements et **Toit et Joie**, avec 112 logements.

Un projet de résidentialisation de l'îlot sera mis en œuvre dans le cadre de la phase complémentaire du PRU, projet qui pourra comporter des démolitions afin de faciliter la réorganisation de l'îlot.

A l'issue de la finalisation du dossier de financement la phase complémentaire auprès de l'ANRU, ces bailleurs seront sollicités pour être signataires de la présente charte.

I.2. Le relogement inscrit au cœur d'une politique locale de l'habitat

Le relogement des ménages issus des immeubles démolis s'inscrit dans le cadre plus général d'une politique locale de l'habitat, reposant notamment sur les principes suivants :

➤ **Développer la mixité sociale :**

Le développement de la mixité sociale à l'échelle du Plateau s'articule autour de deux stratégies d'actions :

◆ une diversification de l'offre d'habitat avec des programmes d'accession sociale à la propriété et de logements locatifs libres initiés par La Foncière Logement. A moyen terme, des opérations immobilières privées pourront voir le jour sur le quartier du Plateau.

◆ une ouverture de certains programmes locatifs sociaux à des ménages extérieurs au Plateau, dès la première phase de mise en œuvre du PRU.

➤ **Favoriser les parcours résidentiels :**

Le Projet de Rénovation Urbaine a également pour objectif de recréer les conditions d'un parcours résidentiel aujourd'hui bloqué pour la majorité des familles du Plateau. L'offre diversifiée de logements (logements sociaux neufs ou réhabilités, collectifs ou individuels, programmes d'accession sociale, programme de logements libres, logements temporaires) permettra le passage d'une occupation en parc privé au statut de locataire du parc social, l'accès à un logement neuf ou réhabilité, la possibilité d'une primo-accession ou d'une deuxième accession pour certains propriétaires occupants, des décohabitations....

La politique de relogement s'emploiera à optimiser les parcours résidentiels en fonction des situations familiales.

➤ **Veiller à ne pas fragiliser les autres territoires :**

Les relogements au sein du Plateau sont susceptibles de générer d'importants mouvements résidentiels. Ces mouvements concerneront aussi bien les ménages non éligibles au relogement, que les ménages éligibles dont la composition risque d'être modifiée par le processus de relogement (décohabitations).

Il s'agira de prendre en considération les incidences plus ou moins prévisibles des relogements sur les autres territoires des communes, notamment sur les centre-villes. En effet, le risque est non négligeable de voir s'opérer un transfert de ménages non éligibles au relogement vers les autres copropriétés en difficulté du territoire.

Afin d'anticiper ces risques, la connaissance des flux résidentiels et la coordination globale du dispositif de relogement constituent donc une dimension incontournable du dispositif opérationnel de relogement.

II) LES PRINCIPES ET STRATEGIES DE RELOGEMENT

Les partenaires inscriront leurs actions dans le cadre du droit au relogement en vigueur, défini en particulier par la circulaire 2001-77 du 15 novembre 2001.

Cette circulaire prévoit l'obligation de faire au moins deux propositions portant sur des locaux satisfaisant aux normes d'habitabilité et aux conditions de l'article 13 bis de la loi de 1948 : répondre aux besoins des personnes évincées et proposer un loyer compatible avec leurs possibilités financières.

II.1. Reloger sur le site du Plateau

Le relogement des ménages issus des bâtiments à démolir se fera au sein :

- du parc de constructions neuves,
- du parc de logements existant,
- de nouveaux programmes d'accès sociale à la propriété.

Ainsi, tout ménage qui souhaiterait être relogé sur site, pourra bénéficier d'une première proposition de relogement sur le Plateau.

De ce plan global de relogement, découlent les stratégies d'actions suivantes :

II.1.1. Une organisation volontariste de la vacance

La stratégie de relogement repose sur une organisation volontariste de la vacance par la non-relocation des logements libérés dans les immeubles à démolir.

II.1.2. Une politique active de prévention des squats

Se reporter au paragraphe 4.2.

II.1.3. Une offre de relogement la plus large possible

☞ *La construction d'une nouvelle offre locative sociale avant les démolitions :*

En phase principale du PRU, de nouveaux logements sociaux seront construits sur le site du Plateau sur les emprises foncières disponibles à la périphérie du quartier. Ces logements construits par l'ODHLM 93, Orly Parc et Immobilière 3F, accueilleront l'essentiel des ménages à reloger.

☞ *L'affectation des logements libérés dans le parc conservé du Plateau, au relogement :*

Les ménages à reloger seront prioritaires dans l'attribution des logements dans le parc social conservé. Toute dérogation fera l'objet d'un accord entre les partenaires de la présente charte.

II.1.4. Une mise en œuvre du relogement liée au calendrier opérationnel

Le processus de relogement s'inscrit plus globalement dans la mise en œuvre opérationnelle du PRU dont la complexité nécessite que soient respectés des impératifs tels que la libération d'emprises foncières pour reconstruire de nouveaux logements ou faire passer de nouvelles voiries. Ce contexte de mise en œuvre des relogements implique d'instaurer **un principe de solidarité** entre les opérateurs, bailleurs sociaux et aménageurs.

Aussi, en vue de donner la primauté à la mise en œuvre du PRU, l'offre et la demande de relogement seront mutualisées entre les différents bailleurs au travers d'une « bourse au relogement » organisée pour chaque commune.

Cette bourse au relogement, constituée d'une part de l'ensemble des logements neufs et libérés dans le parc existant et d'autre part, de la liste des ménages à reloger sera tenue à jour par la

direction de projet du PRU. Elle constituera un moyen d'ajuster les relogements aux impératifs du calendrier de réalisation du PRU.

II.1.5. Un plan de relogement décliné sur chaque copropriété

☞ La Forestière :

Pour la Forestière, les relogements s'effectueront majoritairement dans les constructions neuves réalisées par Immobilière 3F, et marginalement dans le patrimoine d'Orly Parc voire les autres bailleurs présents dans le périmètre du PRU. Une solution de relogement devra être trouvée pour tous les ménages éligibles au logement social.

☞ Les Bosquets :

Pour les Bosquets, se combinent des relogements dans des constructions neuves (principalement I3F et ODHLM93), des relogements dans les bâtiments conservés et réhabilités à l'occasion des rotations naturelles des logements et des relogements dans le programme d'accession sociale en finalisation pour les propriétaires occupants éligibles.

☞ Des ajustements possibles en termes de programmes d'accession à la propriété

Ces plans de relogements seront susceptibles d'évoluer en fonction de l'avancement des négociations pour l'acquisition des logements des propriétaires occupants : s'il était en particulier identifié un nombre important de propriétaires occupants en situation d'accéder de nouveau à la propriété, des programmes supplémentaires de logements en accession seraient alors étudiés au sein des deux communes.

II.1.6. Des équipes relogement renforcées

Mener à bien les relogements nécessite de recourir à plusieurs types de missions d'appui :

- Une **Mission Relogement** qui effectue la mise en adéquation entre les besoins des ménages et l'offre de logements et organise les relogements (préparation des commissions d'attributions, modalités pratiques...).
- Une **Mission Accompagnement Social lié au logement** qui examine les difficultés éventuelles des familles, et recherche avec elles, les solutions ou dispositifs d'appui leur permettant d'accéder au logement social.
- Une **Mission Médiation Collective** qui assure une présence et une communication auprès des habitants, un relais auprès des institutions, en amont et en aval des relogements.

II.2. Maîtriser les dynamiques de peuplement au travers des instances de pilotage et de suivi du PRU

L'ampleur et la singularité des relogements forment des défis majeurs au regard du planning de l'opération et des enjeux sociaux qu'elle recouvre. Leur mise en œuvre fera l'objet d'un pilotage et d'un suivi particulièrement attentifs de la part des partenaires du PRU :

- le Comité de Pilotage stratégique du PRU s'assurera du bon avancement général des relogements en lien avec le phasage opérationnel du projet urbain et prendra connaissance de l'ensemble des mouvements résidentiels sur le site (relogements, entrées et sorties),

- le Comité technique du PRU sera tenu régulièrement informé du déroulement des relogements et sera le lieu d'ajustements de la stratégie opérationnelle de relogement. Il sollicitera les arbitrages du Comité de pilotage stratégique, si nécessaire.
- une Cellule opérationnelle des relogements par commune assurera leur mise en œuvre au quotidien.
- un chargé de mission Habitat au sein de la direction de projet, assurera la coordination des partenaires et l'animation des cellules opérationnelles des relogements. Il tiendra par ailleurs un tableau de bord de l'ensemble des mouvements résidentiels sur le site (relogements, entrées, sorties), alimenté par les informations des Villes et des bailleurs.

Ce dispositif a pour objectif d'assurer une transparence des relogements et la connaissance de l'ensemble des flux résidentiels (entrées et sorties du Plateau), incluant la connaissance des nouveaux ménages extérieurs au Plateau se voyant attribuer un logement dans les nouveaux programmes de constructions neuves.

II.3. Favoriser les parcours résidentiels

Afin de permettre à l'ensemble des ménages concernés par la démolition de leurs bâtiments de pouvoir engager un parcours résidentiel, trois types de démarches seront mis en œuvre en direction de populations ciblées :

II.3.1. Un accompagnement de propriétaires occupants, vers une réaccession à la propriété

Les propriétaires occupants dont la situation financière le permet seront accompagnés, à leur demande, afin d'accéder aux nouveaux programmes d'accession sociale programmés dans le cadre du PRU – un seul programme défini à ce jour d'environ 40 logements – ou à un nouveau bien immobilier dans le secteur privé.

Cet accompagnement pourra prendre les formes suivantes : étude financière pour une nouvelle acquisition, accompagnement dans la recherche d'un nouveau bien, suivi juridique et financier de la procédure d'acquisition (montage des prêts). Il sera assuré par les MOUS Relogement intervenant dans chacune des deux communes.

II.3.2. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement social lié au relogement

Aperçu des caractéristiques sociales de la population à reloger :

En première analyse, alors que toutes les enquêtes sociales ne sont pas achevées, se dégagent néanmoins les grandes caractéristiques sociales de la population. Ainsi, aux Bosquets, les caractéristiques sont les suivantes :

- Le poids des familles nombreuses : 48 % des ménages sont composés de 5 personnes et plus.
- La sur-occupation touche 30% des logements.
- 37 % des ménages accueillent des descendants majeurs au sein de la famille dont parmi eux, 47 % sont actifs.
- La précarité économique : 36 % des chefs de ménage sont demandeurs d'emploi

- Des ressources très faibles : le revenu moyen annuel s'élève à 11 672 € par ménage. En outre, 57 % des ménages sont bénéficiaires de prestations CAF et 72 %, de l'APL.
- Le surendettement concerne 16 % des locataires et 24 % des propriétaires déclarent des impayés de charges

Les éléments de diagnostic sur la population à reloger témoignent de la nécessité de mettre en place une ingénierie lourde et spécifique, qui doit en particulier permettre aux résidents des copropriétés de devenir locataires du parc social.

Un savoir-faire particulier sera nécessaire pour aider les familles à « sortir » des copropriétés : ingénieries financière et juridique seront requises pour aborder les questions d'endettement et régulariser des situations qui relèvent du droit privé, puis rendre les familles éligibles au parc social.

Le recours à des dispositifs financiers tels que le FSL concernera cependant toutes les catégories de familles à reloger, issues des copropriétés ou du parc social. En ce domaine également, le nombre de familles concernées justifie la mise en place d'un dispositif important d'accompagnement social.

Ainsi, des MOUS Accompagnement social seront intégrées par commune au dispositif de relogement et agiront en étroite collaboration avec les services sociaux existants (Conseil Général, mais aussi CAF, etc.).

II.3.3. Le développement d'une offre d'habitat adaptée

Les résultats des enquêtes sociales posent également la question d'une offre d'habitat adaptée pour les ménages en très grande difficulté.

En effet, parallèlement à l'accès au logement social, il paraît utile d'envisager une offre de logement alternative et temporaire (résidence sociale ou pension de famille) ainsi que des dispositifs particuliers (baux glissants, ...) permettant de ménager des transitions vers le parc social.

Les partenaires du relogement sont donc invités à mener une réflexion spécifique pour la réalisation d'une offre adaptée.

II.4. Maintenir un cadre de vie satisfaisant

II.4.1. Le maintien d'un niveau d'habitabilité et des services liés à l'habitat

La mise en œuvre des relogements sur la durée n'empêche pas, et même exige, que des actions d'amélioration du cadre de vie soient entreprises concomitamment.

Le Plateau non seulement doit rester « habitable » pendant toute la durée de l'opération, mais connaître de surcroît des progrès sensibles en matière d'environnement.

- *Réhabiliter le parc existant :*

Dans un premier temps, l'engagement rapide des relogements sollicitera fortement le parc existant, les constructions neuves n'étant pas disponibles immédiatement. Or, ce parc existant appelle de sérieuses remises à niveau en terme techniques et de gestion au quotidien. Aussi, les réhabilitations doivent être engagées dans les meilleurs délais afin de pouvoir accueillir des relogements dans de bonnes conditions.

A long terme, la qualité de ces réhabilitations constitue un enjeu important relatif au bon fonctionnement global du quartier ; en effet, les nouveaux programmes de logements instaureront un nouveau référentiel de confort et de qualité qu'il conviendra d'observer sur l'ensemble du parc.

Plus ponctuellement, et en cas de relogement exceptionnel dans du patrimoine existant non encore réhabilité, des aménagements minima devront être effectués dans les logements afin de satisfaire le droit au relogement dans un habitat de qualité équivalente, tel que le préconisent les textes en vigueur.

➤ *Assurer la gestion urbaine de proximité :*

La gestion au quotidien (ou gestion urbaine de proximité) forme un autre défi. Qu'il s'agisse de problèmes de propreté, d'entretien des voies et espaces publics, de ramassage des ordures ménagères et des encombrants, de dératisation, d'ascenseurs ou de travaux conservatoires à mener dans les bâtiments en attente de démolition, le niveau général de cette gestion est à relever pour rendre crédible toute la démarche du projet.

Cette préconisation s'applique d'autant plus aux secteurs voués à la réhabilitation. C'est en effet par le quotidien que les habitants prendront conscience du projet et en mesureront les avancées.

➤ *Assurer une veille technique et sociale au sein des copropriétés :*

Des équipes dites MOUS Médiation collective seront missionnées au sein des copropriétés des Bosquets et de la Forestière afin :

- d'assurer une présence humaine au fur et à mesure de la libération des cages d'escaliers,
- de prévenir les dysfonctionnements techniques par une surveillance régulière.

II.4.2. La prévention et la résorption des squats

L'organisation volontariste de la vacance nécessite une prévention et une lutte actives et efficaces contre les squats. La mise en place d'un dispositif de prévention des squats constitue ainsi un préalable indispensable à la conduite des relogements. Ce dispositif passe par la sécurisation active et passive des logements rendus vacants et par une réduction de la durée de la vacance.

Une coordination opérationnelle étroite sera mise en place entre propriétaires, communes et Etat pour organiser la libération des locaux squattés en fonction des impératifs du calendrier des opérations de relogement.

II.5. Les engagements cadres des partenaires du projet

II.5.1. Assumer la responsabilité collective du projet

Si chacun des acteurs endosse une responsabilité quant à son domaine de compétence propre (patrimoine ou territoire), il revient également à tous d'assumer la prise en charge collective de l'ensemble du projet.

En effet, la réussite de l'ambitieux projet qu'est le PRU de Clichy-sous-Bois / Montfermeil, repose sur l'engagement de tous. Dans cette perspective, l'intérêt du projet prime sur les opérations particulières. Le bon déroulement des opérations s'inscrit dans une logique d'action et de responsabilité collectives.

II.5.2. S'engager sur les objectifs et principes généraux du relogement

En conséquence des objectifs et grands principes du relogement qui viennent d'être exposés, les signataires de la charte s'engagent à :

1. Participer aux instances du relogement, en désignant des interlocuteurs adaptés.
2. Mobiliser leurs services propres pour participer à l'effort d'accompagnement social du relogement et se coordonner avec les services des autres partenaires
3. Rendre possible la maîtrise du peuplement par la transmission de l'information et la recherche d'une visibilité globale des mouvements résidentiels sur le site du Plateau (mutations en interne, sorties, nouveaux arrivants).
4. Participer à la mise à niveau de l'environnement résidentiel, relevant de la gestion de proximité et de la réhabilitation, dans la mesure des moyens mobilisables (cf Convention ANRU) et des domaines respectifs de compétence.
5. Assurer la sécurité des logements libérés (dispositif anti-squats) en adoptant les moyens les plus adaptés, y compris si nécessaire par mutualisation de ces moyens.

Ces engagements s'inscrivent – rappelons-le – dans le respect du droit au logement fixé par la législation.

III) LA MISE EN ŒUVRE DES RELOGEMENTS

L'optimisation du relogement nécessitera de bien articuler la logique patrimoniale de chaque opérateur qui aura une priorité d'attribution pour les locataires de son propre parc, et la logique globale du projet qui doit garantir les relogements issus des copropriétés et le planning général convenu dans le cadre de la convention ANRU.

Le relogement des ménages sera donc mis en œuvre en fonction des priorités issues du calendrier opérationnel du PRU. En cas de nécessité et au fur et à mesure de l'avancement du projet, le comité technique du PRU sera sollicité par la direction de projet afin d'ajuster les priorités opérationnelles. Le comité de pilotage stratégique sera saisi en cas de difficultés mettant en cause les orientations stratégiques issues de la convention ANRU.

Les priorités opérationnelles de chaque commune seront déclinées au sein des cellules opérationnelles de relogement.

A partir des principes généraux de relogement définis ci-avant, sont déclinés ici les modalités de mise en œuvre opérationnelle des relogements à savoir :

- la définition des catégories d'occupants éligibles au relogement,
- la constitution de l'offre de relogement dans le parc conservé par la mobilisation des contingents,
- les modalités de relogement des ménages issus des copropriétés,
- les modalités d'affectation des logements libérés,
- les instances de coordination des relogements,
- les outils mobilisés.

Pour chacune de ces modalités, sont précisés les engagements des signataires de la charte.

III.1. Les critères d'éligibilité des ménages au relogement

■ Les ménages éligibles :

Les catégories de ménages résidents éligibles au relogement au titre du Projet de Rénovation Urbaine sont les titulaires de baux locatifs ou de titres de propriété en bonne et due forme dont les logements auront été acquis par les aménageurs.

Parmi eux, les locataires en situation de dettes de loyer et les propriétaires en situation d'impayés de charges feront l'objet d'un accompagnement social spécifique en vue de favoriser leur relogement.

■ Les ménages non éligibles :

- Les occupants sans droit ni titre,
- Les sous-locataires,
- Les hébergés,
- Les squatters,
- Les ménages dont le bail est résilié, sauf ceux qui font l'objet d'un protocole en application de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005
- Les personnes sans titre de séjour.

■ Les situations particulières :

☞ Sous réserve de logements disponibles après relogement, les demandes de décohabitants directs identifiées par les MOUS Relogement feront l'objet d'un examen privilégié dans le cadre des attributions de droit commun, sous conditions de ressources suffisantes et d'une durée de résidence probante dans le logement, antérieure au 17 décembre 2004.

Cette disposition sera notamment motivée par la nécessité d'adapter l'offre de logements à la taille de la famille.

☞ Lorsque les nécessités opérationnelles liées au respect du calendrier d'exécution et aux risques de retard l'exigent, des relogements provisoires pourront être effectués dans le parc à démolir sous les strictes conditions suivantes :

- la décision de relogement provisoire est prise par la cellule opérationnelle des relogements,
- le relogement définitif est prévu par le bailleur et accepté par le ménage concerné ; cette clause figure dans la convention de relogement,
- la durée du relogement provisoire ne peut excéder la durée d'exécution du programme.

III.2. La mobilisation des contingents sur le Plateau, par commune

III.2.1. L'affectation prioritaire des logements vacants aux ménages à reloger

Par commune, tout logement libéré sur le Plateau dans un immeuble destiné à être réhabilité, est proposé en priorité au relogement des familles issues des immeubles à démolir.

III.2.2. La non relocation

Dans le parc existant du Plateau, la non relocation des logements libérés à des ménages non concernés par le relogement est effective depuis le 17 décembre 2004.

Par ailleurs, dans le cadre de la bourse au relogement, les bailleurs signataires de la charte s'engagent à porter à la connaissance de la direction de projet du PRU tout logement libéré sur le Plateau, en temps réel.

III.2.3. La mobilisation des contingents dans le parc conservé

➤ Les principes de mobilisation :

Les bailleurs s'engagent à mobiliser les logements libérés issus de leurs contingents et des contingents remis à leur disposition en faveur des familles éligibles :

a/ de façon prioritaire sur le périmètre du PRU,

b/ à titre subsidiaire et au cas par cas sur le reste du territoire de la commune ; dans cette hypothèse, la commune concernée donnera son avis préalable aux propositions faites.

Ils s'engagent également à étudier toutes les candidatures de relogement des ménages qui exprimeront le souhait de rester au sein de leur patrimoine, par le biais d'une mobilisation de leurs contingents en dehors du territoire des deux communes.

Chaque commune s'engage à mobiliser les logements libérés issus de son contingent en faveur des familles éligibles :

a/ de façon prioritaire sur le périmètre du PRU,

b/ à titre subsidiaire et au cas par cas sur le reste de son territoire ; dans cette hypothèse, l'accord préalable de la commune sera sollicité.

L'Etat s'engage à titre subsidiaire et en vue de contribuer à faciliter les opérations de relogement, à mettre à disposition, en tant que de besoin, pour le relogement des ménages concernés, les logements de son contingent de réservation dans les communes de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, venant à se libérer sur le patrimoine des bailleurs sociaux signataires de la charte.

L'Etat s'engage à remettre à disposition, dans un délai de 8 jours à compter du moment où le bailleur le saisit, les logements libérables de son contingent qu'il ne souhaite pas mobiliser.

➤ La mobilisation du contingent du 1% :

Dans les parcs existant et neuf, sur la durée du projet, les partenaires solliciteront les collecteurs du 1%, afin d'obtenir un abandon temporaire de leurs droits dans le périmètre du PRU.

III.3. Le relogement des ménages issus des copropriétés

➤ L'instauration d'un droit de présentation par le ou les aménageurs

■ dans le parc social conservé du Plateau :

Le ou les aménageurs désignés pour assurer le rachat des logements en copropriété auront un droit de présentation de second rang de candidatures au relogement, sur l'ensemble des logements libérés dans le parc conservé.

Ce droit de présentation sera si nécessaire prioritaire, en fonction du calendrier opérationnel du PRU.

■ dans le parc social neuf :

Une part des logements sociaux construits sera consacrée au relogement des ménages issus des copropriétés.

Les bailleurs concernés s'engagent à signer une convention de relogement avec l'aménageur pour chaque programme de logements neufs. Cette convention déclinera et précisera les principes édictés dans l'annexe 3, notamment en termes de nombre et de typologie de logements consacrés au relogement.

III.4. Le processus d'affectation des logements disponibles

III.4.1. Aucun logement ne doit rester vacant

III.4.2. Un processus de relocation rapide pour limiter le risque de squats

Le mécanisme de relocation est rapide, ce qui appelle une anticipation des candidatures, du côté des bailleurs comme du côté des MOUS Relogement chargées des copropriétés.

III.4.3. Un relogement par les bailleurs, sur leur patrimoine

Les organismes bailleurs proposent les logements vacants en priorité à leurs locataires, en fonction des priorités édictées par le planning de démolition. A défaut de candidat, le logement est proposé aux candidats issus des copropriétés et des bâtiments voués à la démolition des autres bailleurs sociaux du site.

III.4.4. Un pilotage des affectations de logements au sein des cellules opérationnelles des relogements

Le mécanisme d'affectation est précisé par le fonctionnement des cellules opérationnelles des relogements (voir ci-après).

III.5. Les instances de mise en œuvre des relogements

Les relogements seront mis en œuvre au sein de cellules opérationnelles des relogements, par commune.

III.5.1. Les missions

① Coordonner et piloter l'ensemble des relogements :

- ☞ Mise à jour en temps réel du calendrier de démolitions et de reconstructions des logements de manière à identifier les priorités de relogement
- ☞ Connaissance très en amont de l'offre de logements disponibles transmise par les bailleurs (« bourse au relogement »).
- ☞ Connaissance de l'état d'avancement des relogements réalisés par les différents bailleurs :
 - volume des relogements réalisés
 - état et gestion de la vacance dans le parc à démolir
 - synthèse des solutions de relogement trouvées.
- ☞ Identification des obstacles et difficultés éventuelles pour solutions.
- ☞ Diffusion de l'information sous forme de tableaux de bord

② Anticiper et préparer les candidatures :

- ☞ Prise de connaissance des situations des ménages et de leurs souhaits en matière de relogement, présentées par les MOUS relogement des bailleurs sociaux et des acquéreurs des copropriétés.
- ☞ Recherche de solutions au regard de la « bourse au relogement » et des possibilités au cas par cas, de relogement à l'extérieur du territoire pour permettre le cas échéant un rapprochement domicile/travail.

③ Préparer les attributions :

- ☞ Etude de l'ensemble des candidatures
- ☞ Sélection des candidatures en fonction du calendrier opérationnel, en vue de leur présentation aux commissions d'attribution
- ☞ Examen des cas dérogatoires visés à l'article II.1.3

④ Rendre compte au comité technique du PRU :

- ☞ Information de l'état d'avancement des relogements
- ☞ Signalement des difficultés rencontrées et propositions de solutions concrètes.

III.5.2. La composition de la cellule opérationnelle

- Un représentant de l'Etat,
- Les représentants des Villes (maires ou autres personnes désignées),
- La direction de projet,
- Les représentants des bailleurs, chargés des missions de relogement,
- Les équipes de MOUS Relogement intervenant sur le territoire de chaque commune.

III.5.3. Le fonctionnement

La cellule opérationnelle des relogements est co-présidée par la direction de projet et le représentant de la ville concernée (Clichy-sous-Bois ou Montfermeil).

Dans le cadre du processus de relogement, les partenaires s'engagent à respecter les règles de confidentialité dans le partage des informations concernant les ménages.
La cellule se réunit tous les 15 jours et aussi souvent que nécessaire.

III.6. Les outils du relogement

III.6.1. Les missions d'appui du relogement

Les équipes relogement seront organisées par commune et assureront les missions suivantes :

■ *Les équipes relogement proprement dites :*

Le dispositif de mise en œuvre des relogements variera selon le type de propriétaires :

- Les bailleurs sociaux :

Les bailleurs sociaux mobiliseront des équipes relogement en interne.

- Le ou les aménageurs :

Le ou les aménageurs qui se porteront acquéreurs de logements en copropriété mobiliseront des compétences externes, par le biais d'organismes spécialisés et sous forme de MOUS Relogement (Maîtrises d'Œuvre Urbaine et Sociale).

■ *Les équipes d'accompagnement social lié au logement :*

Au regard du profil des ménages à reloger, les partenaires ont souhaité mettre en place des MOUS Accompagnement social lié au logement, en lien avec les services du Conseil Général. Ces équipes auront pour missions de rendre éligibles au relogement l'ensemble des ménages et de favoriser leur intégration dans les nouveaux logements.

■ *Les équipes de médiation collective :*

Des MOUS médiation collective interviendront au plus près des habitants afin de faciliter le relogement. Dans la perspective de favoriser l'adhésion des habitants au PRU, ces équipes informeront ces derniers au quotidien ; elles assureront également une veille technique et sociale des immeubles à démolir de manière à garantir un niveau d'habitabilité.

III.6.2. La mobilisation des moyens par chaque partenaire

L'Etat, les Villes, les Bailleurs et la direction de projet (AFTRP) développent les moyens nécessaires au relogement, que ce soit en interne ou par le biais de prestations externes. Ces moyens doivent permettre le respect du calendrier général du PRU.

L'Etat

L'Etat mobilise ses services au titre de ses différents champs de compétences, pour faciliter la mise en œuvre des relogements.

Les Villes

Les Communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil mettent à disposition du projet leurs services compétents liés à l'habitat, au logement, à l'accompagnement social (CCAS) et à la politique de la Ville.

Les Bailleurs

Les Bailleurs organisent les missions de relogement de leurs propres locataires. Pour cela, ils mobilisent leurs différents services et s'appuient, si nécessaire, sur des prestataires extérieurs pour assurer les Missions d'Accompagnement Social et de Médiation collective.

La direction de projet

Un chargé de mission Habitat est missionné pour assurer la coordination du dispositif de relogement. La direction de projet assure également le portage des MOUS Accompagnement social et Médiation collective.

Par ailleurs, le Conseil Général sera sollicité par les partenaires pour l'accompagnement social des ménages.

ANNEXE 5 : CAHIER DES CHARGES GESTION URBAINE DE PROXIMITE



P | R | U

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CLICHY/MONTFERMEIL

**ELABORATION D'UNE CONVENTION
GESTION URBAINE DE PROXIMITE**

**CAHIER DES CHARGES POUR LA CONDUITE D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE
ET L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE**

INTRODUCTION

La spécificité du projet de gestion urbaine de proximité du Plateau de Clichy-sous-Bois/Montfermeil est de s'inscrire dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain de grande envergure, qui va reconfigurer à terme la structure foncière du quartier (disparition des grandes copropriétés) et élever la qualité urbaine des logements et des espaces publics.

En effet, les études urbaines (GPV 2001, SICU 2002, PRU 2004) ont conduit à la définition d'un projet urbain ambitieux préconisant un désenclavement du Plateau, le réaménagement des espaces extérieurs, la constitution de petites unités résidentielisées et la recomposition de la trame viaire.

Outil pour préserver et améliorer le cadre de vie, la GUP devra s'inscrire dans un contexte de renouvellement urbain occasionnant d'importants programmes de travaux, bousculant les habitudes de vie des résidents.

Accompagner la transformation physique du quartier pendant et après la phase de mise en œuvre du projet urbain, tel est l'enjeu de la définition d'un nouveau mode de gestion urbaine, de manière à garantir aux habitants actuels et futurs une réelle qualité de vie.

II. OBJET DU MARCHE

L'objet du présent cahier des charges porte sur deux missions :

- Une mission d'étude technique permettant d'élaborer un diagnostic préalable : identifier les problèmes, définir les axes prioritaires d'intervention et les conditions de leur mise en œuvre.
- Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'élaboration de la convention de Gestion Urbaine de Proximité du PRU de Clichy/Montfermeil.

CONTEXTE DE LA MISSION CONFIEE AU TITULAIRE

■ LE PRU DE CLICHY-MONTFERMEIL

► Le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de Clichy-sous-Bois/Montfermeil, dont la Convention partenariale a été signée le 17 décembre 2004, concerne le quartier du Plateau commun aux deux villes, territoire historique et emblématique de la Politique de la Ville qui a fait l'objet d'interventions publiques successives depuis les années 80. Cependant, ces dernières n'ont pas permis d'enrayer le processus de dévalorisation et de concentration des difficultés rencontrées sur le site.

Les deux Villes, regroupées en Communauté d'Agglomération, comprennent 52 000 habitants, dont 28 000 habitent le site du Plateau. Elles se caractérisent par une pauvreté fiscale structurelle qui limite leur capacité propre d'intervention.

Ce site connaît un cumul de handicaps et de facteurs d'enclavement, du fait de son histoire, de sa situation géopolitique (limite de département, en zone résidentielle), et de ses caractéristiques physiques et sociales.

Sur un total de 3 500 logements, ce site présente la particularité de compter 1 573 logements en copropriétés, lesquelles se trouvent pour la plupart dans un état dégradé. Les autres logements relèvent de plusieurs bailleurs sociaux.

► Le PRU s'inspire des trois principes directeurs du Schéma Intercommunal de Cohérence Urbaine (SICU) élaboré en 2001-2002 :

- ☞ Redonner de la cohérence urbaine au territoire et lui donner la capacité d'enclencher une dynamique de mixité urbaine par la relance de son attractivité,
- ☞ Revitaliser et renforcer les centres-villes des deux communes,
- ☞ Hiérarchiser l'ensemble du territoire d'agglomération afin de le rendre plus lisible, mieux distribué et unifié.

Le projet prévoit d'organiser la refonte en profondeur de ce site en programmant :

- Une redistribution de l'offre d'habitat se traduisant par :
 - ✓ La démolition de 1 624 logements, dont 2/3 issus de bâtiments des copropriétés dégradées ;
 - ✓ La construction de 1 488 logements, soit un taux de reconstitution de l'offre de logements de l'ordre de 90 % et la capacité à plus long terme, de construire 502 logements supplémentaires, essentiellement sous forme de logements sociaux collectifs et individuels ;
 - ✓ La réhabilitation de 1 134 logements sociaux ;
 - ✓ La résidentialisation de la quasi-totalité du patrimoine existant non démoli.

- La recomposition de la trame viaire et paysagère permettant de créer un nouveau maillage cohérent et articulé au réseau de voirie des communes ;
- La requalification générale des équipements et services publics ;
- La restructuration et la redynamisation des activités commerciales et économiques ;
- L'accueil, au cœur de la cité, d'un Transport en Commun en Site Propre.

Pour sa mise en œuvre, les Villes ont décidé de confier l'action de reconquête des copropriétés dégradées et de recomposition urbaine à des aménageurs, sous la forme de concessions d'aménagement. Ces aménageurs seront également amenés à assurer, en maîtrise d'ouvrage directe, la réalisation d'une partie importante du PRU.

► Le Projet de Rénovation Urbaine sera mis en œuvre progressivement, en deux temps :

- La première phase, à échéance de 5 ans, comprenant la démolition/reconstruction de logements, l'aménagement d'îlots résidentiels, la valorisation des éléments paysagers, la rénovation des équipements publics ;
- La phase secondaire, à échéance de 10 ans, durant laquelle pourront être utilisées les emprises foncières libérées par les premières démolitions à l'intérieur du quartier ; les secteurs central Utrillo et Notre-Dame des Anges seront réaménagés et le centre commercial Anatole France restructuré.

► Une des spécificités du PRU est d'organiser le passage d'un quartier dont une grande partie du foncier est occupée par des acteurs privés à un quartier d'habitat social dont la gestion sera prise en charge par des acteurs publics et para-publics. La question de la transition entre deux modes de gestion constitue un des aspects de la GUP.

■ LES ACTEURS

► Trois opérateurs bailleurs sont présents sur le site, avec une intervention nouvelle de la part de I3F :

- *l'Office Public de l'Habitat de Seine Saint-Denis* : l'Office est présent sur le site de Montfermeil depuis le milieu des années 80, par le biais d'acquisitions de logements de la copropriété des Bosquets et leur transformation en logements sociaux. Propriétaire actuellement de 486 logements répartis à l'intérieur de la copropriété des Bosquets, l'OPH 93 démolira 186 logements pour 190 reconstructions et procèdera à la réhabilitation de 160 logements. A terme, l'OPH 93 détiendra 496 logements sur le site, regroupés au sein d'unités résidentielles bien définies.

Concernant la Gestion Urbaine de Proximité, la Direction de la Gérance et la Délégation de Rosny (1 directeur, 3 responsables, 8 binômes administratif/technicien et plus de 20 personnels de proximité –gardiens et agents d'entretien) assure le suivi des études GUP et leur mise en œuvre opérationnelle.

- *Orly Parc* : la SA d'HLM ORLY PARC (groupe OPIEVOY) est le principal bailleur du site. Propriétaire de 1 403 logements, en majorité sur la commune de Clichy-sous-Bois, 477 démolitions sont prévues pour 200 reconstructions. En outre, la totalité de son parc immobilier fera l'objet d'opérations de réhabilitations et de résidentialisations.

L'Agence locale, dont le périmètre de gestion regroupe les 7 résidences Orly Parc situées sur le Plateau, est constituée d'une équipe de 16 personnes autour d'un chef d'Antenne (1 chargé d'accueil, 1 conseillère sociale, 2 assistantes locatives, 3 assistants techniques et 9 gardiens). Elle assure au quotidien la gestion urbaine de proximité (entretien du patrimoine, gestion locative...).

- *l'ESH Immobilière 3F* : est le troisième opérateur du site et doit devenir à terme propriétaire d'environ 1000 logements répartis à peu près à équivalence sur chacune des deux communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Il s'agit d'une intervention très significative puisque I3 F ne détenait jusqu'à présent aucun patrimoine sur ces deux communes. La société a acquis récemment 177 logements sur les Bosquets auprès du PACT ARIM 93. Elle sera le principal organisme assurant le relogement des habitants des copropriétés.

► Dans le cadre d'une phase complémentaire présentée prochainement à l'ANRU, deux autres bailleurs sont susceptibles de participer à la convention de gestion urbaine de proximité.

Ces bailleurs sont présents sur le site du Plateau, au sein de l'îlot du Bois du Temple situé à l'entrée ouest du Plateau à Clichy-sous-Bois : la *SOVAL* avec près de 700 logements et *Toit et Joie*, avec 112 logements.

Un projet de résidentialisation de l'îlot sera mis en œuvre dans le cadre de la phase complémentaire, projet qui pourra comporter des démolitions afin de faciliter la réorganisation de l'îlot.

■ LES MOUS MEDIATION COLLECTIVE

Des MOUS médiation collective interviendront au plus près des habitants afin d'accompagner les familles dans le processus de relogement, dans chacune des deux communes. Dans la perspective de favoriser l'adhésion des habitants au PRU, ces équipes informeront ces derniers au quotidien ; elles assureront également une veille technique et sociale des immeubles à démolir de manière à garantir un niveau d'habitabilité.

Enfin, ces équipes auront pour mission de modifier le comportement quotidien des habitants, dans l'espace collectif afin de préserver les investissements réalisés.

ENJEUX DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Au cours des différentes phases de mise en œuvre du PRU, les enjeux de la gestion urbaine seront redéfinis et centrés sur le chaînage et la qualité de services. La nécessité d'une clarification des responsabilités et d'une intégration de la gestion urbaine aux projets d'aménagement sera également prégnante dans la démarche.

Dans le cadre du PRU, la mise en œuvre d'une démarche de gestion urbaine de proximité doit permettre de répondre à deux types d'enjeux :

☞ ***Des enjeux liés à la mise en œuvre du PRU :***

○ ***Conserver un fonctionnement urbain satisfaisant pendant la durée des travaux :***

« L'intervention en matière de GUP se doit d'être adaptée au contexte particulier des copropriétés dégradées, avec un accent fort mis sur le maintien des conditions d'habitabilité des bâtiments promis à la démolition et l'achèvement du remembrement patrimonial des bâtiments conservés sur la copropriété des Bosquets.

Sont également programmées d'autres interventions sur les patrimoines sociaux du site, notamment Orly Parc, dont le patrimoine fait d'ores et déjà l'objet d'un projet de Convention GUP avec la ville de Clichy-sous-Bois²⁰ ».

²⁰ Cf. Convention partenariale ANRU
07/03/2007

Alors que le fonctionnement du quartier sera bouleversé durant plusieurs années (de par les travaux de voirie, la réhabilitation en site occupé, les démolitions), une attention particulière devra être portée :

- au maintien des conditions de fonctionnement du quartier pendant la période de travaux : circulations piétonnes et automobiles, stationnement, accès aux équipements, services publics, services urbains²¹, ...
- au maintien, voire à l'amélioration du cadre de vie des habitants dans l'attente des démolitions. Notamment, les capacités d'interventions des copropriétés devront être étudiées par le prestataire dans cette perspective (entretien courant, notamment).

○ **Eviter les squats :**

Le site du Plateau a été l'objet d'une vague importante de squats (environ 100 squats à ce jour) qui pèsent aujourd'hui sur la mise en œuvre du PRU. Des solutions, tant techniques qu'humaines, sont à l'étude pour résoudre cette difficulté. Néanmoins, un dispositif efficace de prévention des squats doit impérativement être consolidé par les partenaires sur toute la durée du projet urbain²².

☞ *Des enjeux liés au fonctionnement à terme du quartier :*

○ *De nouveaux modes d'interventions liés à la réorganisation du foncier appelant une meilleure coordination des acteurs :*

Le PRU, par le biais des démolitions, des résidentialisations et du réaménagement de l'espace public, va conduire à identifier des unités de gestion bien distinctes. Cette clarification de la délimitation entre espaces publics et privés est susceptible de générer trois types d'impacts :

- des impacts quantitatifs : relatifs à la nature et au volume des espaces à gérer (entretien, maintenance, gestion des usages) par les opérateurs - collectivités, bailleurs - qui pourraient devoir modifier leurs modes d'intervention sur le site,
- des impacts qualitatifs : relatifs au niveau de qualité de gestion sur lequel les partenaires se seront accordés,
- des impacts sur le dispositif général de gestion du quartier, nécessitant une meilleure coordination entre les acteurs de manière à couvrir efficacement l'ensemble des espaces privés et publics.

○ *Une gestion du patrimoine (neuf et réhabilité) optimisée :*

L'amélioration du cadre de vie doit s'accompagner de services aux habitants de qualité, au sein même des immeubles. Le bon fonctionnement des parties communes, notamment des ascenseurs, constitue une préoccupation récurrente des acteurs du site. La GUP sera susceptible de venir alimenter la réflexion sur les modalités de résidentialisations des îlots.

Par ailleurs, au regard du profil socio-économique des ménages, une attention particulière sera accordée aux moyens mis en œuvre visant à maîtriser les charges locatives (mise en place de compteurs individualisés, prévention des fraudes, chauffage, eau,...).

Enfin, les services de proximité tels que le gardiennage doivent permettre de contribuer à une meilleure gestion au quotidien du patrimoine, ainsi qu'à l'écoute des préoccupations des résidents.

²¹ Par services urbains, on entend principalement la collecte des ordures ménagères, l'entretien et la maintenance des espaces et des équipements et le gardiennage. Mais cela peut englober également la distribution du courrier, les transports en commun, ...

²² Notamment en ce qui concerne la protection des logements neufs.

○ *L'accompagnement des habitants dans l'appropriation des nouveaux espaces :*

L'intervention massive sur le cadre de vie va s'accompagner d'un souci de préserver les investissements réalisés, avec des règles d'utilisation plus affirmées de la part des propriétaires (bailleurs sociaux, villes). Cette problématique se posera de manière particulièrement accrue lors du passage des copropriétés vers le logement social.

Ces changements de normes devront faire l'objet d'un travail d'accompagnement auprès des habitants (utilisation des nouveaux espaces semi-privés, règles de stationnement, respect des règles d'hygiène, ...) afin que ceux-ci s'approprient les nouveaux espaces de vie dans le respect des règles de vie en commun.

OBJECTIFS DE LA MISSION DU TITULAIRE

La GUP doit être pensée comme une globalité comprenant des modes de gestion cohérents impliquant les habitants. Aussi, elle prend à son compte une double approche : la gestion et les usages, dans un contexte de renouvellement urbain important.

Par ailleurs, elle nécessite une démarche partenariale (diagnostic partagé entre les différents acteurs et coordination des actions) pour faciliter le décloisonnement des interventions.

Enfin, l'objectif est d'articuler le volet gestion urbaine de proximité aux autres thématiques (sécurité, éducation, services publics...) afin d'introduire une cohérence entre les différentes actions. La GUP est une démarche spécifique qui se limite au niveau du quartier, mais les conditions de réussite d'une démarche de gestion urbaine de proximité sont liées à des facteurs aussi bien urbains qu'économiques et sociaux. Aussi, elle doit être liée aux autres politiques publiques, qu'elles relèvent de la politique de la Ville ou du droit commun.

Au regard de ces prémisses, les objectifs visés par la mission du titulaire sont les suivants :

❶ Aider à construire une définition commune de la Gestion Urbaine de Proximité :

Aujourd'hui, les représentations sur la gestion urbaine de proximité divergent selon les acteurs et ne recouvrent pas les mêmes objets. La mise en œuvre de la mission devra permettre de construire une définition commune de la gestion urbaine de proximité propre au site du Plateau : quels sont ses objectifs ? Quel est son champ d'intervention ? Comment positionner cette démarche par rapport aux autres interventions de la politique de la Ville et à la gestion de droit commun ?

De cette acception commune, découlera une meilleure appréhension partagée des enjeux dégagés par le diagnostic.

❷ Identifier et analyser les dysfonctionnements en termes de gestion urbaine par thématiques et par lieux :

Dans le contexte de mise en œuvre du PRU, 3 niveaux d'analyse peuvent être distingués :

- 1/ les dysfonctionnements actuels, amenés à disparaître en raison des réponses apportées par le PRU (en termes d'aménagements, de gestion locative, de services de proximité, ...)
- 2/ les dysfonctionnements spécifiquement liés à la phase chantier
- 3/ les dysfonctionnements actuels qui vont perdurer, devant amener des réponses immédiates ou futures (après la phase chantier).

Cet objectif passera également par la mise à plat des modalités de gestion et d'organisation des différents partenaires permettant de clarifier les compétences de chacun et ses limites d'intervention.

Enfin, les bonnes pratiques seront à identifier, de manière à en analyser les critères de réussite.

❸ **Accompagner la production partagée d'un projet de Gestion Urbaine de Proximité :**

A partir du diagnostic, la mission du titulaire sera d'accompagner les partenaires dans l'élaboration du projet de Gestion Urbaine de Proximité.

Ce projet comprendra :

- une stratégie globale d'intervention concertée,
- un programme d'actions décliné si nécessaire par secteurs,
- un dispositif de coopération pour la mise en œuvre du projet sur la durée.

CONTENU DE LA MISSION

La mission peut être découpée en deux phases distinctes :

■ **1ERE PHASE : REALISATION D'UN DIAGNOSTIC PARTAGE**

La première phase portera sur un travail de diagnostic permettant d'identifier les causes des dysfonctionnements observés (usages, modes de gestion des opérateurs comme les Villes ou les bailleurs, etc.) et de clarifier les responsabilités de chacun.

Ce diagnostic devra être réalisé avec les différents acteurs du site de manière à constituer progressivement une vision partagée des problématiques posées et des processus en cause.

➤ **Les deux axes du diagnostic :**

LA GESTION (niveau et organisation de l'ensemble des opérateurs) :

❶ **La gestion technique du bâti (dont parties communes), des espaces extérieurs :**

- ☞ Nettoyage
- ☞ Maintenance (y compris des ascenseurs)
- ☞ Prévention technique des squats (mutualisation des moyens de surveillance des logements)
- ☞ Entretien des équipements urbains (mobilier, éclairage, équipements de proximité,...)
- ☞ Modalités de contrôle d'accès :
 - aux immeubles d'habitation
 - aux parkings

❷ **La gestion locative :**

- ☞ Gardiennage
- ☞ Gestion des dégradations
- ☞ Maîtrise des charges locatives

❸ **Les services urbains :**

- ☞ Collecte des déchets, y compris des encombrants :
 - Dispositif mis en place (implantation des locaux, articulation avec l'enlèvement)

- Fréquences
- Horaires
- Visibilité des déchets sur l'espace public
- ☞ Tri sélectif
- ☞ Enlèvement des épaves
- ☞ Transports en commun (synthèse des études déjà réalisées)

④ Les impacts du marché Anatole France sur le fonctionnement du quartier :

- ☞ Déchets
- ☞ Stationnement
- ☞ Nuisances sonores

LES USAGES :

① Organisation et appropriation des espaces existants (dont problèmes d'accessibilité) :

- ☞ Espaces collectifs des immeubles (halls d'entrée, bas d'immeubles, ...)
- ☞ Espaces publics :
 - Mobilier urbain (bancs, cabines téléphoniques, poubelles, ...)
 - Stationnement
 - Equipements de proximité (jeux pour enfants, terrains de jeux, etc.)

② Respect des règles de vie collective :

- ☞ Jets de papiers
- ☞ Bruits
- ☞ Travaux mécaniques sur l'espace public

③ Tranquillité publique (insécurité, sentiment d'insécurité) :

- ☞ Délits dont squats
- ☞ Dégradations volontaires
- ☞ Incivilités (agressions verbales, attroupements de jeunes gênant le passage)

④ Lien social :

- ☞ Modalités d'intégration des nouveaux habitants dans le quartier, la ville
- ☞ Analyse du « vivre ensemble » : isolement, conflits de voisinage, solidarités, ...

➤ **La méthodologie :**

■ **Les indicateurs :**

- Indicateurs quantitatifs :

✧ Une estimation quantitative des dysfonctionnements (nombre d'épaves, de plaintes, de délits, ...) – élaborations d'items pour chaque thème d'investigation - :
 Cet état des lieux quantitatif constituera le point de départ d'une évaluation dans le temps de l'impact des actions de gestion urbaine de proximité. Il comprendra notamment un recensement **cartographique informatisé**, par thématiques, des différents éléments du diagnostic : mobilier urbain (bancs, poubelles, ...), points de collecte des encombrants, arrêts de bus, équipements de proximité (jeux), épaves, etc.

Par le repérage des sites vulnérables, la compréhension des causes de cette vulnérabilité ainsi que la caractérisation des problématiques rencontrées, aussi bien en terme quantitatif que qualitatif, la cartographie permettra une meilleure lecture des

phénomènes, facilitera la prise de décision et le choix des actions à entreprendre, ainsi que la réactivité des partenaires appelés à intervenir sur ces problématiques.

A cet effet un travail devra être engagé auprès de l'ensemble des partenaires impliqués dans la politique locale de prévention et de sécurité, afin d'élaborer des bases de données informatisées de recueil des faits d'insécurité, de valider leur contenu et de définir un protocole de partage d'information et de transmission de données.

Les coproducteurs susceptibles de s'engager dans cette démarche sont les suivants :

- Bailleurs
- Transporteurs
- Services municipaux et intercommunaux
- Prestataires externes en charge de l'entretien des espaces...
- Compagnies d'assurances.

✧ Une estimation des coûts de gestion et d'investissement sur le site (actuels et à venir) :

L'étude devra permettre aux opérateurs, d'évaluer le surcoût éventuel d'une gestion de qualité (entretien, maintenance et gardiennage) des nouveaux espaces à moyen et long terme (avant, pendant et après travaux) et de son impact sur les charges.

- Indicateurs qualitatifs :

✧ Une analyse **précise** de l'organisation et des modes d'intervention de l'ensemble des partenaires, dans un objectif de clarification des compétences (bailleurs, services municipaux, police, etc.) :

- personnel mobilisé
- missions
- horaires
- moyens techniques
- etc.

✧ Une analyse prospective de l'organisation des chantiers, de leur impact sur la gestion du quotidien et des modalités de transfert de gestion entre deux propriétaires.

✧ Une analyse des usages des différents espaces (espaces collectifs des immeubles, pieds d'immeubles, espaces publics, équipements de proximité,...) :

Cette analyse permettra d'identifier le fonctionnement socio-urbain du quartier et d'en tirer les enseignements quant à la conception du PRU (besoins spécifiques en termes d'équipements de proximité, par exemple) et/ou quant à la gestion (manières d'agir sur les pratiques inadaptées, développement d'initiatives d'habitants, ...).

Cette analyse devra s'articuler avec les caractéristiques sociodémographiques du quartier, déjà identifiées par des enquêtes sociales réalisées en 2004.

■ *Les variables d'analyse :*

- Les différents temps du PRU :

Pour l'ensemble de ces éléments d'investigation, les problématiques seront analysées en fonction des phases de mise en œuvre du PRU :

- ✦ Phase de chantiers
- ✦ Phase de coexistence des secteurs aménagés et non aménagés

✦ Phase de pleine réalisation.

Ainsi, l'analyse portera aussi bien sur les bailleurs sociaux que sur les copropriétés, dans la phase de mise en œuvre du PRU. Plus particulièrement, s'agissant des copropriétés, l'attention sera portée sur les moyens d'améliorer leur gestion durant la phase transitoire.

- L'état d'avancement du PRU sur chacune des communes

- **Une articulation de la GUP avec les autres dispositifs :**

Tout au long de la mission, le titulaire veillera à inscrire le dispositif de la GUP de manière complémentaire par rapport aux dispositifs déjà existants dans les deux communes, à savoir :

- ✓ le dispositif de relogement qui englobe notamment les MOUS Médiation collective, potentiellement partie prenante des actions de gestion urbaine de proximité
- ✓ le Contrat Local de Sécurité intercommunal de Clichy-sous-Bois/Montfermeil (en cours de redéfinition)
- ✓ les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil
- ✓ les Contrats de ville.

■ **2EME PHASE : ASSISTANCE A L'ELABORATION DE LA CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE**

Suite à la réalisation du diagnostic partagé, le titulaire accompagnera les partenaires du PRU dans l'élaboration de la convention GUP. Cette assistance portera sur :

- la définition d'objectifs prioritaires partagés
- l'élaboration de programmes d'actions chiffrées
- la conception d'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Cette assistance se traduira de la manière suivante :

❶ A la lumière du diagnostic, le titulaire remettra un rapport déclinant des préconisations sur les objectifs prioritaires et les programmes d'actions à mettre en œuvre (amélioration des modes de gestion, meilleure coordination des opérateurs, modalités d'implication des habitants, conception des programmes d'investissement, ...). Ces programmes d'actions auront fait l'objet d'un pré-chiffrage de la part du titulaire. Ces préconisations pourront s'accompagner d'exemples d'actions dans d'autres sites rencontrant les mêmes problématiques.

❷ Sur la base des propositions validées par les instances de pilotage, le titulaire organisera et animera le travail partenarial visant à la coproduction de la convention Gestion Urbaine de Proximité, en lien avec la direction de projet. A cette occasion, il proposera des outils de pilotage et de suivi des actions programmées.

❸ Enfin, le titulaire rédigera le projet de convention qu'il soumettra aux différentes instances techniques et de pilotage désignées pour suivre l'élaboration du document.

Par ailleurs, le titulaire se rendra disponible pour présenter à la fois le diagnostic et le projet de Gestion Urbaine de Proximité, à la demande des partenaires du PRU (réunions publiques d'habitants, conseils municipaux, associations de locataires,), tout au long de la mission.

MISE EN ŒUVRE DE LA MISSION

➤ La place des acteurs de terrain :

Dans la mise en œuvre de cette mission, le titulaire devra solliciter, outre les décideurs et les cadres techniques, les acteurs suivants :

① Les acteurs de terrain, dans les phases I et II :

Les partenaires souhaitent que soient associés au diagnostic et à l'élaboration des programmes d'actions, les acteurs de terrain : techniciens, gardiens, animateurs, entreprises, etc. En effet, ces acteurs ont une connaissance précise des problèmes soulevés par la gestion urbaine de proximité. Par ailleurs, ils sont également à même de formuler des propositions concrètes d'amélioration. Une place particulière sera accordée à la régie de quartiers Clichy/Montfermeil, dans le cadre de cette démarche.

② Les habitants dans la phase II :

Les habitants que ce soit sous forme individuelle ou collective (associations de locataires), seront associés lors de la deuxième phase de l'étude, qui consiste en l'élaboration des programmes d'actions.

Cette démarche permettra de venir compléter éventuellement le diagnostic réalisé avant que soient envisagées les réponses concrètes aux dysfonctionnements.

Les maîtres d'ouvrage souhaitent les faire participer plus particulièrement à la réflexion concernant les usages.

La participation à des groupes de travail sera privilégiée en tant que méthode.

Par ailleurs, le titulaire associera toutes les personnes susceptibles de venir éclairer le diagnostic et nourrir le programme d'actions : EDF/GDF, RATP, Police nationale, Ville de Paris, prestataires de la maintenance, concessionnaire du marché, ...

La liste des acteurs associés sera validée au préalable par la maîtrise d'ouvrage.

➤ La durée :

1^{ère} phase : 6 mois, avec un rendu intermédiaire à 3 mois

2^{ème} phase : 6 mois.

INSTANCES DE PILOTAGE DE LA MISSION

Ces instances seront composées des représentants de l'Etat, des Villes, des bailleurs et de la direction de projet du PRU.

Un groupe de travail GUP sera chargé de suivre et de faciliter le déroulement de la mission.

Le comité technique du PRU validera les différentes étapes techniques de l'élaboration du projet. Il formulera un avis sur les propositions du titulaire

Le comité de pilotage du PRU constituera l'instance de validation du diagnostic et du projet de convention.

La personne publique désignera également le chargé de mission habitat de la direction de projet pour fournir au titulaire les documents ou informations complémentaires qui s'avèreraient nécessaires.

ANNEXE 6 : BILAN DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE

DISPOSITIF DE
REUSSITE EDUCATIVE
CONSEIL CONSULTATIF

LE 22 DECEMBRE 2006

- **Bilan 2006**
- **Perspectives 2007**

I. BILAN 2006

Le dispositif de réussite éducative a été mis en place par la ville de Montfermeil et ses partenaires associatifs et institutionnels. A partir de Mai 2006, la coordonnatrice ayant été nommée, une partie des actions prévues dans les fiches actions ont démarré.

Toutefois, un certain nombre de poste n'a pu être pourvu dès le démarrage, ce qui a mis un frein à la réalisation de certaines actions. Certains postes restent toujours vacants, ce qui pose des problèmes de gestion des projets.

Le travail inter-partenarial nécessaire pour la mise en place d'une réelle démarche individualisée prenant en compte l'enfant ou le jeune dans sa globalité, nécessite un travail de réflexion de fond entre les différents partenaires qui est en cours. L'évolution des pratiques se fait progressivement.

1. Fiche Action : Clubs coup de pouce.

Cette action mise en place auparavant par la ville et reprise à partir de mai par le dispositif de réussite éducative, a déjà fait ses preuves auprès d'élèves en situation de fragilité face à l'apprentissage de la lecture sans être toutefois en grande difficulté sur le plan des apprentissages en général.

Cette action a concerné sur mai et juin 30 enfants de CP répartis comme suit :

- Victor Hugo (ZEP) : 15 élèves
- Jean Baptiste Clément (ZEP) : 10 élèves
- Le Centre (ZUS) : 5 élèves

Les enseignants sont unanimes quand aux bénéfices de ce dispositif, d'une part pour les enfants au regard de l'apprentissage de la lecture, d'autre part du fait d'une présence accrue des parents sur l'école (présence à des séances coups de pouce, et engagement des parents à venir chercher leurs enfants eux-mêmes à la sortie du club coup de pouce).

Face aux résultats obtenus les directeurs des écoles ayant bénéficié de ce dispositif ont souhaité que le nombre de groupe soit augmenté en septembre afin que chaque classe de CP puisse en bénéficier.

A partir d'octobre 2006, 7 clubs ont été mis en place soit 35 enfants.

Le dispositif « coup de pouce » impliquant une part d'action avec les parents, nous avons élargi, à partir de cette nouvelle année scolaire les actions en ce sens, (réunions communes parents, coordonnateurs sur les écoles, équipe réussite éducative afin de réfléchir ensemble dans un cadre convivial sur l'accompagnement des enfants ; orientation vers la ludothèque, organisation de sorties familiales...- cf. fiche action parentalité).

Le fait de rencontrer chaque enfant individuellement avec ses parents lors de l'inscription sur le dispositif, a permis de faire un premier point avec les parents, d'ouvrir le dialogue et d'orienter vers des activités sportives et/ ou culturelles, et plus si nécessaire.

Bilan financier :

De Mai à juin 2006 : 6 134,56 euros (vacations des intervenants).

D'octobre à décembre 2006 (vacations + fournitures) : 11 203,48 euros

Total : 17 338 euros

Une subvention de la CAF est en attente suite à des complications structurelles liées à la confidentialité.

2. Fiche action : soutien scolaire individualisé CE1- CE2 – CM1 – CM2

III. Action dans les locaux des écoles en période scolaire

Une première phase expérimentale a été mise en place sur les mois de mai et juin 2006. Elle s'est déroulée différemment d'une école à l'autre. Fin juin, une réunion de bilan et d'analyse a permis de définir en partenariat (éducation nationale, réussite éducative) les meilleures modalités de fonctionnement pour la rentrée de septembre.

Chacun des groupes a fonctionné chaque soir d'école, pendant 1h30, les enfants étaient pris en charge après les cours.

Sur l'école Victor Hugo (ZEP) :

La directrice a souhaité prendre tous les enfants en difficultés (souvent suite à une absence d'accompagnement au regard des apprentissages scolaires hors temps scolaire).

Une action complémentaire a été mise en place en direction d'enfants qui ne bénéficiaient pas du dispositif coup de pouce :

- 3 groupes en CP (environ 12 enfants par groupe sur les 3 classes de CP, soit 36 élèves)
- 3 groupes de CE1 (27 enfants)
- 2 groupes de CE2 (17 enfants)
- 2 groupes de CM1 (16 enfants)
- 2 groupes de CM2 (20 enfants)

Soit 116 enfants au total.

L'axe de travail était basé sur la remédiation scolaire (devoirs + jeux mathématiques et lecture).

La multiplicité des groupes a nécessité une embauche massive et rapide d'étudiants.

Bilan : parmi les CM2 en difficulté, certains ont quitté le dispositif ou en ont été évincés par les animateurs. En ce qui concerne les CP pour 6 d'entre eux dont le redoublement était envisagé, 3 ont finalement pu passer en CE1. L'ambiance était trop scolaire et le nombre d'enfant par groupe était trop important pour qu'il puisse y avoir un accompagnement individualisé.

Les parents ont participé aux réunions d'information et ont manifesté une demande d'accompagnement dans la prise en charge de l'apprentissage scolaire et du rapport à l'école. Il n'y a pas véritablement eu de démarche pour une action avec les parents, cela semblait difficile à mettre en place au vu du nombre d'enfants concerné.

A la rentrée de septembre, l'inscription des enfants sur l'étude a nettement augmenté (mais le système des études dirigées ne répond pas aux besoins de ces enfants. L'effectif d'une classe d'étude étant de 26 élèves par groupe).

Sur l'école JB Clément (ZEP) :

La directrice a souhaité mettre en place une phase expérimentale sur les niveaux scolaires qui lui semblaient prioritaires ; des ateliers sur les CP étant mis en place dans le cadre de l'action « coup de pouce » :

- 3 groupes de 5 enfants (5 CE1/CE2, 5 CE2, 5 CM2) soit 15 enfants.

Les intervenants ont fonctionné en binômes (un professeur des écoles et un assistant d'éducation de l'école)

Les axes de travail étaient les suivants :

- Travailler sur le rapport à l'adulte et son accompagnement (temps d'écoute et de réflexion par rapport au déroulement de la journée.
- Aide aux devoirs
- Ateliers autour de divers thèmes (ex : jardinage : découvrir les techniques, apprendre du vocabulaire, investir pour récolter) et jeux (autour de la logique pour faciliter le raisonnement, l'approche d'une stratégie, la logique ...) pour travailler autour de l'envie de découvrir et redonner du sens et du plaisir à l'apprentissage.

Bilan : Les enfants étaient peu motivés au moment de la mise en place des groupes mais la situation a très vite évolué. Les enfants se sont investis et étaient concentrés. Une relation d'aide s'est établie entre eux. Certains enfants qui n'osaient pas prendre la parole se sont mis à s'exprimer. Le travail d'écoute et de reprise de la journée d'école s'est avéré très positif.

L'investissement des enfants a baissé en fin d'année (fatigue). Sur l'année, ce type d'action serait envisageable et bénéfique mais à raison de 2 soirs par semaine.

Sur l'école du Centre (ZUS) :

Le directeur ne disposant que d'un groupe « coup de pouce » sur une classe de CP, a souhaité instauré un 2^{ème} groupe de CP (6 enfants) et mettre en place un groupe de CE1 (5 enfants) afin d'asseoir les apprentissages de base.

Les axes de travail proposés étaient des ateliers construits sur le modèle des clubs coups de pouce : temps de goûter / discussion, devoirs, jeux stimulant l'apprentissage de la lecture...

Bilan : sur les 6 CP concernés par cette courte expérience, 2 en ont tiré des bénéfices visibles. Un des élève qui avait une attitude en classe de « perturbateur », est devenu attentif et a démarré la lecture.

Il est à noter que les enfants sélectionnés n'étaient pas forcément des enfants en très grande difficulté.

Soit un total global de 142 enfants.

Bilan général de l'action mise en place pendant la période scolaire :

Il apparaît nécessaire de limiter à 5 le nombre d'enfants par groupe.

Les enfants sont en attente d'être encadrés et accompagnés. Ils ont besoin que l'on s'occupe d'eux.

Il est nécessaire d'associer les parents à cette démarche de manière plus approfondie (réflexion autour de ce qui se joue dans ce temps d'accompagnement, dans la relation à l'adulte, sur le fait que les enfants sont en demande d'aide, sur le lien nécessaire entre les parents et l'école pour que les enfants perçoivent l'existence d'une communauté d'adultes autour d'eux, sur la découverte des différentes structures de la ville, sur un accompagnement à des actions parents – enfants telles que des sorties communes, des temps à la ludothèque etc.)

Les intervenants sur ces groupes ont exprimé un besoin de cadre et de guide pour l'animation de ces temps. La formation délivrée par l'Apfée donne un cadre et des outils pour l'animation des clubs coups de pouce en CP, mais ne convient pas aux autres niveaux. En l'absence de formation spécifique, ils ont eu du mal à construire un temps permettant d'associer l'apprentissage et la disponibilité et qui puisse susciter une envie d'apprendre ou de découvrir. L'intervention était parfois trop scolaire, parfois trop ludique. Les enseignants sont d'accord pour dire qu'il y a déjà suffisamment d'heures de classes pour ne pas jouer les prolongations avec un enfant qui est déjà en difficulté. Il est donc nécessaire de faire appel à des animateurs formés à cette démarche ou de construire un système mettant en complémentarité des compétences différentes.

Un grand nombre de familles dont les enfants ont été pris en charge sur ce dispositif ont inscrit leurs enfants à l'étude à la rentrée mais l'étude compte des effectifs trop lourds au regard du type d'enfants inscrits et ne permet pas un réel accompagnement.

Hors périodes scolaires :

Dispositif d'été :

Les écoles ont demandé que soit mis en place un dispositif d'été en direction des CP/CE1 dans la continuité de cette expérience afin que l'absence de soutien pendant deux mois n'annihile pas le bénéfice acquis.

L'association Parcours a signifié son envie de construire un projet pour répondre à cette demande, en tenant compte du bilan de cette première expérience menée sur le temps scolaire.

La psychologue du dispositif réussite éducative est intervenue sur certaines demi-journées. Cela a permis de mener une première réflexion inter-partenaire et de mettre en place des actions complémentaires pour certains enfants et leur famille.

L'association Arrimage est intervenue pour l'encadrement des sorties familiales et a accompagné certaines familles dans des démarches administratives.

Les principaux axes :

- Nous sommes partis du principe qu'il était important de mettre en place quelque chose dès le début des vacances d'été, afin de s'inscrire dans la continuité, et d'avoir un temps d'action avant la rentrée de septembre afin que les enfants investissent les apprentissages rapidement. L'action s'est donc déroulée les 15 premiers jours de juillet et les 15 derniers jours d'août. Ce projet se déroulant sur les deux mois d'été, il a concerné des enfants qui ne

partaient pas en vacances et en situation sociale difficile. Pour des raisons de lieu et d'espace, l'association Parcours a fait le choix de prendre les enfants en demi-journée (un groupe le matin et un groupe l'après midi). En raison du petit nombre de places, les enfants pris sur ce projet étaient ceux qui selon les directrices d'écoles en avaient le plus besoin (difficultés à entrer dans les apprentissages ou à s'intégrer dans un groupe). Le fait d'avoir constitué deux groupes a permis de répartir les enfants en fonction des problématiques et des rapports plus ou moins conflictuels qu'ils entretenaient entre eux et de constituer les groupes les plus équilibrés possibles.

- Nous sommes restés sur l'idée d'un dispositif permettant un accompagnement individualisé, donc sur des petits groupes (5 à 6 enfants) au total 12 enfants ont été pris sur ce dispositif (un n'a pas été présent en Août pour des raisons de changement de situation familiale).
- Nous avons souhaité rester sur une approche non scolaire, ce projet se déroulant sur un temps de vacances. L'action a porté sur le désir d'apprendre, de s'exprimer, d'aborder les structures présentes sur la ville (bibliothèque, ludothèque, forêt de Bondy avec le dispositif VVV...) et au delà, sur l'élargissement de la représentation de l'espace et de la société (sorties sur Paris, musées, Versailles, et sorties avec les Parents : journée à La Villette).
 - o Un travail autour du plaisir de la lecture a mené progressivement les enfants à choisir des livres et à les lire.
 - o Un travail autour de l'écriture et de l'expression a débouché sur la création d'un petit « livre » pour chaque groupe. Les enfants étant dans une grande difficulté au niveau de l'expression et de l'imaginaire, la constitution des histoires s'est faite à partir de photos prises pendant les sorties et en partenariat avec l'association « images buissonnières ». Au delà du travail autour de l'expression, cet aspect a permis d'amener les enfants à construire ensemble. Cela s'est avéré très difficile.
 - o Des temps privilégiés sur les structures de la ville (bibliothèque et ludothèque) ont permis de les rendre plus familières.
- Le travail en partenariat avec les parents a constitué un axe privilégié : nous avons rencontré les parents en leur expliquant que notre volonté était de faire ensemble (ce qui n'impliquait pas qu'ils soient là en permanence mais qu'ils s'engagent à participer). L'association Parcours a organisé plusieurs temps de rencontre :
 - o un temps pendant lequel certaines mamans ont raconté des contes traduits par une « femme relais ». Ce temps a permis à des mamans de raconter ensuite des histoires relevant davantage de leurs souvenirs d'enfance et ainsi de faire découvrir leur vécu à leurs enfants. Dans un second temps, les parents issus de cultures différentes, ont pris conscience du fait qu'ils associaient ce temps de l'histoire à un contexte précis et qu'ils ne racontaient jamais d'histoires à leurs enfants.
 - o Un temps de sortie familiale (une journée avec pique nique en famille) sur le site de La Villette, au cours duquel les animateurs de l'association Parcours ont veillé à ce que chaque parent puisse avoir un temps privilégié avec chacun de ses enfants (sur un spectacle et sur les ateliers découvertes de La Villette).
 - o Un temps commun avec les enfants sur la ludothèque afin d'amener les parents à utiliser le jeu et à prendre du plaisir à passer du temps avec leurs enfants (moments rares pour des familles devant faire face à une situation sociale difficile)
 - o Un temps de retour-Bilan a permis aux enfants de montrer à leurs parents ce qu'ils avaient produits. Certains parents ont ainsi pris conscience qu'à cause des difficultés et des urgences quotidiennes, ils ne prenaient pas de temps pour que leurs enfants puissent leur montrer ce qu'ils font. Les animateurs de l'association Parcours en ont profité pour organiser des saynètes autour des relations entre parents et enfants. Des

parents ont ainsi réalisé combien leurs enfants subissaient leur nervosité et les tensions quotidiennes.

- L'association Parcours a accompagné les inscriptions sur des activités sportives ou culturelles à la rentrée scolaire et sur des temps de lectures en extérieur pour maintenir auprès des enfants et familles la dynamique engagée.

Bilan général : les enfants suivis dans le cadre de ce projet étaient pour la plupart des enfants en situation de grande fragilité. Cela a posé à certains moments un problème de dynamique de groupe, ce qui nécessite de repenser les actions afin d'assurer un meilleur équilibre dans la constitution des groupes. Les enfants se sont néanmoins investis dans le groupe. Ils ont petit à petit abordé les livres autrement. Ils avaient tous à la fin du projet une réelle envie de lire, bien que deux d'entre eux étaient encore très loin de maîtriser la lecture. Les enseignants ont constaté une réelle amélioration dans l'investissement des apprentissages à la rentrée et les enfants habituellement « perturbateurs » se sont montrés plus calmes. Pour 3 d'entre eux la problématique est toutefois plus lourde et nécessite d'envisager un travail plus approfondis.

Les parents ont été sensibilisés aux difficultés et aux manques ressentis par leurs enfants. Quelques mamans ont manifesté le souhait de pouvoir approfondir leur connaissance du français. Certains parents se sont investis dans un travail d'accompagnement plus individuel de leur enfant en partenariat avec l'équipe de la réussite éducative.

Nous avons constatés qu'une partie des enfants qui participaient au dispositif ne bénéficiaient pas de repas régulier. Nous avons donc assuré un goûter ou un petit déjeuner à chaque demi-journée de présence.

Vacances de la Toussaint et Mercredis :

La dynamique mise en place tant au niveau des enfants que des parents restant dans l'ensemble fragile, nous avons continué à travailler avec une partie du groupe en axant sur les deux points qui se sont révélés essentiels : la violence et l'expression au travers de deux ateliers (un atelier d'expression corporelle et un atelier d'expression graphique dessin et écriture) menés en demi-journées sur une partie des vacances de la toussaint et sur les mercredis matins jusqu'en décembre. (6 enfants en moyenne sur chaque mercredi)

L'action de soutien scolaire menée les soirs n'a pas été reconduite en septembre pour des problèmes de budgets (les prévisions budgétaires ayant été réalisées selon les tarifs appliqués par la ville pour les vacataires, différents de ceux du décret réussite éducative. Celui-ci fixe le coût horaire des vacataires à 45,57 euros.) Au vu du budget actuel, il n'était pas possible de s'engager sur la mise en place de groupes de divers niveaux pour toute l'année scolaire.

La reconduite de cette action nécessite une réflexion approfondie de son contenu et de sa forme pour pouvoir s'engager sur la durée. L'effet bénéfique pour les enfants reste limité au vu de la durée de l'expérience et ils se trouvent encore cette année dans une situation de grande fragilité dans les apprentissages. Un certain nombre d'autres enfants ont besoin d'un tel dispositif.

Bilan financier :

- Actions dans les écoles sur Mai et juin : **20 354,73 euros**
- Projet d'été avec l'association Parcours

- Subvention versée à Parcours (comprenant les frais liés aux sorties, frais de convivialité, intervention de l'association « images buissonnières », une participation aux frais d'animateurs) : **4 351 euros**
 - Présence de la psychologue du dispositif réussite éducative à raison de 4 demi-journées par semaine sur ce dispositif.
- Vacances de la Toussaint et mercredis
- Vacation de l'intervenante travaillant autour de l'expression corporelle :
 - 42h00 : **1 913, 94 euros**
 - Interventions de la psychologue du dispositif autour de l'expression
 - Frais alimentaires et petit matériel : 150 euros

Soit un coût total (hors coût de la psychologue) de **26 769,67 euros**.

3. Fiche action : soutien scolaire individualisé pour les collégiens

Une première phase expérimentale a été mise en place sur les mois de mai et juin 2006 sur les deux collèges.

Collège J. Jaurès :

22 jeunes étaient concernés = 3 groupes en 6^e et 1 groupe en 5^e.
2 groupes bénéficiaient d'1h00 et 2 groupes de 2h00.

L'action mise en place visait à faciliter le travail en autonomie. Les fondamentaux ont été travaillés au travers d'autres matières (ex : le français au travers d'un devoir d'histoire)

Bilan :

Les enfants qui ont participé à cette première action étaient des enfants en difficultés. L'accueil du dispositif par les familles a été très positif et l'adhésion volontaire. Les enfants ont montré leur motivation en étant présents et investis jusqu'au 20 juin 2006, ce qui n'était pas forcément évident, les enfants de l'ensemble du collège tendant à décrocher bien avant.

Les enfants étaient suivis par des professeurs autres que les leurs. Ces professeurs ont été exigeant vis à vis de ces enfants tout en travaillant dans la bienveillance (encouragement, reconnaissance, stimulation, exigence...).

Une communication s'est établie entre les enseignants de ces élèves (difficultés et besoins) et ceux qui les prenaient en charge dans le cadre du dispositif. Le retour a été très positif au niveau des enseignants de ces enfants. Il est souhaitable que les enfants qui se sentent plus à l'aise en cours d'année puissent quitter le groupe s'ils le souhaitent. Un travail doit être effectué parallèlement avec les parents.

L'emploi du temps 2006/2007 des 6èmes et 5èmes a été construit de manière à ce que les cours se terminent à 16h00 certains soirs, afin que les jeunes inscrits sur ce dispositif ne quittent pas le collège trop tard.

Collège P. Picasso :

10 jeunes étaient concernés = 1 groupe en 6^e et 1 groupe en 5^e.
Chacun d'entre eux a bénéficié de deux heures de français et deux heures de mathématiques.

Les élèves de 6^e et 5^e qui ont participé au dispositif étaient des élèves pour lesquels le passage n'était pas assuré mais des élèves sans gros problèmes de comportement. Le projet a été présenté comme une action de repêchage. Sur les 10 élèves concernés 9 passent dans la classe supérieure.

La démarche consistait en une remise à niveau sur les fondamentaux. Les élèves ont pu s'exprimer librement, les professeurs étaient satisfaits d'avoir la possibilité de travailler en s'adaptant à chaque enfant.

L'action a été assurée par 4 professeurs dont un de SEGPA et 2 assistants d'éducation. Les enfants n'étaient pas avec leurs enseignants habituels ce qui a permis que ceux-ci reconnaissent l'autorité d'autres adultes : habituellement ils ne reconnaissent que celle de leurs propres professeurs. Certains professeurs ont pu ainsi se rendre compte des difficultés en français de certains enfants et des répercussions que cela pouvait avoir sur leur propres cours (cas d'une enseignante de SVT).

Il est souhaitable qu'à la rentrée des enfants en plus grande difficulté soient pris en charge dans une démarche inter-partenariale et qu'un point soit fait avec les parents tous les 2 mois.

Les souhaits pour la rentrée : un groupe de 5 élèves par classe de 6^e et 5^e à raison de 2h00 par semaine. Il est préférable que les groupes ne soient pas définitifs.

Bilan général :

Il s'avère que le choix de fonctionner par groupes de 5 est à conserver, les jeunes sont en demande d'accompagnement par des adultes.

Après réflexion il semble nécessaire que ces jeunes acquièrent avant tout une méthode de travail, afin de leur redonner confiance vis à vis de leur capacité à apprendre. Ce n'est que dans un second temps qu'une remise à niveau pourra être bénéfique sur le long terme. Le choix est donc de commencer par la mise en place d'un groupe d'accompagnement d'aide à l'autonomie pour 5 élèves par classe de 6^e et de 5^e sur chacun des deux collèges.

Il apparaît nécessaire de mettre en place parallèlement un espace de réflexion avec les parents.

Coût des vacances de mai à juin : 2424,97 euros

Groupes d'accompagnement à l'autonomie en collège d'octobre à décembre 2006 :

Collège J. Jaurès

L'action visait 65 élèves de 6^e ou 5^e. 13 groupes de 5 élèves de 6^e – 5^e, 2h00 / semaine réparties sur deux jours de la semaine ont été constitués afin que le jeune puisse dans l'intervalle mettre en œuvre cette apprentissage de l'autonomie, chez lui.

Le collège J. Jaurès a mis en place dès le mois d'octobre 13 groupes d'aide à l'autonomie. Chacun des jeunes auquel ce dispositif a été proposé, a été rencontré individuellement avec au moins l'un de ses parents ou responsables.

Cela a permis d'expliquer à chacun le dispositif réussite éducative et ses axes, d'expliquer les buts et modalités de l'action présente, d'orienter sur d'autres dispositifs si nécessaire et d'engager un premier travail de réflexion avec les parents.

L'orientation des élèves sur le dispositif s'effectue en concertation avec les enseignants, le principal adjoint pour sa mise en place et son suivi, l'assistante sociale pour les actions complémentaires.

D'ores et déjà, les enseignants notent un changement notable, principalement au travers de l'installation progressive d'une confiance en soi chez les jeunes.

Une première rencontre a eu lieu avec les parents (réunions organisées hors du collège afin d'aborder les problématiques sous un angle plus large que celui de l'apprentissage scolaire). Les parents sont unanimes sur les effets bénéfiques de cette action : début de reprise de confiance pour les jeunes, prise en main progressive de leur travail personnel à la maison. Les enfants ont plaisir à s'y rendre et semblent pour certains plus détendus ou moins angoissés en rentrant le soir. Certains parents notent qu'il reste néanmoins un long chemin à parcourir et qu'il serait nécessaire que le dispositif soit maintenu car il reste encore de grosses difficultés de compréhension lorsque les jeunes se retrouvent seuls face à un énoncé et des difficultés à se situer par rapport aux apprentissages. Il existe pour certains des problèmes de comportement. Ces réunions permettent d'aborder également l'accompagnement des parents, les difficultés rencontrées et de retravailler sur différents axes.

Les parents de jeunes en difficulté sont demandeurs d'un accompagnement et de la mise en place d'autres actions permettant d'aborder la violence (verbale et physique), d'aider les jeunes à s'inscrire dans un parcours et de se projeter dans l'avenir.

Collège Picasso :

Sur le second collège, le principal et le principal adjoint n'étant sur le collège que depuis le mois de septembre, la mise en place s'avère plus difficile. 2 groupes ont démarré en décembre. Le collège souhaite mettre en place le reste des groupes à partir de Janvier 2007.

Le Coût envisagé d'octobre à décembre 2007 serait de **6 239,82 euros**.

- Collège J. Jaures : 5 057,54 euros (intervenants : 3807,54 euros et matériel : 1250 euros)
- Collège P. Picasso : 1 182,28 euros (intervenants : 182,28 euros, matériel : 1000 euros)

Action : orientation :

Les entretiens individuels avec les jeunes inscrits sur les groupes d'accompagnement à l'autonomie et les réunions avec les parents ont fait ressortir la nécessité pour certains jeunes d'un accompagnement plus large. Une réflexion en ce sens a été amorcée avec plusieurs partenaires. Il en est ressorti un axe d'approche commun autour du concept « d'orientation » pris au sens large du terme. En effet, cette approche permet d'accompagner une réflexion autour de la construction de soi, de la place que l'on souhaite prendre dans la société et dans la continuité, d'aborder l'orientation scolaire. En répondant dans un même temps aux questionnements des parents, elle doit permettre de mener parallèlement une réflexion avec les parents.

Différents partenaires ont donc souhaité utiliser cette approche pour travailler autour d'un accompagnement du jeune dans la complémentarité. Une première journée d'action en direction de 16 jeunes a été organisée en partenariat avec le service jeunesse et sport de la ville, l'association Amica (association de psychologue agissant en direction des 10-25 ans), l'association Arrimages (association de prévention), et l'éducateur du dispositif réussite éducative.

Il s'agit d'amener les jeunes au travers d'une course d'orientation à aborder ce concept, d'analyser les stratégies mises en place et les choix effectués par rapport au but recherché. Dans un même temps cette action permet de travailler la relation de groupe et de permettre aux jeunes de prendre conscience d'une communauté d'adultes présents autour d'eux.

Chacun des partenaires doit inscrire 4 jeunes fréquentant sa propre structure. Ces jeunes pourront ainsi se familiariser avec les autres structures partenaires.

Au delà de cette première approche tant du concept d'orientation que d'un mode de fonctionnement en partenariat, un projet plus vaste est proposé autour de cet axe pour l'année 2007.

Dépenses envisagées : **820,60 euros**

- *Matériel : 245,60 euros*
- *Goûter : 65 euros*
- *Repas : 160 euros*
- *Participation aux frais salariaux éducateur Amica : 350 euros*

Coût total : 9 485,39 euros

(hors participation Conseil Général pour les associations partenaires et ville pour le service jeunesse et sport).

4. Fiche action : Accueil en école ouverte

Le collège P. Picasso a mis en place dans le cadre de l'école ouverte des actions sur une semaine durant les vacances d'été 2006.

Dans ce cadre, le collège a demandé une subvention afin de pourvoir aux vacances des enseignants, permettant de proposer des cours de soutien aux jeunes et d'organiser un voyage à Verdun avec l'accompagnement d'un professeur d'histoire et d'adultes compétents pour encadrer les jeunes dans une approche dynamique de l'histoire. Le collège s'est engagé à porter une attention particulière aux jeunes les plus en difficulté afin de les inciter à participer à ce voyage tout en veillant à ce que le principe de la libre adhésion soit respecté et que cela se déroule en accord avec les parents. Le collège a pris en charge l'organisation de ces actions et a veillé à leur bon déroulement.

Bilan financier : **5 094 euros**

- participation aux heures de soutien scolaire : 2 000 euros
- Participation aux frais liés au voyage à Verdun : 3 094 euros

Remarque : l'association Arrimages a proposé de mettre à disposition un animateur de l'association afin de réduire les frais d'encadrement mais le collège n'a pas donné suite à cette proposition.

5. Fiche action : aide à la parentalité

Les parents étant les premiers partenaires du dispositif, ils ont été rencontrés individuellement chaque fois qu'une action a été proposée pour leurs enfants (aide à l'autonomie pour les collèves, coup de pouce pour les CP, projet d'été avec l'association Parcours et action sur la violence dans la continuité). Nous avons tenu à établir une relation de partenariat et à exprimer notre souhait d'une réflexion commune.

Ce partenariat a pris une forme différente selon les actions :

- Action en direction des jeunes - ateliers d'aide à l'autonomie en collège :
Une réunion de réflexion avec les parents, après 2 mois de fonctionnement, a permis de faire un premier bilan commun et réfléchir aux problèmes rencontrés en tant que parents avec les jeunes. La forte présence des parents sur ces réunions montre leur désir d'un lieu d'échange et de réflexion partagée. Il en ressort par ailleurs une demande d'accompagnement plus

personnalisée pour certains. De plus, parmi les problématiques évoquées par les parents certaines émergent plus particulièrement :

- Le souhait que l'on mette en place avec les jeunes une réflexion autour de la violence dont les jeunes ne semblent pas avoir toujours conscience.
- L'inquiétude pour certains face à une difficulté de communication entre jeunes et adultes.
- L'angoisse des jeunes face à un avenir vers lequel ils se sentent incapables de se projeter et face à quoi les parents se sentent impuissants. Ce point rejoint sous certains angles le point précédent
- La nécessité d'aider les jeunes à prendre confiance en eux. Une grande partie des parents constatent un progrès et un soulagement des jeunes suite à la mise en place des groupes d'accompagnement à l'autonomie.

- Action en direction des enfants – dispositif coup de pouce pour les CP - :

La première expérience menée cet été a permis de mettre en évidence un certain nombre de points.

Constats :

- La nécessité d'accompagner une réflexion autour du manque d'accompagnement ressentis par les enfants.
- La difficulté de certains parents en situation sociale difficile, d'aménager un temps de partage au travers du jeu avec leurs enfants
- L'incapacité de certains parents pour différentes raisons (en partie financières) à accompagner leurs enfants dans une découverte socio-culturelle, et à élargir l'espace familial hors de la cité. (les représentations sociales, géographiques, et l'imaginaire sont des points qu'il apparaît urgent de développer)
- La nécessité d'aider les parents originaires d'autres cultures à faire le lien entre des modalités sociales différentes mais visant les mêmes objectifs.
- La demande sous jacente d'un lieu d'accueil parents-enfants (les deux PMI de la ville assurent chacune une demi journée en lieu d'accueil parents-enfants mais cela ne suffit pas à répondre à la demande)

Actions mises en place :

- Un travail de réflexion se met progressivement en place avec le petit groupe de parents qui a participé au dispositif d'été.
- Plusieurs axes ont été retenus dans le cadre du dispositif « coup de pouce ». En parallèle des dispositions internes au dispositif lui-même (engagement des parents à venir chercher leur enfant à la sortie du coup de pouce, à venir assister à une séance par trimestre, et à discuter avec leur enfant de ce qui s'y passe) nous avons mis en place :
 - Des sorties familiales mensuelles en collaboration avec le Centre Social Intercommunal de la Dhuis. Afin de ne pas créer un « ghetto » réussite éducative et de permettre la rencontre de parents utilisant déjà les structures disponibles sur la ville, les sorties sont organisées en commun avec le CSID. Pour chacune des sorties, les places sont partagées à parts égales entre la réussite éducative et le CSID, de même que les frais.
 - Un accompagnement vers la ludothèque. En l'absence d'éducateur de jeunes enfants, il est difficile d'accompagner physiquement la découverte de la ludothèque et de renforcer la relation parents/enfants au travers du jeu. Il

apparaît néanmoins que certains parents s'y rendent régulièrement suite au premier entretien que nous avons eu avec eux lors de l'inscription de leur enfant sur le dispositif coup de pouce. Il serait nécessaire pour ceux qui n'ont pas fait cette démarche qu'un accompagnement soit mis en place.

Bilan financier : 540,00 euros

- frais de convivialité : 80,00 euros
- frais liés aux sorties familiales : 460,00 euros
(hors intervenants équipe réussite éducative et association ARIFA)

6. Fiche action : prévention et soins bucco-dentaires

Une action de prévention dentaire est menée depuis septembre sur les écoles élémentaires du centre (ZUS), de Victor Hugo (ZEP) et de J.B. Clément (ZEP) en direction des classes de CP et parallèlement en grande section dans les écoles maternelles correspondantes (Victor Hugo, JB Clément, Arc en ciel et Casanova).

Un animateur (dentiste de formation) intervient sur les classes en prenant les enfants en petits groupes : apprentissage du brossage des dents, et éveil autour d'éléments essentiels pour la dentition (alimentation, brossage, rôle de la dentition etc.).

Bilan financier :

Intervenants (mise en place du projet et intervention sur les écoles) : 2 916,48 euros
Subvention du conseil général pour l'année 2006-2007 : contribution de base qui s'élève à 1 576,85 euros pour la coordination de l'équipe technique locale. Celle-ci devrait être payée fin décembre 2006.
L'essentiel du matériel pour les actions est fourni par le Conseil Général.

Reste à charge : **1 339,63 euros**

Remarque : la fiche action a été élaborée en prévoyant de payer l'intervenant à un taux horaire équivalent au Smic mais du fait du décret régissant la réussite éducative, le projet revient plus cher que ce qui était prévu.

Une action de dépistage avait été envisagée parallèlement auprès des classes de CE1-CE2. Cette action devait être menée en collaboration avec le Conseil Général qui devait nous fournir un étudiant en dernière année de formation dentaire. Le Conseil Général n'a pu répondre à la demande n'ayant pas un nombre d'étudiants suffisant. Cet aspect du projet a donc été abandonné.

7. Fiche action : suivi pédopsychiatrique et psychologique

Une psychologue a été recrutée à mi temps à partir de juillet 2006.

A .Bilan des interventions de la psychologue

Les champs d'intervention de la psychologue sont, à ce jour, principalement centrés sur la participation à des actions collectives dans le cadre de projets inter-partenariaux, ainsi que sur l'évaluation psychologique et le suivi individuel d'enfants.

Evaluation, suivi, orientation

L'essentiel du travail en partenariat dans le domaine de la santé mentale provient des liens tissés depuis la rentrée scolaire avec les directrices des écoles élémentaires Victor Hugo et Jean-Baptiste Clément et les équipes des RASED. Ainsi, 4 familles ont été orientées vers la psychologue afin d'évaluer la nature des difficultés rencontrées par l'enfant.

La rencontre avec le service de pédopsychiatrie du CHI de Montfermeil, a mis en exergue les carences concernant le suivi thérapeutique et les consultations avec des pédopsychiatres sur le secteur. Ainsi, compte-tenu du manque de structures spécialisées dans la prise en charge psychologique des enfants sur le territoire communal et environnant, l'orientation des familles dans ce domaine ne peut être réalisée qu'auprès des CMP de Gagny et du Raincy, et ce en fonction des possibilités de places sur ces structures (listes d'attente souvent très longues) ou auprès de psychologues exerçant dans un cadre libéral. A ce jour, une famille a été orientée vers un CMP.

En revanche, les difficultés financières rencontrées par certaines familles, ainsi que les contraintes horaires des CMP et les difficultés de déplacement sur les villes de Gagny et du Raincy, ne permettent pas toujours une orientation sur ces structures ou en privé. De ce fait, la psychologue du PRE réalise actuellement le suivi de deux enfants. Dans le cadre de l'évaluation et du suivi psychologique, des tests cliniques projectifs ont été achetés.

Concernant les pré-adolescents ou les adolescents, il s'agit plus de travailler, si nécessaire, autour d'une orientation vers l'association AMICA, ces derniers pouvant proposer un suivi thérapeutique individuel ou familial en direction des jeunes (à partir de 10 ans) et de leur famille.

Parentalité

Dans le cadre des ateliers « d'accompagnement à l'autonomie » mis en place au sein des collèges J. Jaurès et P. Picasso, la psychologue participe aux temps d'échanges avec les parents. Ces temps de paroles s'inscrivent dans le cadre des actions de soutien à la parentalité. Les échanges se révèlent particulièrement riches, permettant ainsi aux parents de partager leurs questionnements autour du scolaire ou sur les difficultés rencontrées dans les relations avec leurs enfants.

Ateliers

La mise en place d'ateliers collectifs utilisant des médiations telles que « l'écriture et les arts plastiques » en direction d'enfants âgés de 7 à 9 ans présentant des difficultés dans les apprentissages et des troubles du comportement, a permis d'offrir un cadre contenant à ces enfants dans lequel un travail autour de l'agressivité et de la violence a pu être possible.

Parallèlement à ces ateliers destinés aux enfants, un temps d'échange avec les mamans a été mis en place afin de discuter des pratiques éducatives et des difficultés rencontrées par leurs enfants. Ces échanges ont été réalisés avec la participation d'une femme relais de l'ARIFA, pour permettre aux

mamans rencontrant des difficultés de compréhension ou d'expression en langue française de pouvoir bénéficier d'une traduction.

Réflexion autour des projets

La participation au développement du partenariat et à la réflexion autour de la construction de projets inter-partenariaux s'avère bénéfique et a permis notamment une réflexion autour de la nécessité de créer un nouvel espace de parole pour les enfants ayant participé au projet « conte » en collaboration avec l'association Parcours cet été.

B. Perspectives

Un constat unanime sur le manque de structures locales dans le champ de la santé mentale, (consacrées à la prise en charge des enfants d'âge primaire) nous amène à penser que la création d'un poste de psychologue au sein du PRE, consacré uniquement au suivi thérapeutique, pourrait être une solution face au besoin constaté aujourd'hui. Ce poste, par ailleurs, pourrait éventuellement être rattaché à une structure déjà existante comme par exemple un CMP.

Par ailleurs, une réflexion est actuellement menée autour de la poursuite du travail engagé dans le cadre de l'atelier « écriture-arts plastiques ». A cet effet, il serait souhaitable que nous puissions continuer dans cette voie, ce qui nécessiterait l'attribution d'un budget consacré à l'achat de matériaux (terre glaise, peinture, pinceaux,...).

Enfin, au vu des conditions matérielles actuelles de fonctionnement, la psychologue du PRE reçoit les familles et les enfants dans des lieux ne constituant pas un cadre suffisamment contenant, remettant ainsi en question la confidentialité des entretiens. Au vu des difficultés évoquées précédemment, il s'avère nécessaire aujourd'hui d'envisager l'attribution d'un lieu (bureau) affecté uniquement aux entretiens individuels.

Bilan financier : 9673,06 euros

- salaire de la psychologue : 8 773,06 euros
- matériel : 900 euros

8. Fiche action : vacation d'un orthophoniste

L'état des lieux lors de l'élaboration des actions réussite éducative sur Montfermeil, a fait ressortir le besoin de séances d'orthophonie. La situation rencontrée à ce jour confirme ce besoin. L'offre hospitalière ou en cabinet privé n'est pas suffisante car un grand nombre d'enfants et de jeunes ont besoin d'un suivi orthophonique. Nous n'avons malheureusement pas trouvé à ce jour de candidature pour ce poste.

9. Fiche action : Prestations de service

La mise en place du partenariat et de la régie nécessaire pour financer ces actions ont retardé son fonctionnement. Seule une jeune a pu actuellement bénéficier d'une prise en charge du tiers payant concernant des séances d'orthophonie. Celle-ci nous a été orientée par l'assistante sociale d'un collège. Pour que les inscriptions des enfants et des jeunes (sur des activités péri-scolaires, des séjours ou pour la participation à des frais médicaux) s'inscrivent dans le cadre d'un

accompagnement global et puissent être suivis ; l'accompagnement par un éducateur est indispensable. Or, le poste d'éducateur n'a été pourvu que début décembre.

Coût : **200 euros** (estimation de la prise en charge jusqu'à fin décembre).

10. **Fiche action : poste de coordonnateur**

Le poste a été pourvu début mai.

Coût : 29 953,80 euros

11. **Fiche action : poste de rédacteur**

Le Dispositif de réussite éducative est devenu effectif en terme de démarrage des actions à partir de mai 2006. Le recrutement d'un rédacteur pour assurer le suivi administratif est essentiel. Le poste a été pourvu durant 3 mois et demi mais est à ce jour vacant. Cette absence d'assistant a freiné le bon déroulement du dispositif durant les 8 derniers mois.

Coût : 9 777,61 euros

12. **Fiche action : poste d'éducateur**

Le recrutement d'un éducateur s'est avéré très difficile. Le poste a été pourvu début décembre (pour une durée de 8 mois).

Coût : 2 693 euros

13. **Fiche action : poste d'éducateur de jeunes enfants**

Le poste n'a pas été pourvu à ce jour.

14. **Fiche action : ateliers ludiques et éducatifs**

Un ensemble de circonstances n'a pas permis la mise en place de cette action :

- l'absence d'équipe constituée, dont l'éducatrice de jeunes enfants.
- la budgétisation de l'action sur le taux horaire du smic au lieu du taux horaire requis par le décret régissant les vacations dans le cadre de la réussite éducative : dans le doute face au budget alloué sur l'année 2007, nous avons préféré privilégier le lancement d'actions construites en partenariat avec l'éducation nationale ; cela a permis de travailler à la mise en place du partenariat et de rencontrer les enfants, les jeunes et leurs parents. Il apparaît néanmoins important si le budget le permet de lancer cette action début 2007. Pour être efficace, une telle action nécessite de s'engager sur plusieurs mois et la démarrer pour quelques séances n'avait pas de sens.